

Ministère De L'enseignement Supérieur Et De La Recherche Scientifique
Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Campus Universitaire de TAMADA II
Filière des Sciences Financières et Comptabilité
Spécialité : Finance d'entreprise



Thème

La gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE ex : ANSEJ

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité
Option : Finance d'entreprise

Présenté par :

- **MOSTEFA Maroua**
- **OSMANI Kahina**

Dirigé par :

Mme. ALLEK.S

Jury de soutenance :

- **Président : Mme. ZAIDI Hassiba, maître de conférence /B, à l'UMMTO.**
- **Examineurs : Mme. MAMMERI Leila, maître de conférence /B, à l'UMMTO.**
- **Rapporteur : Mme. ALLEK Saifa, maître de conférence /B, à l'UMMTO.**

Promotion 2022

A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns surrounds the text. The border is black and white, with a central horizontal line and vertical lines extending to the corners.

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- Dieu de nous avoir donné le courage pour mener ce présent travail à terme.
- Notre encadreur madame Allek, pour son orientation, sa patience et ses conseils précieux, qui ont constitué un apport considérable dans la réalisation de ce travail malgré ses multiples occupations.
- Tous les enseignants qui nous ont accompagnés durant notre cursus universitaire et durant la préparation de ce travail.
- Mr Si. Youcef formateur à l'ANADE de Tizi-Ouzou qui nous a accompagnés durant notre passage à l'ANADE.



Dédicaces

Je dédie ce travail :

À mes chers parents qui m'ont toujours soutenu et montré le chemin vers la réussite depuis le premier jour de mon parcours.

À mes grands-parents qui dieu les protèges.

À mes chers frères Amine, Ilyes et Achref pour leurs encouragements à qui je souhaite que le bonheur dans leurs vies.

À ma sœur Amel à qui je souhaite une vie pleine de succès.

À mon binôme avec qui j'ai partagé ce travail.

À tous mes amis (e).

Maroua

Je dédie ce travail avant tout à mes très chers parents, source de vie et d'amour pour l'éducation qu'ils m'ont donné, leurs sacrifices et leurs encouragements que Dieu leur procure bonne santé et longue vie.

A toutes ma famille, source d'espoir et de motivation

Mes sœurs MALIKA, NADIA, MAYA et mon frère RABAH

A Tous mes amis, tout particulièrement HAKIM

A MAROUA, chère amie avant d'être mon binôme

A vous cher lecteur.

Kahina



Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Généralité sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ)	05
Introduction du chapitre I	05
Section 01 : Présentation des dispositifs publics de financement des PME en Algérie.....	05
Section 02 : Le dispositif de financement ANADE.....	13
Section 03 : Le financement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.....	18
Conclusion du chapitre I	34
Chapitre II : L'endettement des entreprises	36
Introduction du chapitre II.....	36
Section 01 : Fondements théorique et enjeux de l'endettement.	36
Section 02 : Les déterminants et les modes de l'endettement	45
Section 03 : La politique et la gestion de l'endettement	54
Conclusion du chapitre II	63
Chapitre III : L'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE	65
Introduction du chapitre III	65
Section 01 : La gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.....	65
Section 02 : Les facteurs à l'origine des difficultés financières des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE	71
Section 03 : Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANADE de Tizi-Ouzou.....	74
Conclusion du chapitre III.....	94
Conclusion générale	95

Liste des abréviations :

Abréviations	Significations
ANADE	Agence Nationale d'Appui et Développement d'Entrepreneuriat
ANDI	Agence Nationale de Développement des Investissements
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emplois des Jeunes
APSI	Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CAF	Capacité d'Autofinancement
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés
CCP	Compte Cheque Postal
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
CMPD	Coût Moyen Pondéré de la Dette.
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociales
CP	Capitaux Propres
CSVF	Comité de Sélection, de Validation et de Financement
DCT	Dettes à Court Terme
DLMT	Dette à Long et Moyenne Terme
DOAR	Décision d'Octroi d'Avantages au titre de la phase Réalisation
DRE	Direction Régionale d'Exploitation
DSERC	Direction du suivi des Engagements et du Recouvrement des Créances
DT	Dettes Financières.
E(Ri)	Taux de rentabilité Attendue Par Le Marche Sur L'actionnaire.
E(Rm)	Taux de rentabilité De L'actif Sans Risque
EEROE	Entreprise d'études et de réalisations d'ouvrages électriques
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FNSEJ	Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes
FR	Fonds de Roulement
IBS	Impôt sur le bénéfice des sociétés
IFU	Impôt Forfaitaire Unique
IRG	Impot sur le Revenu Global
Kcp	Coût des Capitaux Propres
Kd	Coût des dettes financières.
MEDAF	Modèle d'évaluation des actifs financiers
P	Proportion de chaque dette de la dette totale.
PME	Petite Moyenne Entreprises

PNR	Prêt Non Rémunéré
POT	Peking Ordre Theorie
PSCE	Plan de Soutien à la Croissance Economique
RF	Taux de rentabilité Attendue Sur Le Portefeuille De « Marché »
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
SNC	Société Non Collectif
STAT	Static Trade off Theory
TAP	Taxe sur l'activité professionnelle
TN	Trésorerie Nette
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VD	Valeurs Disponibles
VE	Valeurs d'Exploitation
VI	Valeurs Immobilisées
VR	Valeurs Réalisables
β	Risque systématique
β_i	Coefficient De Risque Systématique de l'action

Liste des tableaux :

N° de tableau	Intitulés	Page
01	Tableau récapitulatif des deux formules de financement ANGEM.	07
02	Niveau 01 de financement triangulaire de la CNAC	09
03	Niveau 02 de financement triangulaire de la CNAC	10
04	Tableau comparatif entre ANADE et ANSEJ	14
05	Étude de projet	20
06	Les étapes d'analyse d'évaluation des risques encourus par les prêteurs et leurs objectifs	30
07	Le nombre de projets et emplois créés par l'ANADE répartis par secteur d'activité durant la période 2017-2021	57
08	Actif du bilan financier (unité en DA)	77
09	Passif du bilan financier (unité en DA)	78
10	Emplois des bilans en grande masse	78
11	Ressources des bilans en grande masse (condensés).	80
12	Calcul du Fonds de Roulement (2015-2017).	82
13	Calcul du besoin en fonds de roulement (2015-2017).	82
14	Calcul de la trésorerie nette (2015-2017).	83
15	Présentation des SIG de l'EEROE pour les exercices 2015 à 2017	84
16	Variation des différents SIG.	85
17	L'indépendance financière en %	86
18	L'autonomie financière en %	87
19	La capacité d'endettement %	87
20	Ratio de solvabilité	88
21	Ratio de liquidité générale.	88
22	Ratio de liquidité restreinte.	89
23	Ratio de liquidité immédiate.	89
24	La capacité d'autofinancement de l'entreprise (CAF).	90
25	L'autofinancement de l'entreprise.	91
26	Calcul de la rentabilité économique	91
27	Calcul de la rentabilité financière	92
28	Effet de levier	92

Liste des graphes :

N° de figure	Intitulés	Page
Figure N°01	Représentation graphique du financement triangulaire si le promoteur est un chômeur ou étudiant	23
Figure N°02	Représentation graphique du financement triangulaire si le promoteur est salarié	23
Figure N°03	Représentation graphique du financement mixte	24
Figure N°04	Représentation graphique d'autofinancement	25
Figure N°05	Représentation graphique des projets créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2017-2021 »	31
Figure N°06	Représentation graphique des emplois créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2017-2021 »	32
Figure N°07	Evolution de emplois %	79
Figure N°08	Evolution des ressources %	80

Liste des schémas :

N° de schéma	Titre	Page
Schéma N°01	Organigramme de l'ANADE	16
Schéma N°02	L'insuffisance de la rentabilité d'exploitation et la hausse de l'endettement comme sources de défaillance	44
Schéma N°03	Le découvert	50
Schéma N°04	Représentation du coût moyen pondéré du capital	61

La meilleure façon de relancer la croissance économique dans un pays comme le nôtre est de faire participer aux activités économiques le plus grand nombre d'individus. Agissant selon ses propres capacités, chacun pourra créer et faire jouer toutes les synergies économiques et institutionnelles.

La création d'entreprises demeure le domaine parfait afin de regrouper les fortes potentialités des jeunes créateurs et l'expérience et la volonté des institutions économiques à rétablir la situation économique et sociale dans notre pays. La réussite d'une politique de création d'entreprises dépend inévitablement de ces deux faits et leur devenir dans le temps et dans l'espace. Particulièrement dans ce cadre, la création des PME semble être de plus en plus une vérité première mais non encore suffisamment mise en valeur. Les PME semblent être, à vrai dire, les entités économiques les plus faciles à créer, les plus dynamiques et potentiellement les unités qui réussissent le mieux à promouvoir le tissu économique.

En faisant une rétrospective, l'Algérie a subi de profonds changements depuis son indépendance en 1962. Malgré ses capacités humaines et naturelles, elle est confrontée à des crises successives et à différents problèmes socio-économiques. Avec le retournement du marché pétrolier lié à la chute des prix du baril du pétrole (entre 1986 et 1990) les entreprises ne pouvaient ni poursuivre leurs activités économiques, ni prendre en charge l'excédent du personnel, à partir de ce moment-là des problèmes d'emploi ont commencé à être perçus, de nombreux travailleurs se trouvèrent en situation de chômage. La hausse rapide du chômage en Algérie, a incité les pouvoirs publics à prendre des mesures urgentes afin d'éviter l'éclatement de la cohésion du tissu social, car une très forte pression sur le marché de l'emploi pourrait accentuer les phénomènes de marginalisation.

Etant donné que l'emploi est la principale préoccupation des jeunes, la création de la PME reste souvent une solution pour faire face au problème du chômage qui jusque-là, ne cesse de prendre des proportions inquiétantes.

Pour cela, l'Etat algérien, a mis en place un groupe d'institutions et d'organismes afin de satisfaire les différents besoins de financement des initiateurs de projets et d'encourager la création des micro-entreprises. Principalement, ces dispositifs sont : l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat ANADE (Ex ANSEJ), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC, l'Agence Nationale de Gestion du microcrédit ANGEM et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

Parmi ces divers dispositifs, l'ANADE est considérée comme la structure la plus mature dans le réseau d'accompagnement de création de la micro entreprise, se fixant comme missions principales, le soutien, le conseil et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Ce dispositif a abouti bien à des résultats mais qui paraissent bien loin des objectifs escomptés, en raison des obstacles auxquels il s'est heurté, et qui ont nécessité à chaque fois des aménagements et des réadaptations pour y faire face.

Cependant les entreprises créées dans le cadre des dispositifs d'aides, notamment le dispositif ANADE se trouvent endettées et trouvent des difficultés à gérer leurs ressources et à déterminer le poids approprié des dettes à intégrer dans leur structure financière.

Plusieurs entités ont mis en œuvre des solutions avant et après créations des entreprises pour assurer leur survie et faire face aux difficultés rencontrées tels que les banques, les pouvoirs publics en procédant au rééchelonnement de leurs dettes et les réformes de dispositif ANADE.

Le but de notre réflexion consiste à étudier l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE, ex ANSEJ au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et de décrire les différentes politiques mises en œuvre pour aider ces entreprises. Ainsi nous limiterons notre étude à une collecte de données au sein de l'ANADE.

De ce fait, notre travail vise à répondre à la problématique suivante :

Quel est la politique et le mode de gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE ?

De là, découlent les questions secondaires suivantes :

- Quelle est la procédure à suivre pour le financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les entreprises créées dans le cadre de dispositif ANADE ?
- Quelles sont les politiques ou les solutions apportées par l'Etat pour faire face à ces difficultés relevées ?
- Les nouvelles mesures apportées par l'ANADE permettent-elle, de remédier aux lacunes du dispositif ANADE ?

De ce fait, nous comptons répondre à ces questions à travers les points suivants :

- Présenter le dispositif ANADE et présenter le financement des entreprises créées au niveau de cette agence.
- Présenter la politique et la gestion de l'endettement des entreprises.
- Procéder à une analyse d'une entreprise créée via le dispositif ANADE.

Pour cela nous avons établi les **hypothèses** suivantes :

Hypothèse n°1 : les difficultés dans lesquelles se trouvent les micro-entreprises sont directement liées à la phase de leur création.

Hypothèse n°2 : les politiques mises en œuvre par les différentes parties (pouvoirs publics, ANADE et banque) contribuent à faire face aux difficultés financières rencontrées par les jeunes promoteurs.

Hypothèse n°3 : les politiques mises en œuvre par les différentes parties (pouvoirs publics, ANADE et banque) manquent d'efficacité et ne contribuent pas à faire face aux difficultés financières rencontrées par les jeunes promoteurs.

Au plan méthodologique, nous avons opté pour deux parties. Une partie théorique, à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire (ouvrages, mémoires et

thèses) mais aussi la consultation des revues, articles et sites internet. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques en lien avec notre thème, ainsi que d'étudier les textes législatifs et les réglementations liés aux différents dispositifs institutionnels (ANADE, CNAC, ANDI et ANGEM). Et une étude de cas pratique d'une entreprise, par une collecte d'informations et de statistiques qui s'est effectuée auprès de l'ANADE- de Tizi-Ouzou.

L'objectif principal de notre recherche est de mettre l'accent sur les obstacles financiers des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE, et de décrire les différentes politiques mises en œuvre pour aider ces entreprises. Pour cela, nous avons structuré notre mémoire en trois chapitres distincts comme suit :

- Le premier chapitre intitulé « Généralités sur l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE) », est subdivisé en trois sections. La première aborde les différents dispositifs de financement des PME en Algérie, sauf le dispositif ANADE qui fera l'objet d'une présentation un peu plus détaillée dans la seconde section, puisque notre recherche porte sur ce dernier. Enfin la troisième section est consacrée au financement des entreprises au niveau de cette agence.
- Le deuxième chapitre dont le titre est : « l'endettement des entreprises », est subdivisé également en trois sections. La première renseigne sur les fondements théoriques de l'endettement. La deuxième démontre quant-à-elle les variables qui déterminent le niveau d'endettement. Enfin la troisième section a pour objectif d'expliquer la politique de l'endettement ainsi que sa gestion dans la création de la valeur à l'entreprise.
- Le troisième et le dernier chapitre est le résultat de notre étude au niveau de l'organisme ANADE de Tizi-Ouzou. Il est scindé en trois sections. La première révèle la gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE. La deuxième section s'est focalisée sur les difficultés financières rencontrées par les micro-entreprises. Pour la troisième section nous avons opté pour une étude de cas qui est une micro-entreprise créée par le biais ANADE.

Chapitre I :

**Généralité sur L'agence nationale
d'appui et de développement
d'entrepreneuriat (ANADE ex
ANSEJ).**

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Introduction :

L'entrepreneuriat, notamment la création d'entreprises, est un moyen de développement économique qui permet en plus de la réalisation de la valeur ajoutée et de l'amélioration de la croissance nationale et locale, de lutter contre le chômage et le travail informel. C'est le nouveau moteur de l'économie. En Algérie, les pouvoirs publics conscients de l'importance de la création d'entreprises, ont mis plusieurs dispositifs et programmes, pour encourager la création des petites et moyennes entreprises ainsi que les micro-entreprises, afin d'absorber le chômage.

De ce fait, ce présent chapitre est divisé en trois sections. Dans la première nous présenterons les dispositifs de financement des PME en Algérie sauf le dispositif ANADE qui fera l'objet d'une présentation un peu plus détaillée dans la seconde section puisque notre recherche se portera sur ce dernier. Enfin, la troisième section est consacrée au financement des entreprises au niveau de cette agence.

Section 01 : Les dispositifs de financement des PME en Algérie.

Notre pays se trouve, depuis des années, confronté à une crise économique qui se traduit par l'incapacité de créer de l'emploi. Ainsi le chômage est devenu un défi majeur auquel nous devons faire face, en particulier celui de la tranche des jeunes qui représente 70% de la population totale.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont été obligés de mettre en place un certain nombre de dispositifs d'emploi pour répondre à la demande d'emploi de plus en plus accrue chez les jeunes. Il s'agit d'un ensemble cohérent de dispositifs visant à soutenir la création et le financement des PME.

Nous traitons dans cette section les trois dispositifs (ANGEM, CNAC et ANDI) et les avantages liés à chaque dispositif en détaillant leurs spécificités selon plusieurs critères.

1-Présentation des trois dispositifs de financement des PME en Algérie :

Nous allons d'abord présenter l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM). Dans un second lieu, nous allons passer en revue la présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC). En un dernier lieu, nous allons aborder l'agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI).

1-1 L'agence nationale de Gestion du Micro-crédit (l'ANGEM) :

1-1-1 Définition de l'ANGEM :

Suite au séminaire international tenu en décembre 2002 sur « l'expérience du micro crédit en Algérie » d'une part, et des recommandations faites par les experts de la micro finance,

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

l'Agence Nationale de Gestion des Micros Crédit « ANGEM » fut créé par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004.¹

« L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité »². Autrement dit, l'ANGEM est une agence qui aide les personnes en chômage ou en précarité en leur offrent des micro-crédits.

▪ **Le micro crédit :**

Il peut être défini comme étant un prêt de petit volume, destiné à l'achat d'équipements, remboursable pendant une période déterminée, octroyés selon des modalités adaptées aux besoins et aux caractéristiques propres, relatives aux activités et aux populations concernées.

1-1-2 Les missions de l'ANGEM :

Le microcrédit a pour mission d'accorder des prêts à des catégories de citoyens sans revenus et /ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Les principales missions de cet organisme sont :

- Gérer les dispositifs du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Notifier, aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées.
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence.
- Assister les bénéficiaires du micro crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

1-1-3 Les conditions d'éligibilité :

Bénéficiaient des aides prévues dans le cadre du microcrédit, les citoyens remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- « Être âgé de 18 ans et plus.
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.
- Avoir une résidence fixe et permanente.
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité.
- Le montant global de l'investissement est de 100.000 DA à 1.000.000 DA.

¹ <http://www.angem.dz>

² Idem

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

- Cotiser au fonds de garantie dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire. »³

1-1-4 Formules de financement du dispositif ANGEM :

Le dispositif peut offrir deux formules de financement à savoir : le financement de l'acquisition de la matière première et le financement triangulaire.

- Le financement de l'acquisition de matières premières : le dispositif prévoit un financement à 100 % (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré, pour un coût global ne dépassant pas 100.000DA, et qui peut atteindre 250.000 DA au niveau des wilayas du Sud.
- Le financement triangulaire : désigne un prêt destiné pour financer la création d'activité faisant appel à un montage financier qui prévoit la formule suivante :
 - Apport personnel : 1% du coût global du projet.
 - ANGEM : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré.
 - Banque 70% du coût global (intérêts bonifiés).

Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1000.000 de dinars.

(Avant la promulgation précédente, le montant est de 400000 DA).

Tableau N° 01 : Tableau récapitulatif des deux formules de financement ANGEM.

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	Prêt non rémunéré (PNR)	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000DA	Tout profil (L'acquisition de matières premières)	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 250000DA	Tout profil L'acquisition de matières premières au niveau des (wilayas du sud)	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 1.000.000DA	Tout profil.	1%	70%	29%	Bonifié à 100%

Source : Réalisé par nos soins à partir des informations du site officiel. www.angem.dz

³ Idem

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Le dispositif de l'Agence Nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) finance des projets qui ont un taux faible et accessible comparer aux autres dispositifs tels que la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et L'agence nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE).

Enfin, l'ANGEM vise principalement à développer les actions de promotion et de la diffusion de l'esprit entrepreneurial, assiste et accompagne les jeunes promoteurs pour la création et l'extension de micro entreprise et de la production de biens et de services, la création d'emplois et à l'octroi de divers avantages tels que :les prêts non rémunérés, le financement bancaire à taux bonifiés ou sans intérêts, les avantages fiscaux et parafiscaux et autres objectifs de facilitation durant toutes les étapes de l'accompagnement.

1-2 La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) :

Ci-dessus nous allons présenter un autre dispositif CNAC, à travers ses missions, ses conditions et ses modes de financement.

1-2-1 Définition de la CNAC :

La caisse nationale d'assurance chômage est créée en 1994, comme étant une institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale). Sa mission essentielle est d'assurer l'employeur et l'employé contre un risque économique aux incidences sociales défavorables.

1-2-2 Missions du dispositif CNAC :

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.

De ce fait, la CNAC a trois missions :

A- L'indemnisation du chômage :

Dès sa création en 1994, la première vocation de la CNAC a été de mettre en application le régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi soit pour raison d'une compression d'effectif, soit d'une cessation d'activité de l'employeur.

B- Les mesures actives :

Une autre mission qui été a confiée à la CNAC à partir de 1998 et jusqu'en 2004, qui est la mise en œuvre des mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires à savoir l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé- Les conseillers animateurs- et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipement également destinés à cette fin.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

C- L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 :

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application du programme du président de la république consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée en priorité à la mise en œuvre du décret exécutif N° 04-02 du 3 janvier 2004 modifié et complété par le décret exécutif N°106158 du 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50.

1-2-3 Conditions d'éligibilité du dispositif CNAC :

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage- CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, en fin juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée.

Visant sans cesse le développement et la transmission " de la culture entrepreneuriale", les nouvelles conditions de ce dispositif ont porté sur :

- Être âgée de 30-50 ans, notamment pour les personnes ayant perdu leurs postes d'emploi et inscrits auprès de l'ANEM depuis au moins six mois ;
- Être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Être inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi (ANEM) comme demandeur d'emploi ou être allocataire à la CNAC ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières pour participer au financement du projet.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide au titre de la création d'activité (ANADE, ANGEM...).

1-2-4 Formules de financement :

Les investissements réalisés dans le cadre de la CNAC reposent exclusivement sur un mode de financement triangulaire (banque, CNAC, promoteur) et se fait selon deux niveaux :

Niveau 01 : Si le montant d'investissement est inférieur ou égal à 5 millions DA.

Tableau N° 02 : Niveau 01 de financement triangulaire de la CNAC.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	01%	70%

Source : Réalisé par nos soins à partir des informations trouvées sur le site de la CNAC www.cnac.dz

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Niveau 02 : Si le montant d'investissement est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal 10 millions DA.

Tableau N° 03 : Niveau 2 de financement triangulaire de la CNAC.

Montant de l'investissement	PNR	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5000,000 jusqu'à 10.000.000DA	2%	28%	70%

Source : Réalisé par nos soins à partir des informations trouvées sur le site de la CNAC www.cnac.dz

La CNAC a pris une lourde tâche de soutenir et de conseiller les jeunes dont la catégorie d'âge entre trente (30) et cinquante (50) ans dans le but de créer leurs propres emplois par l'encouragement de la création de leur propre petite entreprise. Il est important de signaler que la création d'entreprises dans le cadre du dispositif CNAC ne se limite pas à un seul secteur mais à plusieurs, qui participent tous au processus du développement.

1-3- Agence Nationale de Développement des Investissements « ANDI » :

Nous allons présenter l'Agence Nationale de Développement des Investissements, ses missions, les conditions d'éligibilités ainsi que les avantages accordés.

1-3-1 Définition de l'Agence Nationale de Développement des Investissements ANDI :

L'Agence Nationale de Développement des Investissements créée par l'article 6 de l'ordonnance n 01-03 de 20 août 2001, qui a remplacé l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut créée en 1993. L'ANDI est un établissement public avec personnalité juridique et autonomie financière. Sa mission principale est le développement et le suivi des investissements à travers la facilitation de l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique décentralisé.

➤ Le guichet unique décentralisé :

Le guichet unique décentralisé est une structure qui regroupe les représentants locaux de l'ANDI et les organisations et administrations concernées par l'acte d'investissement (registre de commerce, impôt, douanes, foncier...). Le guichet unique a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur dans l'esprit d'alléger et de faciliter les formalités et procédures administratives relatives au projet d'investissement⁴.

- La création du conseil national de l'investissement, un organisme dirigé par le premier ministre avec des stratégies et des priorités de développement.

⁴ www.andi.dz

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

- Etablissement de structures régionales pour l'agence qui contribuent en consultation avec les acteurs locaux dans le développement régionale. Cette contribution est en particulier la fourniture de moyens humains et matériels pour faciliter et simplifier le travail d'investissement.
- La création d'un comité interministériel d'appel pour recevoir et rejeter les plaintes des investisseurs.
- Réduction du temps de réponse pour les investisseurs de 60 jours à 72 heures.

1-3-2 Les missions du dispositif :

L'ANDI exerce plusieurs missions, sous plusieurs titres, le titre d'information, de facilitation, de la promotion de l'investissement, d'assistance et de la participation à la gestion du foncier économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales.
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économique organisés en Algérie et à l'étranger.
- La mise en place du guichet unique décentralisé.
- La facilitation de la pratique des affaires, de suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets.
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement.
- La qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

1-3-3 Les conditions d'éligibilité :

L'accès à l'agence ANDI est lié à certaines conditions citées ci- après :

- Être sans emploi ou sans activité « situation de chômage » au moment du dépôt de son dossier, le porteur de projet doit être non affilié à la CNAS, CASNOS.
- Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi ANEM.
- Non cumul des avantages (le promoteur ne doit pas avoir bénéficié des avantages d'autres organismes en même temps que l'ANDI).
- L'activité choisit par le promoteur doit être éligible au dispositif ANDI.

1-3-4 Avantages et garanties de l'ANDI :

Comme nous l'avons mentionné précédemment l'ANDI ne finance pas les projets mais son aide consiste en un ensemble d'exonérations et qui sont :

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

✓ **Au cours de la phase de réalisation :**

- Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- Exemption des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis destinés à la réalisation du projet d'investissement.
- Abattement de 90% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période de réalisation de l'investissement.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de 10 ans, à compter de la date d'acquisition.
- Exonération des droits d'enregistrement frappant les actes constitutifs de sociétés et les augmentations du capital.

En plus de ce qui précède, le promoteur aura droit à une exonération en phase d'exploitation qui consiste en :

✓ **Phase d'exploitation :**

Après constat de l'entrée en exploitation établi sur la base d'un procès-verbal par les services fiscaux, les avantages suivants sont offerts pour une durée de trois ans :

- L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).
- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- L'abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines.

Contrairement aux autres organismes institutionnels tels que la CNAC l'ANGEM et l'ANADE, le dispositif ANDI ne prend pas en charge le financement des projets, mais offre divers avantages fiscaux. Cette dernière n'exige ni qualification professionnelle ni diplôme et ne limite pas le seuil d'investissement ni la tranche d'âge « minimum 19 ans ».

Enfin, les pouvoirs publics ont pour rôle crucial de définir l'orientation de la politique de l'emploi, vu que ce dernier est la revendication principale des chômeurs, pour cela, l'Etat a opté pour l'encouragement des initiatives privés en créant des organismes de soutien à l'investissement et à la création des micro-entreprises tel que ANGEM, CNAC, ANDI, et ANADE.

Après avoir présenté les trois dispositifs ANGEM, ANDI et CNAC, nous allons nous focaliser dans la deuxième section sur le dispositif ANADE l'objet de notre étude.

Section 02 : L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE).

Dans un contexte caractérisé par la libéralisation de marchés, de la transition vers l'économie de marché, et de la croissance du chômage, les pouvoirs publiques sont davantage poussés à intervenir en faveur de la création d'entreprises et à l'accompagnement des différentes catégories de porteurs de projets de création d'entreprises. L'appui à la création d'entreprise s'est développé et s'est diversifié afin de répondre aux différents besoins des entrepreneurs potentiels, ce qui a permis de promouvoir les PME algériennes et soutenir leur intégration dans l'économie nationale.

Le dispositif ANADE représente l'un des organismes d'accompagnement créé par l'Etat afin d'accompagner et les promoteurs lors de la réalisation de leurs projets.

Pour bien cerner notre sujet nous allons consacrer cette section, à la présentation de l'ANADE, d'une façon détaillée, à savoir ses objectifs, ses missions, ainsi que, son organisation.

1- Présentation générale de l'ANADE :

L'agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est un organisme d'accompagnement, de soutien et d'encouragement des jeunes chômeurs qui veulent créer une entreprise. C'est une personne morale bénéficiant d'une autonomie financière, créée suite à l'application des dispositifs de l'article 16 de l'ordonnance n°96-14, au 24 juin 1996 par l'Etat, et placée sous l'autorité du chef du gouvernement.

L'article 16 a été complété et modifié par le décret exécutif n° 20-329 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination : il est créé un organisme à caractère spécifique régi par les dispositifs du présent décret, dénommé « Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat par abréviation ANADE »⁵.

L'ANADE est devenue sous la tutelle du ministre délégué auprès du premier ministre chargé des micro-entreprises, tout en apportant de nouvelles réformes. Ces nouvelles réformes touchent l'institution sur toute sa structure notamment, les conditions d'éligibilité du porteur du projet, le montage financier et les aides ou avantages financiers et fiscaux.

⁵ Journal officiel de la république algérienne N°70, 9 Rabie Ethani 1442 correspond au 25 novembre 2020.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Tableau N° 04 : Tableau comparatif entre ANADE et ANSEJ.

Le dispositif	ANSEJ	ANADE
Création	1996	2020
Objectif	La lutte contre le chômage et la précarité	La promotion de l'entrepreneuriat.
Conditions d'éligibilités	<ul style="list-style-type: none"> - Age de 19ans a 40ans. - Chômeurs - La contribution au financement de son propre projet avec un apport personnelle de 1% à 2% 	<ul style="list-style-type: none"> -Age de 19ans a 55ans. -Chômeurs et salariés -La contribution au financement de son propre projet avec un apport personnel de 15%, et 5% pour les étudiants et chômeurs.
Financement triangulaire.	<p>-Apport personnel : 1% si : montant < 5.000.000 DA. 2% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA. -PNR : 29% si : montant < 5.000.000 DA et 28% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA. -Banque : 70% du montant de l'investissement.</p>	<p>-15%, (zone sud : 10%, haut plateau 12%), et 5% pour les étudiants et les chômeurs. -15% du coût global du l'investissement. -Banque : 70% du montant de l'investissement.</p>
Financement mixte.	<p>-Apport personnel 71% si : Montant < 5.000.000 DA. Et 72% si : 5.000.000 < montant 10.000.000DA. -PNR : 29% si : montant < 5.000.000 DA. 28% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA</p>	<p>-50% du montant de l'investissement. - PNR : 50% du cout d'investissement.</p>

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des informations collectées auprès de l'ANADE.

2- Objectifs de l'ANADE :

Quand on parle de l'ANSEJ on parle de l'emploi étant donné que dans les années 90 y avait une crise du chômage qui a poussé les pouvoirs publics à lutter contre ce dernier à travers la création des micro-entreprises. Par la suite, un changement est intervenu après une autre réflexion qui est le développement de l'entrepreneuriat, car en développant l'entrepreneuriat on développe aussi l'économie locale, et par conséquent, la lutte contre le chômage devient un résultat de création de micro-entreprise.

Donc, l'objectif principal de la nouvelle approche c'est d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Ainsi, l'ANADE a pour objectifs de :

- Contribuer au développement économique de l'Algérie.
- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services.
- Créer de la richesse et de la valeur ajoutée.⁶

⁶ www.pole pro.univ-guelma.dz consulté le 20/05/2022.

3- Missions de l'ANADE :

Le dispositif s'est vu confier plusieurs missions⁷, dont nous pouvons citer :

Une mission d'information : où l'ANADE assure essentiellement un service d'accueil et d'information au profit des jeunes promoteurs.

Une mission d'assistance : qui consiste à conseiller les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédit.

Une mission d'accompagnement et de soutien : afin d'entretenir des relations continues avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.), dans le cadre du montage financier de projet, de la mise en œuvre du schéma de financement et de suivi de la réalisation et de l'exploitation du projet.

Une mission de formation : sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs⁸.

4-Conditions d'éligibilité :

Dans le cadre du dispositif ANADE, la micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs promoteurs qui sont éligibles au dispositif.

L'accès au dispositif est subordonné par le respect de l'intégralité des conditions ci-dessus :

- **L'âge du promoteur :** le promoteur doit avoir entre 19 ans et 55 ans.
- **La situation de chômage :** être chômeur de la nationalité algérienne au moment du dépôt de son dossier.
- **Capacité professionnelle et financière :** le chômeur doit être soutenu par une qualification professionnelle et/ou un savoir-faire reconnu en relation avec l'activité créée et il doit mobiliser un apport personnel pour le financement de son projet.
- **Forme de l'entreprise :** l'entreprise créée peut-être individuelle ou une société (SARL, EURL, SNC).
- **Inactivité des promoteurs :** les jeunes promoteurs ne doivent occuper un emploi rémunéré au moment de la demande de création d'entreprises, ne pas être ni salariés, ni artisans, ni titulaires de profession libérale, lors du dépôt du dossier.
- **Montant de l'investissement :** le montant maximum de l'investissement est de 10 millions de DA, que ce soit pour un investissement de création ou d'extension.

5- Organisation de l'ANADE :

L'ANADE a adopté un mode d'organisation adapté à sa mission d'accompagnement des jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social. Cette organisation mise en place est centrée sur l'accompagnement et favorise l'initiative locale.

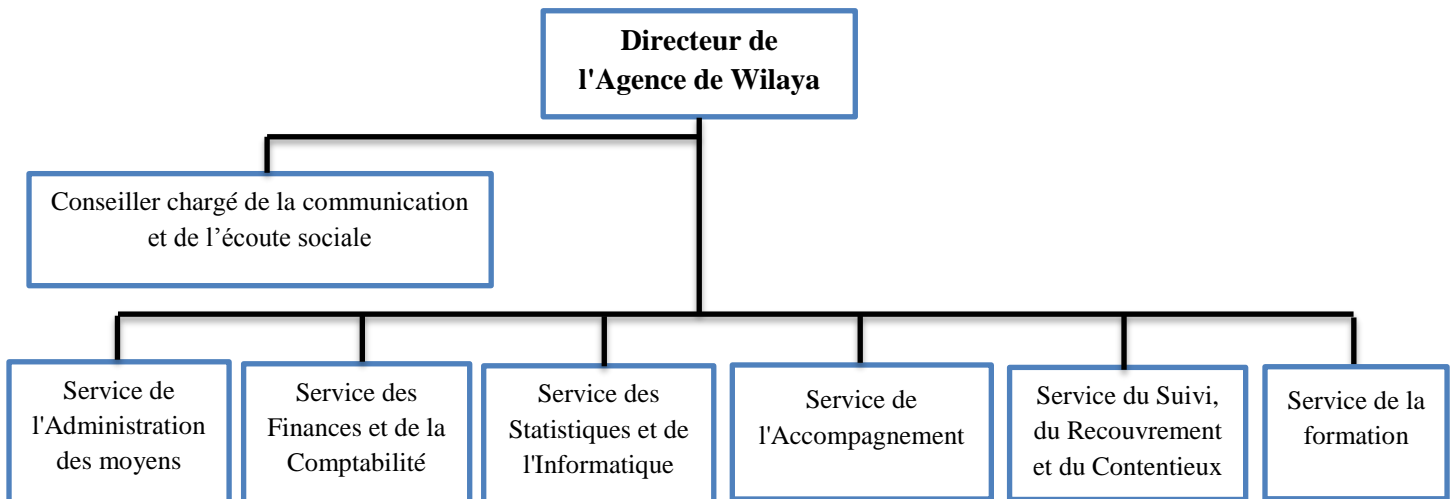
⁷ Recueil des textes législatifs et réglementaires, fournit par L'ANADE.P30

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

La direction générale s'attache à développer des activités en matière d'engineering des procès et des méthodes d'accompagnement et de formation.

Au niveau local, la mise en œuvre du dispositif est assurée par les 51 agences installées au niveau de chaque wilaya, auxquelles sont rattachées des antennes implantées dans certaines localités. L'organigramme de l'agence peut se présenter comme suit :

Schéma N° 01 : Organigramme de l'ANADE



Source : Document interne fournit par l'ANADE de Tizi-Ouzou.

Dans ce qui suit, nous expliquons les différents services et leurs rôles au niveau de l'ANADE :

A- Le directeur général : le directeur général de l'agence est nommé par le décret exécutif sur proposition du ministre chargé des micro-entreprises. Il possède le pouvoir réglementaire et le pouvoir d'exécution qui se résume comme suit⁹ :

a- Le pouvoir réglementaire : ce pouvoir permet au directeur :

- ✓ D'assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et signer tous actes engageant l'agence.
- ✓ D'ester en justice et prendre toute mesure conservatoire.
- ✓ De passer tout marché, contrat, convention et accord dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- ✓ D'ordonner les dépenses de l'agence.
- ✓ De présenter à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activités accompagné des bilans et comptes de résultats qu'il adresse au ministre chargé de l'emploi après approbation du conseil d'orientation.

⁹ ANSEJ, « Recueil des textes législatifs et réglementaires » page34.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

- ✓ D'établir le projet de règlement intérieur de l'agence et veiller au respect de son application.

b - Le pouvoir d'exécution : il permet au directeur :

- ✓ De veiller à la réalisation des objectifs assignés à l'agence.
- ✓ D'assurer le fonctionnement des services et exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence et nommer le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

B- Service de la communication : c'est le porte-parole de l'ANADE, composé de chargés de communication. Il communique les statistiques et parle au nom de l'ANADE.

C- Service de la formation : il s'occupe de la formation des promoteurs sur l'entrepreneuriat, sur le plan d'affaires et sur les techniques de gestion de l'entreprise. Il intervient au niveau de toute la wilaya, en interne et en externe de l'ANADE.

D- Service de l'administration des moyens : ce service est chargé notamment d'élaborer et de proposer la stratégie et la politique de gestion des ressources humaines et des moyens matériels ainsi que de suivre et coordonner le programme d'investissement de l'agence.

E- Service des finances et de la comptabilité : il est chargé de l'élaboration du budget de l'agence et d'assurer l'exécution, le suivi et le contrôle de toutes les opérations liées au financement des projets. Entre autres, il veille à la tenue de la comptabilité des livres et registres de l'agence conformément à la réglementation en vigueur.

F-Service des statistiques et de l'informatique : son rôle est la gestion informatique des données, la collecte et le contrôle de leur qualité, l'organisation et le stockage, présentation des informations pertinentes, l'analyse statistique et communication des résultats.

G- Service de l'accompagnement : ce service a pour rôle principal, l'accompagnement des porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services. Il se charge également du transfert du dossier du crédit d'investissement à la banque du promoteur.

H- Service du suivi, du recouvrement et du contentieux : la mission principale de ce service est la prise en charge des problématiques client et de trouver une solution et du suivi de dossiers de recouvrement amiables. Ainsi, ce service permet à l'ANADE d'éviter l'accumulation d'importants retards de remboursement des promoteurs.

Pour mieux expliquer le rôle de l'ANADE, nous allons étudier dans la prochaine section, les modalités de financement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE ainsi que les différents avantages fiscaux qu'accorde cette agence. Ensuite, nous allons essayer d'utiliser les différentes bases statistiques disponibles, pour ressortir les principaux résultats de cette agence en termes de création et de financement d'entreprises.

Section 03 : Le financement des entreprises au niveau de l'ANADE.

La réussite d'une entreprise dépend surtout de sa capacité à affronter tous les mouvements qui vont se présenter dès sa création. Malgré tous les efforts que fait le créateur qui possède un savoir-faire, des idées et de l'ambition pour produire un bien et offrir un service, il aura toujours besoins d'accompagnement, de soutien mais surtout de financement extérieur a défaut d'apport personnel. Le financement des entreprises désigne l'ensemble des ressources qu'elles doivent se procurer pour faire face à leurs besoins.

Dans le cadre de l'ANADE, le financement se passe étape par étape. Donc le porteur de projet doit remplir toutes les conditions de ces étapes afin de pouvoir obtenir le financement qu'il souhaite.

Ainsi un promoteur voulant solliciter l'aide de ce dispositif peut avoir un double service :

- Le financement pour la création de son entreprise.
- Le financement pour l'extension de son activité.

1-Le financement des entreprises dans le cadre de l'ANADE :

1-1 Le financement pour la création de l'entreprise :

La création d'entreprise passe par plusieurs étapes que les porteurs de projet doivent franchir avec l'accompagnement de l'ANADE. L'éligibilité du promoteur est vérifiée par les services ANADE, quant à l'éligibilité du projet est du ressort du CSVF. Le créateur doit choisir entre trois types de financement.

Ainsi, avec un accompagnateur de l'ANADE, le jeune promoteur doit passer par plusieurs étapes, telles que :

1-1-1 L'idée de projet :

L'idée du projet est le résultat de nombreuses recherches et interrogation sur la viabilité et la faisabilité du projet, qu'elle naisse d'une expérience, d'un savoir-faire, d'une imagination ou d'un simple concours de circonstance, qui est au départ un désir qui s'approfondit avec le temps.

Pour trouver une idée, il est possible de recourir aux sources ci-dessous :

- Le profil d'étude et de formation du porteur de projet.
- L'expérience antérieure professionnelle du jeune porteur du projet.
- Le sens d'observation du porteur de projet : du terrain, des attitudes et comportements des gens dans leur vie quotidienne.
- Le sens d'inspiration auprès des activités existantes.
- L'innovation et la créativité etc...

1-1-2 La recherche de l'information :

Après avoir trouvé la bonne idée, le créateur procède à la collecte de l'information. Cette dernière permet aux jeunes promoteurs d'avoir les informations nécessaires sur leur activité ainsi que sur le dispositif pour qu'ils puissent entamer leurs démarches de création d'entreprise.

1-1-3 L'inscription en ligne :

Une fois le choix du projet est fait, le promoteur doit s'inscrire en ligne à travers le remplissage d'un formulaire qui se trouve sur le site de l'ANADE.

L'inscription en ligne a pour but de faciliter l'accès aux services procurés par l'ANADE sans avoir à se déplacer, et cela se fait selon plusieurs étapes :

- Constitution d'une liste contenant les matières premières, les matériaux et tous ce dont le promoteur a besoin pour faire fonctionner son activité.
- L'élaboration d'une facture pro forma du montant estimé de ses besoins et un devis d'assurance.
- L'inscription, en insérant tous les documents demandés.

1-1-4 Le dépôt de dossier :

Le promoteur doit effectuer un entretien individuel avec l'accompagnateur du porteur de projet au sein de l'ANADE avec dépôt d'un dossier contre un accusé de réception. Ce dossier permet à l'accompagnateur de vérifier le respect des conditions d'éligibilité par le promoteur, et il constitué de dépôt de formulaire d'inscription, un dossier administratif, dossier financier, et un dossier pour la CNAS et la CASNOS.¹⁰

1-1-5 L'étude du projet et l'élaboration d'un business plan :

On peut définir le business plan comme « la démonstration d'une opportunité de création de valeur, économique et/ou sociale, et un chemin pour y parvenir ».¹¹

L'élaboration de ce dernier se fait sur la base d'une étude du projet, une étude de marché, une étude technique et une étude financière.

¹⁰ Document ANSEJ, Guide de création de la micro-entreprise, 2015.

¹¹ Bouchikhi.H « L'art d'entreprendre » Edition : Les Echos, Person- Village Mondiale, 2008, page5.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Tableau N° 05 : Étude de projet.

Etapes	Etudes	Etapes	Etudes
Présentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de promoteurs. - Présentation du projet. - Nature du projet. - Localisation du projet. - Le nombre d'emploi à créer 	Étude de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de l'offre - Étude demande marché potentiel. - Étude de la concurrence. - Canaux de distribution. - Politiques des prix. - Politiques de promotion. - Marché de projet
Étude technique	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du processus de fabrication. - Évaluation des investissements. - Détermination du fonds de roulement 	Étude financière	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures de financement. - Structure d'investissement. - Structure d'amortissement du crédit bancaire. - Bilan d'ouverture. - Bilan prévisionnel. - TCR prévisionnel

Source : Réalisé par nous-même d'après les informations recueillies auprès l'ANADE.

Lors de cette étape, l'accompagnateur est tenu de préparer le promoteur pour mieux présenter son projet au niveau du comité de sélection, de validation et de financement des projets (CSVF).

1-1-6 La Présentation du projet au niveau du comité de sélection, de validation et de financement (CSVF).

Cette étape est également indispensable. Elle consiste pour le promoteur de présenter tout le contenu de son projet devant les membres du Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets qui est une commission dirigée par le président de l'ANADE chargée d'examiner et d'évaluer les projets et elle est constituée de :

- Président du CSFV : le directeur d'ANADE.
- Secrétaire du CSVF : chef de service accompagnateur de l'ANADE.
- Présentation du wali.
- Représentant de la direction d'emploi.
- Représentant de la CNRC.
- Représentant de la direction des Impôts.
- Représentant de l'ANEM.
- Représentant de chaque banque (BDL, CPA, BDL, BNA, CPA, BADR).
- Représentant de l'université.
- Direction de formation professionnelle.
- Direction de service agricole.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Lors des travaux du C.S.V.F, le secrétaire (Chef service accompagnement) est tenu de préparer la fiche de renseignement portant les démarches à suivre par le promoteur selon la décision délibérée (validation, ajournement ou rejet).

➤ **Dans le cas où le projet est validé :**

Dans ce cas, l'accompagnateur est appelé à expliquer les pièces constitutives du dossier fournir pour la suite des démarches. A la réception du dossier, l'accompagnateur est tenu de vérifier et rapprocher les informations transcrites sur le formulaire et celles des pièces fournies.

Enfin, il établit l'attestation d'éligibilité après avoir vérifié que les conditions d'éligibilité sont entièrement réunies.

➤ **Dans le cas où le projet est rejeté :**

En cas de rejet, le promoteur peut introduire un recours auprès du secrétariat du comité local dans un délai qui ne dépasse pas 15jours. Ce dernier va présenter le recours pour réexamen.

- Le promoteur ayant fait l'objet d'un rejet après recours au niveau du comité local, peut introduire un recours au niveau de la commission nationale des recours.

➤ **Dans le cas où le projet est ajourné :**

Pour les cas d'ajournement, l'accompagnateur explique les réserves émises par le comité à l'encontre de son projet et l'oriente en vue de lever ces dernières, ensuite, le promoteur sera programmé pour un deuxième passage.

1-1-7 Dépôt des dossiers au niveau de la banque :

Cette étape concerne seulement le financement triangulaire. Une fois que le promoteur présente son dossier au niveau de la commission, l'accompagnateur prépare le dossier bancaire, qui est constitué d'un dossier administratif (Etat civil, justificatif de la qualification et l'attestation d'éligibilité) et d'un dossier financier (factures pros forma, un exemple du plan d'affaires). Ensuite, il est tenu de déposer le dossier et d'informer le promoteur de l'agence qui a réceptionné le dossier. Entre autres, il est chargé d'assurer un suivi permanent du dossier en collaboration avec le promoteur jusqu'à l'aboutissement à l'accord bancaire.¹²

1-1-8 Création juridique de l'entreprise :

Le promoteur est tenu de procéder à la création juridique de sa micro entreprise avant d'obtenir l'accord bancaire car la banque ne peut octroyer son crédit sans la confirmation que l'entreprise existe légalement.

Pour cela il faut procéder à :

- L'ouverture d'un compte commercial ;
- Versement de l'apport personnel ;
- Établir un registre du commerce, carte d'artisan, carte fellah, carte professionnelle d'agriculture, un agrément (profession libéral) ;
- Avoir un siège social justifié soit par un contrat de location ou un acte de propriété ;

¹² Hamour.CH « Entrepreneuriat des diplômés universitaires dans le cadre du dispositif ANSEJ cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » Magister en Sciences économiques, UMMTO, 2019, page124.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

- Faire une déclaration d'existence phase réalisation au niveau des impôts ;
- Choix du statut juridique ;
- Actualisation des factures anciennes ;
- Constat préfinancement.

1-1-9 La notification des aides et avantages :

Il s'agit d'un dossier établi par l'ANADE pour l'accord de financement et des avantages liés au financement du projet.

Le promoteur établit un contrat d'adhésion au fonds de garantie, il programme une visite de préfinancement au niveau du local/siège social avant abriter l'activité. En dernier lieu l'accompagnateur va préparer les documents suivants, qui vont être signés par le promoteur :

- La fiche signalétique du projet précisant le montage financier.
- La décision d'octroi d'avantages au titre de la phase réalisation (DOAR).
- Le cahier des charges.
- Les billets à ordre.
- La convention de prêt ANADE/promoteur.

1-1-10 Le financement du projet :

Après avoir rempli toutes les conditions citées ci-dessus et franchir toutes les étapes, l'ANADE procède au financement du projet du promoteur selon le choix du porteur de projet.

Selon le décret N° 20-374 du 16/12/2020 complétant le décret N° 03-290 du 06 septembre 2003 de l'article N° 02 du journal officiel N° 77 de la république algérienne, il existe trois formules de financement dans le cadre du dispositif ANADE

- Le financement triangulaire.
- Le financement mixte.
- L'autofinancement.

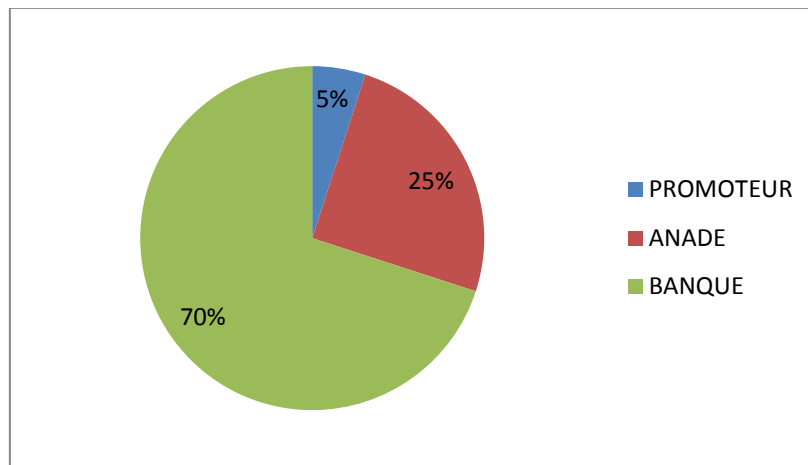
A- Le financement triangulaire :

C'est un financement qui engage trois parties : la banque, l'ANADE et le promoteur. Le montage financier est constitué de l'apport personnel du jeune promoteur, du crédit sans intérêt de l'ANADE (PNR), et complété par un crédit bancaire, comme nous l'avons indiqué ci-dessous :

a- Si le promoteur est un chômeur ou étudiant :

- Apport du promoteur : dans ce niveau d'investissement l'apport personnel est estimé à 05% du cout global du projet à réaliser par le promoteur.
- Apport du dispositif : l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE qui atteint 25% du coût global du cout globale de l'investissement.
- Apport de la banque : La banque accorde la partie restante du crédit dont les intérêts sont bonifiés à 100% par l'ANADE et la somme est fixée à 70% du montant de l'investissement.

Figure N°01 : Représentation graphique du financement triangulaire pour un chômeur ou étudiant

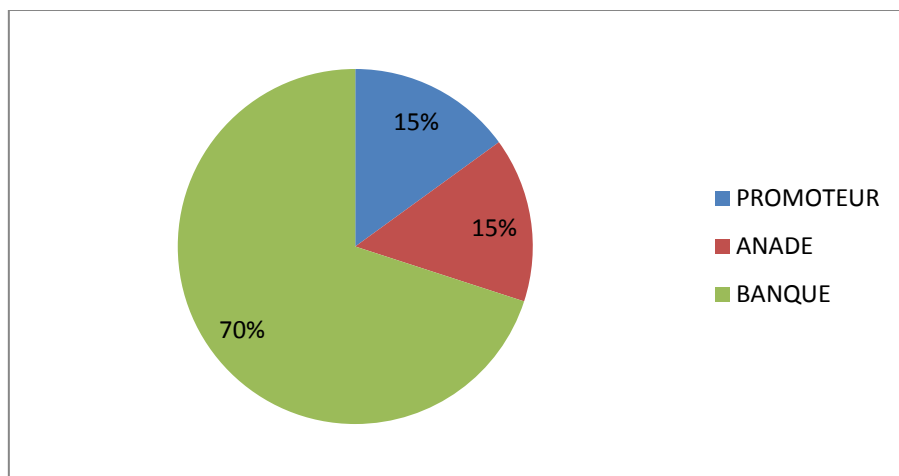


Source : Réalisé par nous-même d'après les informations recueillies auprès de l'ANADE.

b- Si le promoteur est salarié :

- Apport personnel : l'apport personnel s'élève à 15% du montant global de l'investissement.
- ANADE : l'apport personnel est complété par un prêt non rémunéré accordé par l'ANADE qui atteint 15% du montant de l'investissement.
- Crédit bancaire : la banque accorde la partie restante du crédit dont les intérêts sont bonifiés par l'ANADE (Cette bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire est à 100% pour les secteurs d'activités) et la somme est fixée à 70% du montant de l'investissement.

Figure N° 02 : Représentation graphique du financement triangulaire pour un salarié.



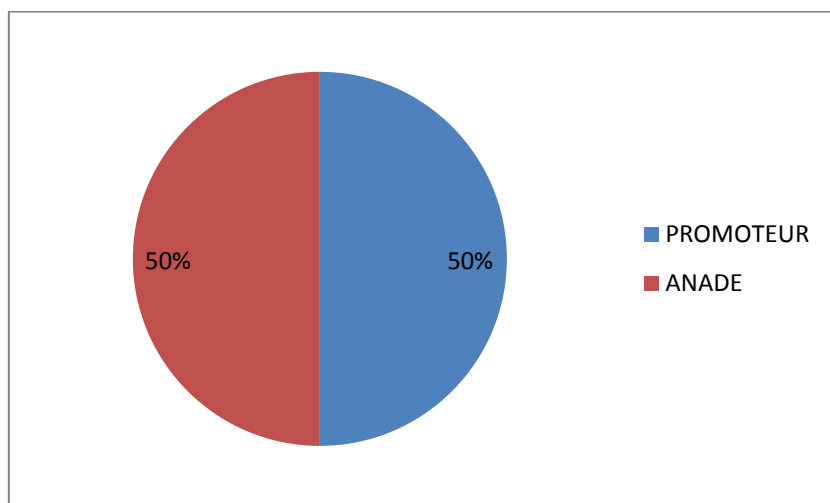
Source : Réalisé par nous-même d'après les informations recueillies auprès de l'ANADE.

B- Le financement mixte :

C'est un financement « bipartite » qui fait participer deux acteurs. Dans ce type de financement l'apport personnel du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANADE.

- L'apport personnel : l'apport personnel est estimé de 50% du montant de l'investissement.
- Le prêt non rémunéré : ce prêt qui est accordé par l'ANADE est de 50% du cout d'investissement.

Figure N° 03 : Représentation graphique du financement mixte.



Source : Réalisé par nous-même d'après les informations recueillies auprès de l'ANADE.

C- L'autofinancement :

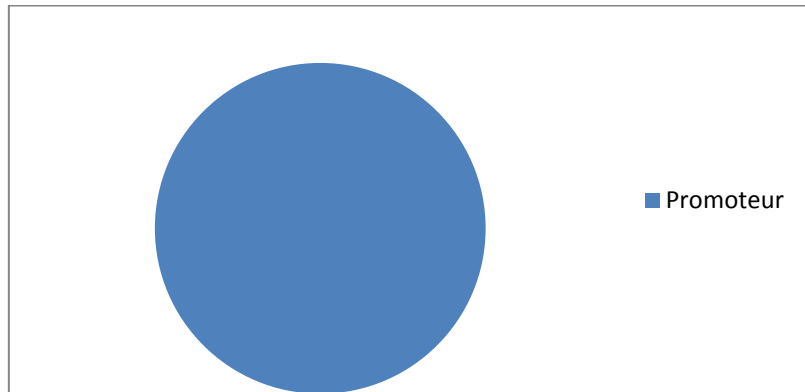
C'est un financement où le porteur de projet assure le financement de son projet par ses propres moyens sans faire appel à des ressources extérieures :son épargne, ses capitaux propres etc...

L'ANADE intervient pour que les promoteurs bénéficient d'un suivi et appui complet tout au long du processus de la création de l'entreprise, avantages fiscaux et exonérations pendant 3ans, 6ans ou 10ans.

Cependant, cette formule n'a pas duré longtemps, elle fut abandonnée très tôt, en raison de non application des exonérations par l'administration fiscales. Le motif avancé par ce dernier est que la catégorie de jeunes concernée, n'est pas dans le besoin d'aide, puisqu'ils ont la capacité de financer leurs projets

Ainsi, le montant de l'investissement ne doit pas dépasser 10.000.000 de dinars.

Figure N° 04 : Représentation graphique de l'autofinancement.



Source : Réalisé par nous-même d'après les informations recueillies auprès l'ANADE.

1-1-11 L'acquisition des équipements et matériels :

Une fois le projet est financé, le promoteur procède à l'acquisition des équipements pour commencer son activité. Pour cela, l'accompagnateur va établir des ordres d'enlèvement de cheque. Le premier ordre d'enlèvement à établir est celui destiné au fonds de garantie. Ensuite, les deux ordres d'enlèvement relatifs à l'acquisition des équipements de 10% et 90 % du montant des équipements.

L'accompagnateur établit le premier ordre d'enlèvement de chèque de 10 % pour la commande. Quant à l'établissement de l'ordre d'enlèvement de 90 %, il est conditionné par :

- La livraison effective des équipements par le fournisseur, en présence du promoteur, huissier de justice et le chargé de suivi de l'ANADE.
- La remise des factures définitives, le procès-verbal d'acquisition établi par l'huissier de justice et le nantissement des équipements.

1-1-12-L'exploitation de l'activité :

Au cours de cette étape, l'accompagnateur chargé du suivi, est tenu de programmer une visite sur site afin de constater l'existence et le démarrage effectif de l'activité tout en établissant un procès-verbal de démarrage d'activité.

Après cette visite le promoteur est invité à compléter les documents liés à l'exploitation tels que :

- ✓ Le document justifiant le début de l'activité, délivré par les services des impôts.
- ✓ Les nantissements des équipements et / ou le gage du véhicule.
- ✓ Le contrat d'assurance tous risques et / ou multirisque.
- ✓ L'avenant de subrogation de l'assurance.
- ✓ Les justificatifs d'affiliation CNAS/CASNOS.
- ✓ L'autorisation d'exploitation pour les activités réglementées.

1-2 Le financement pour l'extension de l'entreprise :

L'investissement d'extension permet aux entreprises créées dans le cadre de l'ANADE d'agrandir leur capacité de production en bénéficiant d'un autre financement.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Le traitement des demandes d'extension est soumis aux mêmes règles que celles appliquées aux demandes de création, néanmoins pour bénéficier de la phase extension, le promoteur est soumis aux conditions suivantes :

- Pour le financement triangulaire, le porteur de projet doit honorer 70% du montant de crédit de la banque et 50% du montant de crédit de l'ANADE par anticipation et dans le cas où le financement mixte dans la phase création il doit rembourser 100% du prêt non rémunéré.
- Remboursement intégrale (100%) du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement de triangulaire vers mixte.
- Extension dans le même secteur d'activité.
- Cumul de 03 années d'activité en zone normales ou 06 années en zone spécifique.
- Avoir des bilans retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.
- Remboursement régulier des échéances de Prêt Non Rémunéré (PNR).
- Avoir dépassé la période d'exonération d'impôt acquise en phase création.

1-Les aides financières et les avantages fiscaux :

Le jeune promoteur bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux à la même période que la conception de son projet, tant en phase de création qu'en phase d'extension et capacité de production.

2-1 Les aides financières :

Des aides financières sont accordée dans le cadre du l'ANADE, il s'agit de :

➤ La bonification de taux d'intérêt du crédit bancaire¹³ :

En vertu du décret exécutif N° 13-253 correspondant au 02 juillet 2013 modifiant le décret exécutif N° 03-290 du 06 septembre 2003, la bonification du taux d'intérêt bancaire à hauteur de 100%, veut dire crédit avec 0% d'intérêt.

➤ Les prêts non rémunérés supplémentaires :

En plus de PNR de 15% ou 25% accordé par l'ANADE aux jeunes promoteurs, ils peuvent aussi bénéficier de trois prêts non rémunérés supplémentaires :

Ces trois PNR supplémentaires sont accordés aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire.

A-Prêt non rémunéré « cabinet groupé » :

On entend par cabinet groupé, l'association de deux projets minimums, occupant le même local, présentés par des jeunes promoteurs exerçant dans le même domaine d'activité.

Ce prêt peut atteindre 1.000.000da octroyé aux diplômés de l'enseignement supérieur pour la prise en charge de leur loyer et cela concerne les fonctions libérales à savoir : médecine, auxiliaire de justice (avocat, huissier, notaire...), expert-comptable, commissariat aux comptes, comptables agréés bureaux d'études et le suivi des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

¹³ www.anade.dz

B- PNR « véhicule atelier » :

C'est un prêt accordé aux jeunes promoteurs diplômés de la formation professionnelle d'un montant de 500.000 DA, pour l'exercice des activités non sédentaire de plomberie, mécanique automobile, électricité, bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment.

C-Un PNR loyer :

C'est un prêt accordé pour la prise en charge de PNR qui peut atteindre 500.000DA et cela concerne les activités sédentaires.

2-2 Les avantages fiscaux :

Les jeunes promoteurs bénéficient d'avantages fiscaux sous forme de franchise et réductions, au moment de la réalisation, et sous forme d'exonération lors de l'exploitation de leurs projets.

- ❖ **Durant la phase de réalisation de l'investissement¹⁴** : dans cette phase on trouve les avantages fiscaux accordés à la micro entreprise qui sont les suivants :
 - Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipements importés directement dans la réalisation de l'investissement.
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité.
 - Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de la micro-entreprise.
- ❖ **Durant la phase d'exploitation¹⁵**: dans cette phase, des avantages fiscaux sont accordés à la micro entreprise pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage d'activité ou de six (06) ans quand le projet est implanté dans une zone spécifique et dix (10) ans pour les régions du grand sud.
 - Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions
 - Exonérations de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.
 - Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU).

Ces périodes d'exonération d'impôts « 3ans, 6ans et 10ans » peuvent se prolonger de deux (02) ans à l'issue de la première période d'exonération à condition de recruter trois (03) emplois à une durée indéterminée. En plus, à l'expiration de ces périodes, la micro-entreprise bénéficie de la fiscalisation progressive pendant les trois (03) années qui suivent comme suit :

- La première année : un abattement de 70 %.
- La deuxième année : un abattement de 50 %
- La troisième année : un abattement de 25 %

3- Les fonds de l'agence :

On peut citer deux organismes à savoir :

- ✓ Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) ;

¹⁴ Idem

¹⁵ Idem

- ✓ Fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit promoteurs.

3-1 Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) :

En applications des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance N°96-14 du 24 juin 1996 portant la loi de finance complémentaire pour 1996, stipule ce qui suit : « ... Il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation spécial N°302-087 intitulé Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes ».

L'ordonnateur principal de ce compte est le ministre chargé de l'emploi. Quant à la gestion de ce compte, elle est confiée à l'ANADE. Cette dernière gère les dotations nécessaires mises à sa disposition en vue de réaliser les objectifs assignés.

Ce compte retrace :

A- Les recettes :

- Les dotations du budget de l'Etat.
- Le produit des taxes spécifiques instituées au profit du fonds par les lois de finance.
- Le produit de remboursement de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs.
- Une partie du solde du compte d'affectation spéciale n°302-049 intitulé « fonds national de promotion de l'emploi », à sa clôture.

B- En dépense :

- L'octroi de prêt non rémunéré consenti aux jeunes promoteurs pour la mise en œuvre des micro-entreprises.
- Bonification des taux d'intérêt des crédits accordés aux jeunes promoteurs.
- L'octroi des garanties à délivrer aux banques ou aux établissements financiers.

3-2 Fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit promoteurs :

Ce fonds a été créé en 1996 pour garantir les crédits de toutes natures accordés aux jeunes promoteurs par les établissements financiers. Il est placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'emploi et domicilié auprès de l'ANADE. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière¹⁶.

La gestion de ce fonds est assurée par le directeur Général de l'ANADE, assisté d'un secrétariat permanent. Sa comptabilité est tenue en forme commerciale distincte de celle de l'ANADE. Il est administré par un Conseil d'administration.

Les adhérents au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs sont d'une part, les banques ayant accordé des crédits pour la création de micro entreprises

¹⁶ ANSEJ, « Recueil des textes législatifs et réglementaires », Page 39.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

dans le cadre du dispositif ANADE, et d'autre part, les jeunes promoteurs ayant opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets¹⁷.

3-2-1 Les Ressources :

Les ressources du fonds sont constituées par :

A) Une dotation initiale en fonds propres constituée de :

- L'apport en capital de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- L'apport du trésor public.
- L'apport en capital des banques et des établissements financiers adhérents.
- La partie du reliquat non utilisé du Fonds de Caution Mutuelle de garantie des activités industrielles, commerciales et artisanales.

B) Les cotisations versées au fonds par :

- Les jeunes promoteurs.
- Les banques et les établissements financiers adhérents.

c). Les produits des placements financiers des fonds propres et cotisations perçues ;

d). Les dons, legs et subventions consentis au fonds.

e). Les dotations complémentaires en fonds propres.

3-2-2 Les cotisations :

Le montant des cotisations de la micro-entreprise est calculé sur la base du montant de crédit bancaire et de sa durée. Le montant est de 0,35% du capital qui reste à recouvrer à chaque échéance. Le paiement de la première cotisation de la micro-entreprise au fonds se fait après l'obtention de l'accord bancaire et avant la délivrance de l'agrément par l'ANADE, Les échéances de paiement des cotisations correspondent aux échéances annuelles du crédit bancaire selon le montant du crédit 4 à 5 ans, le remboursement se fait par trimestre.¹⁸

Montant de cotisation = 0.35% de l'encours bancaire * la durée du crédit

Cette cotisation est payée une seule fois via un chèque bancaire.

Le dispositif ANADE offre aux promoteurs postulant à la création d'entreprise les différentes formules de financement, aides financières et avantages fiscaux accordés par la législation en vigueur en deux phases, à savoir, la phase réalisation et la phase exploitation. En plus, de ces aides et avantages, le promoteur bénéficie d'un accompagnement durant tout le processus de mise en œuvre de son projet d'investissement, qui va de l'idée du projet, jusqu'à sa concrétisation. L'accompagnement exercé a pour objet de reconforter le promoteur durant les moments difficiles, notamment dans la recherche de financement et les démarches administratives.

¹⁷ www.anade.dz

¹⁸ Idem.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

4-Analyse des données statistiques relatives au financement des entreprises au niveau de l'ANADE dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'ANADE, nous allons essayer de présenter et analyser les différentes données statistiques sur la wilaya de Tizi-Ouzou délivrées par l'ANADE, grâce à une collecte d'informations qui a été effectuée au sein de cette agence. Ces données concernent la répartition annuelle du nombre de projets financés et d'emplois créés par secteur d'activités.

Les résultats affichés dans le tableau ci-dessous représentent le nombre de projets et d'emplois créés par secteur d'activité par l'agence durant la phase de réalisation et d'extension de l'activité.

Tableau N°06 : Le nombre de projets et emplois créés par l'ANADE répartis par secteur d'activité durant la période 2017-2021.

	2017		2018		2019		2020		2021		Total	
	N de projets	Nombre d'emplois	N de projets	Nombre D'emploi s	N de projets	N d'emploi s	N de projets	Nombre d'emploi s	N de projets	Nombre d'emploi	N de projets	Nombre d'emploi
Agriculture	28	66	10	23	6	14	3	5	3	8	50	116
Artisanat	4	11	2	4	1	3	1	1	2	3	10	22
BTPH	47	120	42	122	95	239	22	71	29	81	235	633
Industrie	53	150	34	103	27	76	24	72	64	145	202	546
Maintenance	11	26	15	33	36	81	10	20	14	24	86	184
Professions libérales	48	105	52	128	100	247	33	80	51	124	284	684
Services	45	145	30	89	25	58	16	49	37	87	153	428
Total	236	623	185	502	290	718	109	298	201	476	1020	2613

Source : Réalisé par nos soins d'après les données de l'ANADE.

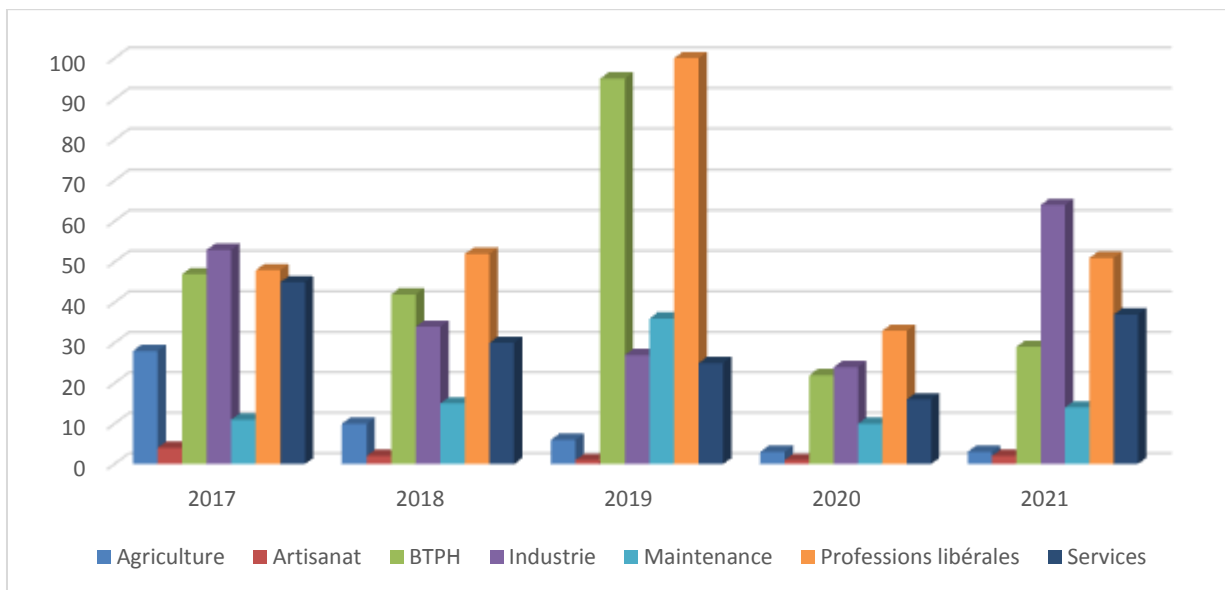
La lecture de ce tableau nous renseigne sur l'évolution du nombre total de projets financés et d'emplois créés par l'ANADE sur les cinq dernières années 2017-2021. Nous remarquons que le secteur des professions libérales est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE avec 284 projets et pour un nombre d'emplois qui dépasse 680 emplois, le secteur de BTPH occupe la seconde place avec 235 projets financés, suivi du secteur de l'industrie avec 202 projets et pour un total d'emplois de 546 emplois, puis le secteur des services avec 153 projets et pour un nombre d'emplois de 428 emplois, ainsi le

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

secteur de la maintenance avec 86 projets, et le secteur de l'agriculture avec 50 projets et pour un nombre d'emplois de 116 emplois, enfin le secteur d'activité le moins financé c'est le secteur de l'artisanat avec 10 projets financés.

Pour une meilleure visualisation de l'évolution des projets financés par le dispositif de l'ANADE et du nombre d'emplois créés, nous avons essayé de représenter cette évolution sur les deux figures ci- dessous :

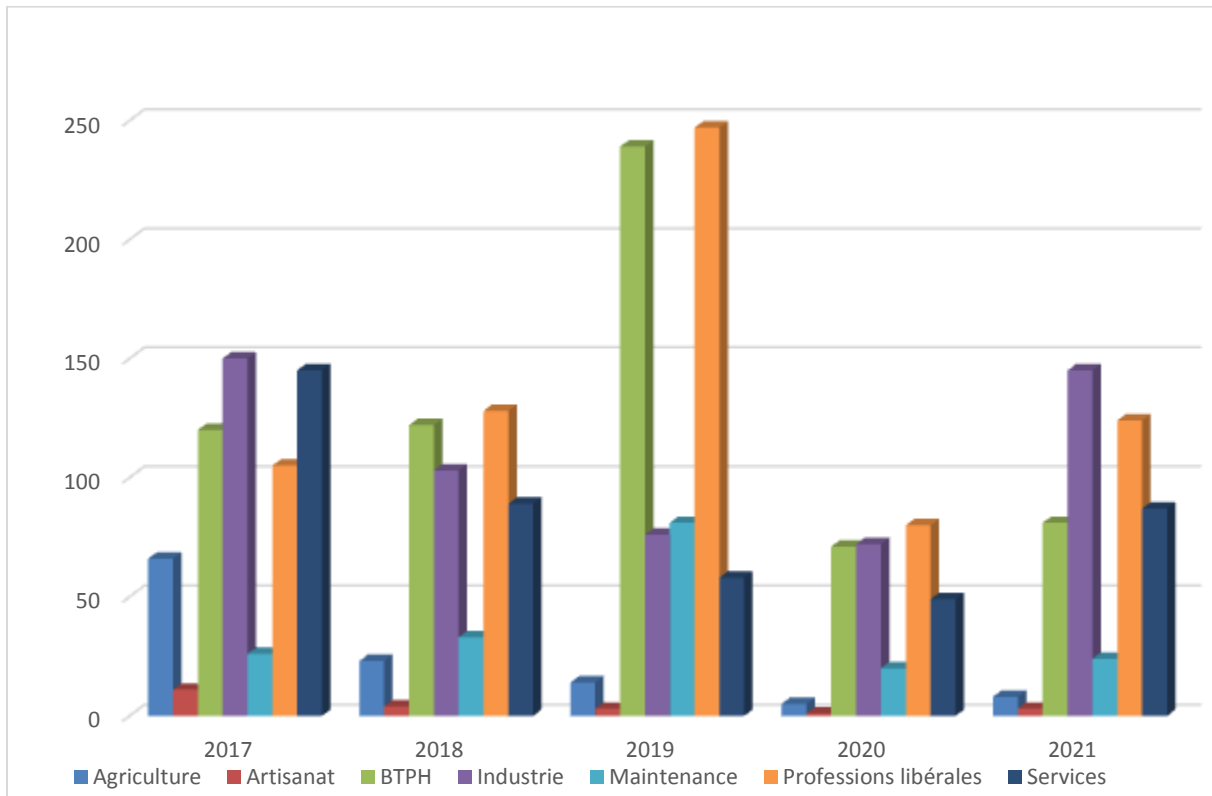
Figure N°05 : Représentation graphique des projets créés par secteur d'activité par l'ANADE «2017-2021 » :



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°06

Figure N°06 : Représentation graphique des emplois créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2017-2021 » :

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°06.

A la lecture de la figure 05 et 06, nous pouvons affirmer que le nombre de projet financés décroît au fil des années, notamment en 2020, ainsi à travers l'analyse de ces graphes nous constatons que :

Agriculture :

Le nombre de projets financés dans le secteur d'agriculture passe de 28 projets en 2017, à 03 en 2021 correspondant à une baisse très importante, également le nombre d'emplois créés passe de 66 emplois en 2017 à 08 en 2021. L'ANADE accorde moins de financement pour ce secteur a cause :

- Des maladies qui ont causé des pertes de vie en bétail qui ont été un facteur de découragement pour l'octroi de financement.
- Problème de non remboursement dû aux difficultés rencontrées par les porteurs de projets.
- Le gel de certaines activités très convoitées par les porteurs de projet telles que l'élevage de bovin qui était très convoité par les porteurs de projet.

Bâtiments et travaux publics et hydraulique :

Le dispositif accorde moins de financement pour le secteur BTPH, le nombre de projets créés par ce secteur passe de 47 en 2017 à 36 projets en 2018, suivi d'une augmentation en 2019 avec 89 projets et d'une baisse en 2020 et 2021. Le financement de ce secteur a diminué car le dispositif avait gelé certaines activités du secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique telle que l'activité de maçon.

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

Il y a également le non disponibilité des véhicules nécessaires pour l'exploitation de l'activité des porteurs de projets.

Industrie :

Le secteur industriel est financé de moins en moins par le dispositif ANADE, le nombre de projets créés passe de 53 projets en 2017 à 24 en 2020 accompagné par une augmentation en 2021 avec 61 projets.

Le dispositif avait gelé beaucoup d'activités industrielles comme la confection, la pâtisserie, la menuiserie, la restauration et autres qui étaient très sollicités par les porteurs de projet.

Professions libérales :

Le secteur des professions libérales est parmi les secteurs les plus financés par le dispositif. Cependant, ce secteur a fortement diminué durant la période, mais il a connu une augmentation en 2019 avec 89 projets et pour un nombre d'emplois qui dépasse 200 emplois, suivie d'une baisse en 2020 et 2021, ce qui engendre la baisse des emplois engendrés. Les facteurs ayant causé la diminution du nombre de projets financés par l'ANADE sont les suivants :

- Le gel de l'activité d'avocat qui constituait l'essentiel des demandes de financement par les porteurs de projet.
- Les problèmes de qualification professionnelle.
- Le coût élevé du véhicule, car avant 2016 les prix du véhicule ne dépassaient pas 1 500 000 dinars mais au cours de ces dernières années les prix du véhicule ne sont pas au-dessous de 2 millions de dinars.

Services :

Le secteur des services a connu également des diminutions successives de 2017 jusqu'à 2020 suivie d'une augmentation en 2021. L'ANADE accorde moins de financement pour ce secteur à cause.

- De la non disponibilité du véhicule nécessaire pour l'exploitation du projet.
- Les manques de qualifications demandées au cours de ces dernières années.
- Le gel de certaines activités pendant un temps.
- La saturation du marché de ce secteur.

Artisanat :

Le secteur de l'artisanat est le moins dynamique avec 10 projets financés. Le facteur principal qui a conduit à la diminution du nombre de financements accordés pour ce secteur est que l'ANADE oriente le plus souvent les porteurs de projet voulant exercer dans l'activité artisanale vers le dispositif de l'ANGEM qui finance les petites entreprises afin d'éviter que le porteur de projet perde du temps par l'attente dans le traitement des dossiers aux niveaux de l'ANADE. Aussi le dispositif avait gelé certaines activités artisanales.

Maintenance :

Les facteurs qui ont conduit à la diminution du nombre de financements accordés par L'ANADE pour ce secteur sont pratiquement les mêmes que les autres secteurs c'est-à-dire la

Chapitre I : Généralités sur L'Agence Nationale d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ).

non disponibilité des véhicules, le gel de certaines activités très convoitées dans ce secteur et le problème de qualifications.

Conclusion du chapitre I :

Les pouvoirs publics nationaux et locaux mettent en œuvre de nombreux dispositifs de soutien à la création d'entreprises, qui prennent des formes très diverses, bénéficiant aux créateurs directement (subventions, exonérations, prêts, garanties) ou indirectement (sensibilisation et information, accompagnement, hébergement, développement du capital risque, valorisation de la recherche). Parmi ces dispositifs figure celui de l'ANADE (Agence nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat) qui a pris une lourde tâche de soutenir et de conseiller les jeunes promoteurs.

En effet malgré l'opportunité qu'offre le dispositif aux jeunes entrepreneurs, nous avons constaté après l'analyse des données statistiques collectées au niveau de l'ANADE que le nombre de projets financés a considérablement baissé, ceci peut être dû à la saturation du marché de certains secteurs, la difficulté d'octroi de crédits bancaire, la complication de validation des dossiers déposés au niveau de l'agence on le changement dans les conditions de financement par le dispositif. Tout ceci peut se résumer par la récession économique que vit l'économie algérienne au cours de ces dernières années.

Chapitre II :

L'endettement des entreprises

Introduction du chapitre II :

Les décisions en matière de la politique financière concernent l'investissement et le financement. La première représente l'allocation des ressources vers les projets, quant à la deuxième, elle est consacrée au choix de la structure financière, c'est-à-dire le choix entre les différentes sources de financement.

Le terme structure financière est un concept qui revêt plusieurs sens. Dans un sens large, « lorsqu'on parle de la structure financière de l'entreprise, on fait allusion à l'ensemble des ressources qui finance l'entreprise, qu'il s'agisse des capitaux propres, dettes à long terme, des dettes à court terme ou des ressources d'exploitation »¹. Ainsi le concept de financement exprime les différents modes de financement dont l'endettement occupe une place de choix à la disposition de ses entreprises. Il appartient donc aux dirigeants de ces dernières d'effectuer un choix à leur convenance. Cependant, ces entreprises n'ont pas le même niveau d'endettement. Ce dernier est fonction de certaines variables de l'environnement que ce soit d'ordre internes ou externes.

Modigliani et Miller (1958) étaient parmi les premiers à mener une véritable réflexion théorique sur le rôle de l'endettement. Il nous faut donc examiner ses effets positifs et négatifs.

La politique d'endettement représente l'équilibre de financement de l'entreprise à travers la combinaison de capitaux propres et de dettes, définie comme la structure du capital. Il nous paraît donc intéressant de mettre l'accent sur la politique d'endettement qui doit répondre aux objectifs de trois publics : les actionnaires, qui veulent accroître la valeur de leur patrimoine, les prêteurs, qui cherchent une rentabilité satisfaisante de leurs engagements et les dirigeants, qui ont pour objectif de mettre en place une structure de ressources dont le Coût Moyen Pondéré du Capital soit le plus bas possible.

Dans ce chapitre, il est question de présenter dans la première section certaines théories qui tentent de mettre la lumière sur le comportement des entreprises face au choix du mode de financement. Dans la deuxième section, nous allons présenter les variables qui déterminent le niveau d'endettement ainsi que ses différents modes utilisés par l'entrepris. Enfin la troisième section portera sur les objectifs poursuivis pour chaque partenaire de l'entreprise en adoptant une politique d'endettement et son mode de gestion.

Section 01 : Fondements théorique de l'endettement.

Une entreprise généralement a deux (02) grandes alternatives. La première se situe au niveau du choix entre les différentes sources de financement à savoir : l'autofinancement, l'endettement et l'augmentation du capital. La seconde, se situe au niveau du choix de la meilleure combinaison entre fonds propres et endettement. Face à cette situation, l'entreprise cherche à déterminer une stratégie de financement meilleure pour maximiser sa valeur. Son objectif est donc de répondre à la question suivante :

¹ Depallessene G. Jobarp J. « Gestion financière de l'entreprise », 11e meed, DUNOD, Paris ; 1997, page 81.

- ✓ Devrait-elle émettre d'autres actions ou emprunter ? Et si c'est l'endettement, à quelle proportion² ?

Cette section est composée de deux points. Le premier a pour objectif de présenter les apports des théories classiques et de Modigliani et Miller, ainsi que les théories modernes de l'endettement. Et dans la deuxième partie nous allons expliquer les effets positifs et négatifs de l'endettement sur la valeur de l'entreprise.

1-Les théories de l'endettement :

1-1 La finance académique avant 1958³ :

Avant 1958, plus précisément au début de 21^{ème} siècle la finance était séparée de l'économie, elle était considérée comme une discipline académique. Son contenu recouvrait alors des instruments, des institutions et des procédures utilisées sur le marché financier. Elle était caractérisée par une absence quasi-totale des préoccupations explicatives : on cherchait soit à décrire la pratique ou à prescrire des normes issues de la pratique.

Vers 1920, l'innovation technologique et l'émergence de nouvelles industries entraînaient un accroissement des besoins de fonds des entreprises, il en résulte un intérêt renforcé pour les sources de financement et pour la liquidité. La finance se focalisait sur les aspects financiers de la survie, sur la préservation de la liquidité, et sur les décisions de faillite. La préoccupation était liée à la protection des prêteurs et la réglementation financière en matière des publications des documents.

1-1-1 La théorie classique :

Durant les années 1940-1950, l'intérêt est accordé à la théorie classique. Cette théorie est déterminée par le concept d'effet de levier. Elle postule l'existence d'un point neutre de rentabilité de l'entreprise, qui permet de définir deux zones : l'une dans laquelle l'endettement présente un avantage croissant pour l'actionnaire (on parle alors d'effet de levier positif) et l'autre dans laquelle l'endettement présente un désavantage croissant pour l'actionnaire (on parle alors d'effet de levier négatif)⁴. Ce courant de pensée supporte l'idée que l'entreprise a intérêt à s'endetter tant et aussi longtemps que la rentabilité économique est supérieure au coût de la dette.

1-2 La théorie néoclassique :

En 1958, Franco MODIGLIANI et Merton MILLER révolutionnèrent le monde de la finance en publiant un article dans le journal économique American Economic Review. Ces derniers

² Damodaran.A « chapitre 20. Choix et structure de financement », [Finance d'entreprise\(2006\)](#) [d'entreprise](#), page841.

³ Charreaux.G « théorie financière et stratégie financière » Revue français de gestion N160,2006 Page114.

⁴ Nguebong.N, Landrine.J « l'influence de la stratégie d'affaires sur le niveau et les déterminants de l'endettement des PME manufacturières », Mémoire présenté à l'université du QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, 2011, page20.

ont montré à travers leurs travaux qu'en présence de marchés parfaits et sous certaines hypothèses, toutes les formes de financement sont équivalentes.

Ci-dessous, on vous présente les principales hypothèses du modèle :

H1 : les marchés financiers sont des marchés parfaits, c'est-à-dire qu'une entreprise peut à tout moment prêter et emprunter à un taux unique et sans risque. Les transactions s'effectuent sans coût et les entreprises ont un accès illimité aux ressources financières.

H2 : les investisseurs peuvent s'endetter au même taux que les firmes.

H3 : le risque de défaillance est ignoré dans la mesure où les coûts dits de faillite sont négligés.

H4 : les actifs sont divisibles et les entreprises ont le choix entre deux types d'actif : dette sans risque ou capitaux propres risqués.

H5 : toutes les sociétés appartiennent à des classes de risque homogènes et que le taux d'intérêt est constant dans chacune de ces classes.

H6 : Il n'y a pas de croissance des actifs, tous les bénéfices sont distribués.

H7 : Il n'y a pas d'impôt.

Modigliani et Miller (1958) aboutissent à la conclusion suivante : dans un marché parfait ou il n'y a ni coût de faillite, ni coût d'asymétrie d'information entre les investisseurs, ni fiscalité, la valeur de l'entreprise et le coût du capital sont indépendants de la structure financière. En d'autres termes, l'entreprise pourrait s'endetter à 100% en cas de besoin sans que cela n'impacte sa valeur. Cette approche a été vivement critiquée, car dans la pratique, on ne peut appliquer les principes de neutralité dans la structure financière.

En 1963, Modigliani et Miller ont été les premiers à améliorer leurs conclusions et ceci en intégrant les taxes sur les firmes dans leurs modèles, pour voir l'impact de ces impôts sur la structure de capital. Ils montrent que dans un environnement imparfait caractérisé par l'impôt sur le bénéfice des sociétés, il est mieux pour la firme de s'endetter pour profiter des économies d'impôts dues à la déductibilité fiscale des charges des dettes. Ainsi, et avec cet avantage fiscal, la valeur de l'entreprise endettée est égale à la valeur de la firme non endettée augmentée de la valeur des économies d'impôts réalisées grâce à cette possibilité de déductibilité de charges financières.

Dès lors, la levée progressive de ces hypothèses a donné lieu à une nouvelle approche dite « approche moderne de la firme », qui regroupe les théories telles que : la théorie des options, la théorie de l'agence, la théorie de signal et enfin la théorie de financement hiérarchique.

1-3 Les théories modernes :

La théorie moderne constitue un réel tournant dans la théorie financière par l'enrichissement de nouvelles hypothèses et de nouveaux modèles qui se sont orientés vers la remise en cause de l'hypothèse de perfection de l'information à disposition des agents économiques. L'introduction des coûts de faillite et d'agence, de l'asymétrie d'information et de la fiscalité a remis progressivement en cause l'hypothèse de la perfection des marchés financiers pour justifier l'existence d'une structure financière optimale. Parmi ces théories nous citons :

1-3-1 La théorie des options de Black et Scholes (1973) :

« Une option est un instrument financier basée sur un principe d'application universelle »⁵

Depuis les travaux fondamentaux de Black et Scholes (1973) et de Merton (1973) sur la théorie des options, le marché des produits dérivés s'est bien développé. En effet, depuis cette date, on arrive à évaluer et même à calculer le prix théorique des options financières.

La théorie des options appliquée à la structure financière permet de mieux comprendre l'impact sur la situation financière des créanciers et des actionnaires de certaines décisions de l'entreprise (Distribution de dividendes, Investissements risqués, Autofinancement etc.). Elle trouve sa source dans l'asymétrie existant entre actionnaire (Gain potentiellement illimité et Risque limité à l'Investissement) et créancier (Risque de perdre l'Investissement mais taux de rentabilité plafonné) qui fait penser aux options. Elle est un prisme intéressant pour analyser la relation Créanciers-Actionnaire.

A partir de cette théorie, de nombreuses pistes de recherches ont été lancées, portant sur l'évaluation des dettes risquées, le risque de faillite, les clauses de remboursement anticipé, les obligations convertibles ou sur l'incidence de la politique de financement et de la politique de dividende sur les conflits portant sur la répartition de la valeur de l'entreprise entre actionnaires et dirigeants.

1-3-2 La théorie d'agence de Jenson et Meckling (1976) :

La théorie de l'agence décrit l'entreprise comme un ensemble de relations contractuelles, un nœud de contrats librement négociés entre les parties. Cette théorie se développe autour de la relation contractuelle de nature particulière que sont les relations d'agence.

La définition la plus classique d'une telle relation d'agence est celle donnée par les pères de la théorie Jenson et Meckling (1976) « *Nous définissons une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent* »⁶. Selon cette définition nous comprenons que tout

⁵ Aristote « La politique » Livre I, cité par Bernstein. P « des idées capitales » Puf, Quadrige Paris, 1995, chapitre 11, page 205

⁶ Charreaux. G « les nouvelles théories pour gérer l'entreprise, » édition ECONOMICA, Paris, 1987, Page 23.

contrat recèle en lui une relation d'agence, dès qu'il y a un transfert de la prise de décision d'un agent à un autre. Le contrat est perçu comme une délégation partielle du pouvoir qui est confié à un tiers avec lequel on contracte : le propriétaire est le principal, le tiers mandataire est l'agent.

La théorie de l'agence, est fondée sur les fonctions d'utilité et sur les conflits potentiels qui existent entre le principal et l'agent. Dans le domaine financier, des conflits vont apparaître entre les dirigeants et les actionnaires, et les actionnaires et les dirigeants et les créanciers. Ces conflits et leur résolution génèrent des coûts appelés « coûts d'agence ».

Pour éviter ces coûts, la firme doit adopter des politiques financières appropriées, notamment la politique d'endettement qui constitue un moyen efficace de discipliner les dirigeants et de permettre ainsi la convergence des intérêts dans la mesure où, il oblige ces derniers à dégager des résultats d'exploitation positifs, afin de couvrir leurs charges financières, et de préserver ainsi leur statut. Cette mesure permet aussi de réduire les cash-flow disponibles aux dirigeants.

Enfin, l'objet de cette théorie est d'appréhender les principales inefficiences économiques liées aux abus d'un pouvoir de décision et de proposer les mécanismes correcteurs. Il s'agit précisément de définir des normes et des mécanismes qui garantissent le plus possible la neutralité du pouvoir de décision dans l'entreprise et les conflits relatifs à la répartition de la valeur pouvant conduire à la baisse de cette valeur.

1-3-3 La théorie de signal de Stephen Ross (1977) :

La théorie financière de la signalisation fondée par Stephen Ross est une théorie du financement de l'entreprise et de fonctionnement des marchés financiers. Son originalité est d'introduire l'asymétrie d'information qui peut caractériser un bon nombre de situations entre les différents participants au marché financier.

La théorie de la signalisation est complémentaire de la théorie d'agence « *mais, à la différence de la théorie de l'agence, elle n'intègre pas la dimension conflictuelle qui peut en résulter au regard des intérêts individuels respectifs des agents qui sont dans l'obligation de coopérer. En cela, la théorie de la signalisation est une théorie de la communication entre les agents, les aspects conflictuels sont exogènes à l'analyse, alors même s'ils sont là justification des développements de la théorie d'agence* »⁷.

Selon la théorie du signal en étude financière, et d'après le modèle de Ross (1977), le signal est représenté par la structure financière choisie par les dirigeants de l'entreprise. La valeur de l'entreprise augmente avec le niveau de l'endettement. Puisque les dirigeants veulent éviter la faillite, c'est-à-dire maximiser leur intéressement, l'endettement peut être traduit comme signal de bonne gestion et donc de bonne performance de l'entreprise.

⁷ Mourgues. N « *Financement et coût du capital de l'entreprise* », édition : ECONOMICA, Paris, 1993, page 275.

Ainsi, les dirigeants peuvent utiliser la dette pour signaler la qualité de l'entreprise au marché. Lorsque la bonne santé de l'entreprise permet un endettement supplémentaire, les dirigeants signalent la qualité de l'entreprise en émettant des dettes, cela augmente la valeur boursière de l'entreprise et par conséquent la rémunération des dirigeants. La présence d'une pénalité est suffisante pour dissuader les entreprises en difficulté de suivre le comportement des autres en émettant des dettes.

La théorie des signaux s'attache donc à montrer que les dirigeants cherchent à maximiser la richesse des actionnaires par la hausse de l'endettement.

1-3-4 La théorie de financement hiérarchique (Pecking Order theory POT) Myers et Majluf (1984) :

La théorie de la structure du capital des entreprises la plus étudiée empiriquement dans la perspective d'apporter des explications rigoureuses au processus du choix entre fonds propres et endettement est le pecking order theory de Myers et Majluf (1984). Selon cette théorie, les entreprises se financent prioritairement par l'autofinancement. Si cela ne suffit pas elles font appel au financement externe. Elles choisissent la dette, en partant de la moins risquée à la plus risquée. En cas de besoin des fonds supplémentaires, elles émettent des actions.

Le respect de cette théorie a pour avantages d'éviter la réduction des prix des actions de l'entreprise, de limiter la distribution des dividendes pour augmenter l'autofinancement, de réduire le coût du capital en limitant le plus possible le recours aux emprunts. Les entreprises rentables ont donc plus de financement interne disponible.

En conclusion, les théories présentées précédemment expliquent l'endettement comme suit :

- Selon Modigliani et Miller, l'endettement est un créateur de valeur. Ceci est dû à l'avantage fiscal provenant de la déductibilité des intérêts d'emprunts.
- Selon la théorie des options, les actionnaires ne deviennent propriétaires que lorsqu'ils remboursent les créanciers (dettes).
- Selon la théorie de l'agence, l'endettement est un outil de contrôle, soit pour les propriétaires, soit pour les prêteurs de l'entreprise.
- La théorie du signal voit l'endettement comme étant un signal de la performance de l'entreprise endettée.
- Enfin, selon la théorie de Pecking-Order (POT), l'entreprise doit avoir une hiérarchie de financement.

La théorie financière fait jouer à l'endettement des rôles divers à la fois positifs et négatifs. Selon Myers et Majluf (1984), « *le financement externe est un second best auquel l'entreprise recourt lorsque ses capitaux mis en réserve ne suffisent pas à financer des projets d'investissement non anticipés. Ces recours peuvent en outre, être nuisible, si les offreurs de capitaux exigent une rémunération excessive au regard de la valeur actualisée nette du projet*

à financer »⁸. Dans ce qui suit, nous allons évoquer les bienfaits et les méfaits de l'endettement sur la valeur.

2-L'endettement et la valeur de l'entreprise :

La littérature financière a depuis longtemps cherché à mesurer les vertus de l'endettement sur la valeur. En se plaçant dans un cadre de symétrie informationnelle, Modigliani et Miller (1958) ont montré que l'endettement, en l'absence d'imposition, n'agissait pas sur la valeur mais que cette neutralité disparaissait en présence d'imposition (1963). L'endettement était alors source de création de valeur. A la suite de ces travaux, de nombreux auteurs ont mis en évidence que l'excès d'endettement conduisait à la fragilisation de la firme et augmentait la probabilité de défaillance de la firme, elle-même génératrice de coûts⁹. Ceci nous amène, donc, à s'interroger sur les motifs de la présence de l'endettement.

2-1 Les bienfaits de l'endettement sur la valeur :

Il existe une multitude d'effet positif de l'endettement sur la valeur de l'entreprise parmi lesquels nous avons :

- **L'endettement comme un levier de rentabilité :**

L'endettement joue un rôle fondamental à la détermination de la rentabilité, car il constitue une partie intégrante de la structure financière de l'entreprise, et il permet de poursuivre la politique d'investissement tracée initialement. Ainsi il permet à l'entreprise de garantir la continuité de son activité lorsque l'autofinancement est insuffisant, donc plus l'endettement augmente, plus la rentabilité exigée par les actionnaires augmente. Les dirigeants dans ce cas seront contraints de maximiser la valeur de l'entreprise.

- **L'endettement joue un rôle disciplinaire :**

Un deuxième avantage de l'endettement est qu'il oblige les dirigeants à être plus disciplinés dans leurs choix des projets d'investissement car la faillite signifie pour eux la perte de leur emploi, de leurs rémunérations, et de leurs avantages en nature. Ils sont donc conduits à maximiser les profits et la valeur de la firme. L'entreprise dans ce cas, peut s'endetter sans pour autant avoir un besoin de financement, mais uniquement pour bénéficier de ses nombreux avantages et par la suite de maximiser sa valeur.

- **La dette procure des avantages fiscaux :**

Modigliani et Miller ont publié un article complémentaire en levant l'hypothèse d'absence d'imposition et en prouvant que l'impôt sur les sociétés est la seule forme d'impôt existant. De ce fait, l'endettement présente un avantage fiscal en procurant une économie d'impôt suite à la déductibilité fiscale des charges financières de l'emprunt.

⁸ Bocar Sall. M « flexibilités financières des sociétés conjointes au Sénégal » Revue des Sciences de Gestion N° 259-260, page121.

⁹ Severin. E « L'endettement des entreprises : incidence sur la valorisation des firmes », Edition e-thèque, Lille 2002, page 5.

De même, la valeur de l'entreprise s'accroît proportionnellement à son endettement et donc la structure optimale du capital convient à un endettement maximal sans prise en considération de la hausse du risque. Cependant, Angelo et Masulis (1980)¹⁰ ont approfondi cette théorie en supposant que les économies fiscales générées par l'investissement notamment la déductibilité des dotations aux amortissements et la déductibilité des charges financières sont substituables plutôt que complémentaires.

2-2 Les méfaits de l'endettement :

Bien que l'endettement constitue un élément très important dans la création de valeur de l'entreprise il peut cependant constituer une source de fragilisation de l'entreprise et de faillite.

▪ L'endettement comme source de faillite :

Parmi les principales critiques faites à l'approche de Modigliani et Miller est la non prise en compte des coûts de faillite. Si l'endettement peut, comme nous l'avons vu précédemment, être créateur de valeur, son excès est nuisible, l'insuffisance de la rentabilité d'exploitation et l'endettement jouaient un rôle considérable dans la défaillance des entreprises.

L'entreprise, en s'endettant davantage, se trouve confrontée au risque de défaut de remboursement. En effet, il suffit que les revenus futurs attendus soient inférieurs aux anticipations pour que l'entreprise soit confrontée au défaut de paiement. Les entreprises qui ne sont pas loin de la cessation de paiement sont dites potentiellement en faillite.¹¹

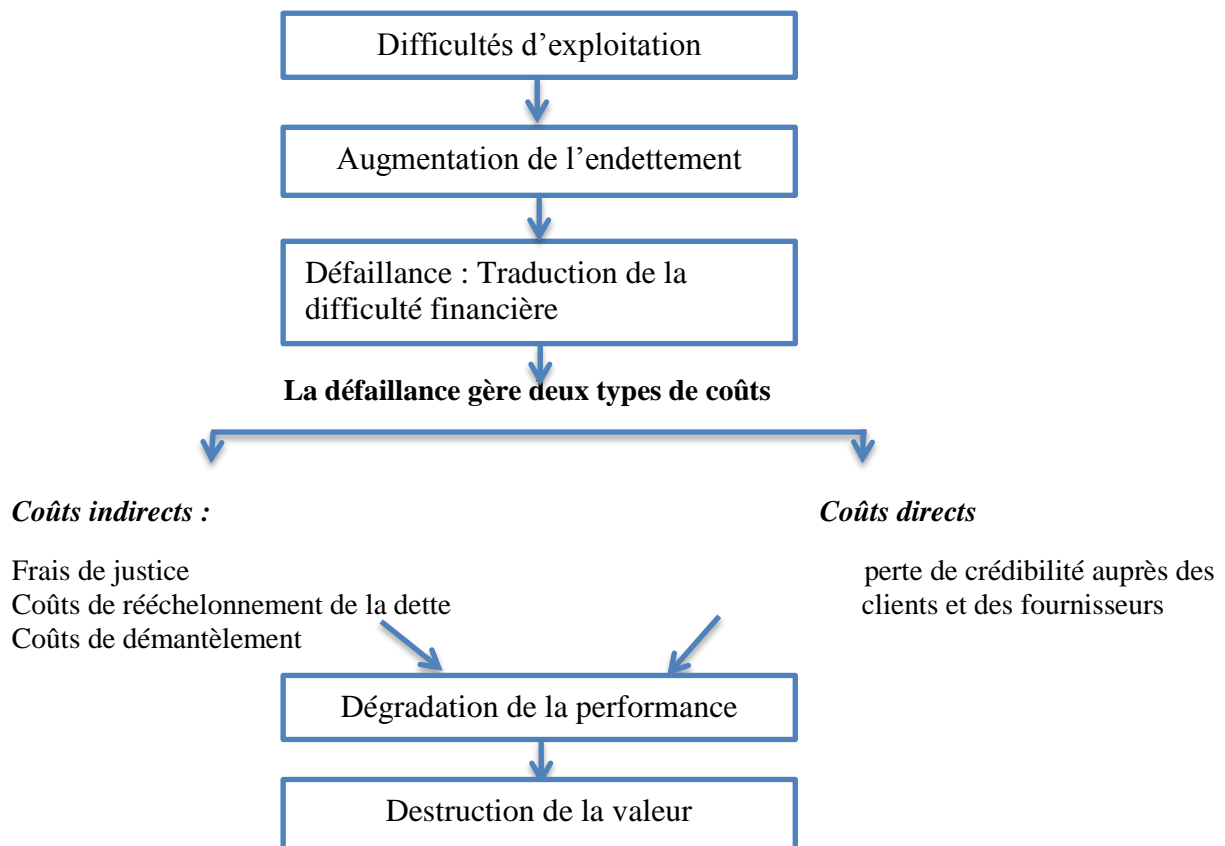
Ainsi, la difficulté financière pourrait être associée à la notion juridique de faillite, mais les auteurs qui se sont intéressés au problème ont montré qu'une telle définition était trop restrictive. La difficulté financière est un processus qui se manifeste par une série de symptômes sans que l'on puisse dégager clairement un sens de causalité.

Le coût de faillite peut être défini comme un coût additionnel qui réduit la valeur de l'entreprise. Il s'agit essentiellement, des dépenses réalisées par les dirigeants de l'entreprise pour éviter la faillite : frais de notaires, d'avocats (honoraires), et surtout des coûts liés à la perte de confiance de la part des clients, fournisseurs et employés. Ces coûts qui dépendent de la taille de chaque entreprise, impactent considérablement la valeur de l'entreprise. Comme le montre le schéma suivant :

¹⁰ Dahmani .L, Ait Lemqeddem, H « Fiscalité et financement des entreprises : quelle approche théorique ? » International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics – IJAFAME, Maroc 2021 page 495.

¹¹Severin. E « L'endettement des entreprises : incidence sur la valorisation des firmes » Edition e-theque, Lille, 2002, p22.

Schéma N° 02 : l'insuffisance de la rentabilité d'exploitation et la hausse de l'endettement comme sources de défaillance.



Source : Eric Severin, « L'endettement des entreprises : incidence sur la valorisation des firmes », Edition e-theque, Lille, 2002, P 15.

▪ **L'excès de l'endettement signe du mauvais stress pour les dirigeants de l'entreprise :**

La crainte des partenaires peut se révéler être un élément amplificateur des difficultés présentes et favoriser la faillite de la firme. Si les tiers d'exploitation craignent de ne pas voir leurs contrats honorés, ils vont chercher à mieux se couvrir et à se dégager d'une relation commerciale qu'ils estiment dangereuse car non fiable. Ce faisant, ils vont amplifier les difficultés de l'entreprise. De même les créanciers, s'ils ne sont pas garantis, vont retirer leur confiance à la firme. Cela se traduira soit par des garanties plus importantes, soit par un rationnement partiel ou total du crédit.

Ce rationnement risque d'empêcher l'entreprise de réaliser les investissements nécessaires au développement (ou au maintien) de sa position concurrentielle, elle ne pourra investir que dans des projets compatibles avec son financement interne qui, dans la plupart des cas, se révélera insuffisant pour redémarrer le processus de création de valeur.

L'excès d'endettement peut également être préjudiciable aux obligataires, un taux d'endettement excessif peut générer des conflits entre actionnaires et obligataires. Dans une situation où une entreprise est sur le point de faire faillite, il y a de fortes probabilités que, dans un avenir proche, la valeur de l'entreprise soit abandonnée aux obligataires. Les représentants des actionnaires ont alors tendance à gérer l'entreprise dans leur seul intérêt, au détriment des obligataires.

Les dirigeants veulent provoquer un transfert de valeur des obligataires vers les actionnaires. Il en résulte des décisions d'investissements erronées : acceptation de projets très risqués à VAN négative ou encore acceptation d'investissements qui procurent aux actionnaires des avantages aujourd'hui au détriment de la firme de demain, c'est-à-dire des obligataires (coût d'agence de la dette). Toutes ces décisions contribuent à diminuer la valeur globale de la firme.

Enfin, les salariés de peur de perdre leur emploi auront la tentation de chercher un emploi chez les concurrents. Cette action est doublement néfaste à la firme. D'une part, elle perd un savoir-faire qui lui sera coûteux (surtout dans les secteurs de haute technologie) de retrouver et d'autre part, les réductions d'effectifs engendrent le plus souvent une démotivation chez les salariés restants. Cette démotivation peut se traduire par une baisse de la qualité des biens et services vendus. Tous ces éléments, ajoutés à l'incompétence du management, peuvent alors engendrer un cycle infernal qui se traduira par une baisse de performance, et au delà par une faillite et une destruction de valeur. Les difficultés, dans ce cadre, sont trop lourdes à surmonter et génératrices de mauvais stress.

L'ensemble de ces réflexions développées ci-dessus nous amène à penser que la difficulté financière révèle la fragilité de l'entreprise et l'amène à engager des actions correctrices parfois capables de restaurer le processus de création de valeur

Néanmoins, l'influence de l'endettement ne peut se comprendre qu'au travers des caractéristiques propres à la firme et de l'environnement dans lequel elle opère, c'est ce qu'on va voir dans la section suivante.

Section 02 : Les déterminants et les modes de l'endettement.

Il est vrai que les différents modèles théoriques présentés précédemment mettent en lumière beaucoup d'éléments assez intéressants qui permettent de donner aux dirigeants des entreprises des éclairages quant aux problèmes de financement qui s'imposent aux différents moments de la vie de l'entreprise, toutefois, il existe toujours des gaps entre la théorie et la pratique. Ainsi, d'autres facteurs plus pratiques peuvent éclaircir d'avantage le choix d'une structure financière et le degré d'endettement à adopter.

Dans cette section, nous allons aborder les facteurs qui déterminent le niveau d'endettement en fonction de certaines variables de l'environnement que se soient internes ou externes à l'entreprise et nous allons essayer de comprendre leurs effets potentiels sur l'endettement. Ensuite, nous allons présenter les diverses formes de l'endettement.

1- Les déterminants de l'endettement :

Les impacts probables d'un certain nombre de variables sur le niveau d'endettement sont respectivement développés dans les points suivants :

1-1 Les facteurs de l'environnement interne et externe :

L'environnement interne de l'entreprise renvoie à sa structure, sa propriété, aux ressources tangibles et intangibles, aux systèmes et processus, à l'information et à la gestion des ressources matérielles, financières et humaine. L'environnement externe quant à lui regroupe quatre éléments fondamentaux soit : les caractéristiques du secteur d'activité, la concurrence, la nature de la demande des clients et l'offre des fournisseurs.

Ces variables de l'environnement ne sont pas neutres sur le processus de mobilisation des fonds dans l'entreprise. Elles peuvent être associées à divers niveaux de risque et donc affecter l'endettement de la PME. Au travers de ce qui suit, nous allons comprendre davantage leur impact sur l'endettement.

1-1-1 L'environnement interne :

Parmi les facteurs de l'environnement interne les plus alternants dans la littérature sont ceux qui peuvent être associés à des degrés de risque plus grands pour les bailleurs de fonds, et de fait peuvent constituer des barrières pour leur accès au financement bancaire. Ces éléments peuvent être la taille, l'âge, la rentabilité, la profitabilité et les garanties.

❖ La taille :

Selon la théorie de l'agence, il existe une relation positive entre la taille de l'entreprise et l'endettement. Plus une entreprise est de grande taille plus elle a accès à l'endettement.

En effet, les grandes entreprises ont plus de facilité pour se procurer des ressources financières assez variées. Ainsi, le pouvoir de négociation avec les institutions financières et les conditions d'accès aux marchés de capitaux ne sont pas les mêmes pour les entreprises de grandes ou de petite taille. Ces dernières sont soumises à des contraintes de financement plus nombreuses que celles assumées par leurs homologues de grande taille¹².

Aussi, le faible pouvoir de négociation avec les intermédiaires financiers rend le coût de la dette bancaire plus élevé pour les firmes de petite taille. Les petites entreprises sont contraintes de puiser leur capacité d'autofinancement, ensuite elles se tournent vers leurs fournisseurs pour obtenir des crédits commerciaux pour enfin recourir, en dernier lieu, à l'emprunt bancaire.

¹² Berkal. S « Les Relations Banques /Entreprises Publiques : Portées et limites », mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, Tizi-Ouzou, 2012, page34.

❖ L'âge :

L'âge de l'entreprise est également un facteur souvent mentionné comme déterminant de l'endettement. Les entreprises plus âgées pourraient bénéficier d'une réduction de leurs coûts d'agence du fait de leur meilleure réputation, et de leur expérience qui envoient un signal positif aux investisseurs.

Par contre, les nouvelles entreprises n'ont ni historique de crédit, ni réputation, d'où la méfiance des banquiers quant à leur demande de financement. Cependant, même en cas d'approbation de leur demande de crédit, les banquiers leur offrent des conditions moins attrayantes.

Ainsi, la théorie de l'asymétrie de l'information fournit une autre explication de la relation positive entre l'âge et l'endettement. Avec l'âge, une entreprise peut réduire le niveau d'asymétrie informationnelle perçue par sa banque, en améliorant sa notoriété et sa fiabilité par ses bons résultats et sa solvabilité. Ces deux éléments peuvent être considérés comme des signaux positifs que l'entreprise émet sur le marché. Dans ce cas, les bailleurs de fonds plus rassurés pourraient offrir plus de financement.

Donc l'influence de l'âge de l'entreprise sur son niveau d'endettement n'est pas négligeable. Cette variable mérite donc d'être prise en considération pour bien comprendre les choix financiers des entreprises.

❖ La profitabilité et la rentabilité¹³ :

La profitabilité et la rentabilité sont également des variables qui peuvent influencer le niveau d'endettement.

La théorie de financement hiérarchique (POT), la static trade off theory (STAT) et la théorie de signal permettent tout de même de prédire le sens de la relation entre ces deux variables et l'endettement. D'après la théorie de financement hiérarchique, plus une entreprise est rentable plus elle sera capable de s'autofinancer et par conséquent, moins elle recourra à l'endettement, donc la relation entre l'endettement et la rentabilité est alors négative.

Cependant, les conclusions de la STAT (théorie de compromis) contrarient celles de la POT (packing order theory) dans la mesure où, plus une entreprise est rentable, plus elle devra s'endetter pour profiter au maximum du principe de déductibilité fiscale des charges des dettes. La théorie de signal offre également un argument assez fort dans la mesure où l'entreprise rentable qui s'endette envoie un signal positif au marché quant à sa bonne santé financière.

¹³ Colot. O, Croquet « les déterminants de la structure financière des entreprises belges », revue française de gestion n 2007/2 Edition : boeck supérieur, page 189.

❖ Les garanties :

Les garanties représentent les éléments matériels que l'entreprise peut fournir en contrepartie des sommes qui lui sont versées. Elles occupent une place importante dans les décisions d'octroi de crédit aux entreprises. Ainsi les banques classifient les entreprises selon le niveau de garanties fournies. Plus ce niveau est élevé, moins la banque considère l'entreprise comme étant risquée.

« *Les garanties sont encore considérées par les banquiers comme un parapluie qui les protège contre le mauvais temps* »¹⁴, c'est-à-dire en cas d'insolvabilité des emprunteurs ou en cas de comportements opportunistes des dirigeants, les garanties constituent pour les banques le mécanisme central d'ajustement du risque.

1-1-2 L'environnement externe :

Nous allons traiter les caractéristiques de l'environnement externe en se limitant uniquement à l'offre des fournisseurs, précisément, les fournisseurs de capitaux (banque) et le secteur d'activité.

❖ Les relations bancaires de l'entreprise¹⁵ :

L'un des handicaps à la création, au maintien et au développement des PME a trait au financement. Bien que le financement bancaire soit le plus utilisé par celles-ci, mais ce ne sont pas toutes les PME qui obtiennent le financement dont elles ont besoin. Ceci se justifie sans doute par la forte asymétrie informationnelle qui caractérise ces dernières, leur manque de garanties et leur manque d'expérience.

Dans un tel contexte, on pourrait penser que l'amélioration de l'accès au financement des PME passe par l'existence d'un équilibre informationnel, entre ces dernières et les bailleurs de fonds. Ainsi, Foliard Stéphane précise que « *L'information est déterminante dans la relation entre une entreprise, quelle que soit sa taille, et la banque* »¹⁶ de même, la décision d'octroi de crédit dépend de la qualité d'information recueillie par la banque auprès des demandeurs de fonds.

Ainsi, plusieurs auteurs affirment la mise en place d'une relation banque/PME comme une issue pour surmonter les difficultés d'approvisionnement en ressources financières des PME, générées par leur opacité informationnelle. La principale caractéristique d'un financement

¹⁴ Nguebong.N, Landrine.J « l'influence de la stratégie d'affaires sur le niveau et les déterminants de l'endettement des PME manufacturières », Mémoire présenté à l'université du QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, 2011, page20.

¹⁵ Bédué. A, Lévy. N « Relation banque-entreprise et coût du crédit » Revue d'économie financière n°39, 1997, Réflexion sur le système bancaire français. pp. 179-200, page180.

¹⁶ Stéphane. F « le financement bancaire des créateurs de très petites entreprises » thèse pour l'obtention du doctorat en sciences de gestion, Lyon 2008. Page 347.

relationnel est que l'emprunteur est aussi client de la banque, ce qui permet à la banque de mieux exercer un contrôle sur les prêts de ce dernier¹⁷.

Enfin, en se référant à la théorie du signal, la relation banque-entreprise, tout comme elle peut améliorer l'image de l'entreprise, peut aussi la ternir notamment en cas de rupture de relation.

❖ **Le secteur d'activité :**

Un autre déterminant mis en exergue par les études sur la structure financière des entreprises est le secteur d'activité, L'appartenance à un secteur a une grande influence sur la perception du risque des banquiers. Plus une entreprise œuvre dans un secteur où l'incertitude est grande, plus elle a des difficultés à obtenir du financement bancaire. Il est donc, important de prendre en compte cette variable dans l'explication des comportements financiers des PME.

Il ressort de ce qui précède que l'influence des caractéristiques de l'entreprise peuvent jouer un rôle important dans l'explication de ses choix financiers. La partie suivante s'attardera à examiner les différents modes d'endettement que les entreprises peuvent contracter.

2- Les modes d'endettement de l'entreprise :

L'endettement est un moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises.

Le crédit bancaire est un élément essentiel pour le financement des entreprises. Nous nous intéresserons ici aux différents types de crédits bancaires. Nous verrons d'abord le crédit bancaire à court terme, ensuite à moyen et long terme.

2-1 L'endettement à court terme :

Les crédits à court terme désignent l'ensemble des techniques de financement spécialisées relatives au recouvrement de la partie des besoins de financement d'exploitation qui n'est pas couverte par le fonds de roulement, c'est-à-dire, par des ressources stables qui figurent dans le haut du bilan. La durée de ces crédits est extrêmement courte, allant de quelques jours à quelques mois.

Nous allons présenter brièvement les principaux types de crédit à court terme.

2-1-1 La facilité de caisse :

Une facilité de caisse est une autorisation accordée par un établissement bancaire qui permet au titulaire d'un compte d'être en situation de débit. La facilité de caisse à la banque a pour objectif de faciliter les décalages ponctuels de trésorerie entre le moment où le client doit faire face à une dépense et le moment auquel il perçoit des revenus.

¹⁷Nguebong.N, Landrine.J « l'influence de la stratégie d'affaires sur le niveau et les déterminants de l'endettement des pme manufacturières » mémoire présenté à l'université du QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES 2011, page 66.

En accordant des facilités de caisse, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur à concurrence d'un plafond déterminé pendant quelques jours.

Lors de l'accord d'une facilité de caisse, le banquier a tout intérêt à suivre de très près l'utilisation de ce concours afin d'éviter qu'il ne se transforme en découvert.

2-1-2 Le découvert bancaire :

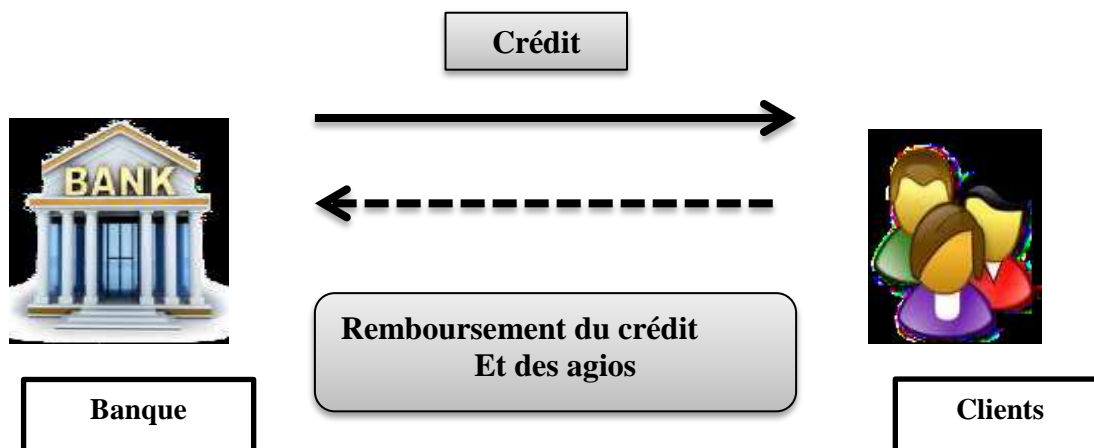
« Le découvert bancaire est une autorisation donnée par le banquier à son client d'être débiteur en compte. L'avance en compte consentie est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues. C'est le crédit le plus utilisé, car c'est un Crédit de courte durée (maximum 1 an) fréquemment renouvelable (tous les ans sous réserve d'autorisation de la banque) »¹⁸

Selon cette définition le découvert est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fonds de roulement. Dans le découvert, le crédit consenti permet à l'entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement.

Toutefois, dans la pratique, le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de trésorerie lorsque les associés ne veulent pas ou ne peuvent apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise. Dans ce dernier cas, la banque n'apportera la plupart de temps son concours que si elle bénéficie de bonnes garanties nécessaires en cas de défaillance de l'entreprise.

Le schéma ci-dessous représente le dispositif d'une découverte bancaire :

Schéma N°03 : Le découvert



Source : Charles. A, Etienne REDOR. Le financement des entreprises. Paris : Economica, 2009, page91.

¹⁸ Charles. A, Redor. E « Le financement des entreprises », Paris : Economica, 2009, page91.

2-1-3 Le crédit de compagne :

Le crédit de compagne est « *un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière* »¹⁹. Il sert à financer le besoin en fonds de roulement (BFR), il se concrétise par l'émission d'un billet mobilisable. La durée de ce type de crédit peut aller jusqu'à 9 mois ; à la fin de la compagne, le crédit doit être remboursé.

Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leurs activités, sont soumises à une distorsion entre leur production et la consommation. Autrement dit, l'entreprise sollicitant un crédit de compagne se trouve dans l'un des deux cas suivants :

- Soit elle supporte de très importants décaissements à l'entrée du cycle puis réalise des ventes échelonnées dans le temps,
- Soit elle décaisse très progressivement puis vend d'un coup sur le marché ses produits en fermant le cycle.

Mais quel que soit le cas de figure il lui faut disposer des concours nécessaires pour stocker entre le moment où elle achète ou fabrique et celui où elle vend.

2-1-4 Le crédit relais :

Le crédit relais est une facilité de caisse d'une durée plus longue, liée à une opération ponctuelle hors exploitation, qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds à provenir soit d'une opération financière (augmentation de capital ou déblocage d'un emprunt obligataire), soit d'une cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit de la TVA payée sur un investissement.

Il s'agit donc d'une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentrée certaine et prochaine.

2-1-5 Le crédit spot :

Cette appellation est donnée à un découvert sous forme d'avance d'une durée de quelques heures et quelques jours, formalisés le plus souvent par des billets financiers.

Le taux pratiqué est un taux intermédiaire entre le taux de découvert bancaire et les taux qui s'établissent sur le marché monétaire.

2-1-6 L'escompte commercial :

*« L'escompte est une opération qui consiste pour une banque à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (le bénéficiaire final) avant l'échéance et ce, moyennant le paiement d'agios. Le cédant (le bénéficiaire du crédit) reste garant du paiement. La cession de la créance au profit d'un tiers s'effectue par endossement »*²⁰

¹⁹ Yves-Alain. Catherine. D « Finance d'entreprise : Du diagnostic à la création de valeur », Edition Hachette, Paris, 2009, page 106.

²⁰ Charles.A , Etienne, R. *Op.cit.* p.71.

L'escompte permet à un fournisseur (porteur ou cédant) de mobiliser, avant terme, les créances qu'il détient sur sa propre clientèle en les cédants, en cas de besoin, à son banquier (cessionnaire) qui le règle par anticipation et se charge à l'échéance du recouvrement sur l'acheteur. La banque verse au client le montant nominal des effets escomptés, diminués des agios (intérêts et commissions)

2-1-7 L'affacturage (factoring) :

Il peut être défini comme « un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances commerciales »²¹. Selon cette définition, le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, qui se charge d'en opérer le recouvrement et en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées.

« L'affacturage, également connu sous son nom anglo-saxon de factoring, est une technique qui permet à l'entreprise d'obtenir un financement immédiatement après la facturation de ses clients »²². L'affacturage est donc à la fois un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et éventuellement un moyen de financement des créances.

2-2 Les crédits à moyen terme :

Les crédits à moyen terme sont définis comme « des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits »²³. C'est-à-dire, il doit exister une liaison entre la durée de financement et la durée de vie du bien financé, donc il faut éviter dans tous les cas que la durée de financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien.

Ce crédit peut être perçu sous trois formes selon la possibilité de refinancement :

2-2-1 Les crédits à moyen terme mobilisables :

Ce sont des crédits qui permettent aux banques qui les accordent de se refinancer auprès de certains établissements financiers spécialisés et ceci selon l'objet de l'emprunt ou les caractéristiques de l'entreprise emprunteuse.

2-2-2 Les crédits à moyen terme non mobilisables :

Il s'agit d'emprunts d'une durée inférieure à sept ans qui ne peuvent être, par définition mobilisés auprès d'un établissement spécialisé de crédit ou de la banque centrale.

²¹ Roussel, P. Verdié, J-F « La gestion de la trésorerie ». Edition Dunod, 2ème édition, Paris, 1999, page 71.

²², Charles.A. Etienne, REDOR. *op.cit.* p.79.

²³ Bouyacoub.F « L'entreprise et le financement bancaire », Edition Casbah, Alger, 2000, page 252.

2-2-3 Les crédits à moyen terme réescomptables :

Pour pouvoir financer des crédits d'une durée de sept ans, il faut donner aux banques de dépôt la possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme auprès de la banque d'Algérie.

2-3 Les crédits à long terme :

Il s'agit de crédits destinés à financer les immobilisations lourdes, en particulier les constructions dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à sept ans. Leurs durées sont comprises entre huit et vingt ans avec un différé de remboursement allant de deux à quatre ans.

En Algérie, les crédits à long terme sont pratiqués par des institutions financières spécialisées qui disposent de ressources à long terme (emprunts obligatoires). Les banques commerciales elles pratiquent peu cette forme de crédit du fait que les principales ressources dont elles disposent sont des ressources à court terme.

On distingue généralement les emprunts indivis qui sont accordés par une institution de crédit, des emprunts obligataires qui donnent lieu à l'émission dans le public de titres de créances négociables appelés obligations.

2-3-1 Les emprunts indivis (de nature bancaire) :

Ce sont « des emprunts bancaires contractés auprès d'un prêteur unique, par opposition aux emprunts obligataires divisés en obligations souscrites par un large public. L'emprunt est dit indivis car la dette n'est pas divisible »²⁴

Donc les emprunts indivis sont des emprunts ordinaires faisant l'objet d'un contrat entre un prêteur et un emprunteur (un particulier ou une entreprise). Il n'y a qu'un seul prêteur, il est donc indivisible, d'où le qualificatif indivis (le nominal C de la dette n'est pas divisé). L'emprunt indivis s'oppose donc à l'emprunt obligataire pour lequel l'emprunteur (une grande entreprise ou l'Etat) recourt à une multitude de créanciers (le nominal C de la dette est divisé en titres).

2-3-2 Les emprunts obligataires :

« Le financement par emprunt obligataire n'affecte pas le capital et ne modifie pas la répartition du pouvoir dans l'entreprise. A la différence des dividendes d'actions, les intérêts sont déductibles des bénéfices imposables »²⁵.

Alors nous pouvons dire que l'emprunt obligataire est comme tout emprunt, une opération de prêt avec engagement pour le bénéficiaire de rembourser la somme prêtée selon les modalités (taux d'intérêt, durée, remboursement) fixées à l'avance. L'emprunt obligataire est sans doute la forme d'endettement qui caractérise la finance directe, en ce sens, l'émetteur (l'entreprise)

²⁴ Yves-Alain., Catherine, D. Finance d'entreprise : Du diagnostic à la création de valeur, Edition Hachette, Paris, 2009, page101.

²⁵ Alain, A, Catherine, D. Op.cit. p.102.

lance directement son appel au marché, c'est-à-dire, l'emprunteur et le prêteur sont en relation directe. C'est en fait la forme d'endettement qui est actuellement très utilisée dans les marchés financiers malgré les développements considérables qu'il a connus.

2-3-3 *Le crédit-bail (leasing) :*

Le crédit-bail «est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière (qui peut être une banque) d'acheter à sa place un bien mobilier ou immobilier et de lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral »²⁶.

D'après cette définition le crédit-bail est considéré comme une technique contractuelle du crédit par laquelle une société de crédit-bail acquiert, à la demande d'un client appelé preneur, la propriété d'un bien d'équipement mobilier ou immobilier à usage professionnel, en vue de les donner en location à ce client pour une durée déterminée et en contrepartie de loyer à échéance fixe.

Enfin, nous pouvons dire que la masse de la dette, sous ses différentes formes, dans la structure financière se définit selon les objectifs et les attentes de l'entreprise, soit pour des raisons de nécessité, soit pour des raisons optionnelles.

Dans la section qui suit, nous allons mettre l'accent sur la politique de l'endettement ainsi que sa gestion et sa contribution ou non dans la création de valeur à l'entreprise.

Section 03 : la politique et la gestion de l'endettement.

La politique d'endettement n'est pas toujours objective et rationnelle. Pendant longtemps, avoir des dettes était synonyme des situations difficiles et précaires.

L'endettement représente des avantages d'offrir souvent un moyen commode d'accélérer le processus de croissance de l'actif économique tout en gardant le pouvoir de l'entreprise face à son environnement. Tant que le taux d'intérêt demeure inférieur au taux de rentabilité de tout investissement, l'endettement améliore la rentabilité des fonds propres.

En effet, la politique d'endettement doit répondre aux objectifs de trois publics : les actionnaires, qui veulent accroître la valeur de leur patrimoine, les prêteurs, qui cherchent une rentabilité satisfaisante de leurs engagements et les dirigeants, qui ont pour objectif de mettre en place une structure de ressources dont le Coût Moyen Pondéré du Capital soit le plus bas possible, en maximisant la rentabilité attendue par les actionnaires.

L'objectif de cette section est d'expliquer la politique de l'endettement ainsi que sa gestion et sa contribution à la création de la valeur de l'entreprise.

²⁶ Bernet-Rolland, L « Principes de technique bancaire. » Edition Dunod, Paris, 2002, p.221

1- La politique de l'endettement :

La politique d'endettement représente l'équilibre de financement de l'entreprise à travers la combinaison de capitaux propres et de dettes, définie comme la structure du capital.

La politique d'endettement comme toutes les composantes de la politique financière doit tenir compte des intérêts d'actionnaires soucieux, d'accroître la valeur de leur patrimoine et s'inscrire dans le cadre des contraintes imposées par le marché de la dette, ainsi il doit intégrer les objectifs et motivations de dirigeants, certes mandatés par les actionnaires pour assurer l'enrichissement maximal de ces derniers, mais aussi chargés de contribuer au développement de la firme dans des conditions normales de sécurité.

En résumé, la politique d'endettement doit répondre aux objectifs de trois publics : les actionnaires, les prêteurs et les dirigeants.

1-1 Les objectifs poursuivis par les actionnaires :

« De nombreux auteurs (l'ensemble des auteurs américains, et en France par exemple A. Cotta, J. Lesourne...) considèrent que les actionnaires sont un des groupes membres de l'organisation. »²⁷. L'actionnaire, comme tout investisseur, attend de la remise d'une somme d'argent, outre un titre de propriété, une espérance de revenus futurs. Il entend donc au moins récupérer son capital lors de la revente de son action et disposer d'une rémunération convenable par rapport aux fonds engagés.

En effet, il faut prendre en considération le point de vue des actionnaires dans l'appréciation de la capacité d'endettement, car il doit envisager les conséquences des décisions d'endettement sur chacun des objectifs poursuivis par les actionnaires et à examiner quels critères et quels instruments de mesure, ces derniers sont susceptibles d'utiliser pour apprécier le degré de réalisation de leurs objectifs.

Alors nous pouvons dire que les actionnaires se soucient de valoriser leur patrimoine, et ayant des prises de participations matérialisées par des actions qu'ils souhaitent voir se valoriser dans le marché afin d'en réaliser des dividendes, ou même d'en récolter des dividendes.

Il existe deux causes expliquant l'incidence de l'endettement sur le revenu des actionnaires :

- La déductibilité des charges financières de l'assiette de l'impôt ;
- L'effet de levier.

²⁷ Hubert de la Bruslerie « La fonction financière et le comportement des organisations » Edition : Dunod, Paris 2019, page63.

1-1-1 La déductibilité des charges financières de l'assiette de l'impôt :

La règle fiscale de la déductibilité des charges financières de l'assiette de l'impôt sur les sociétés a pour effet de réduire le poids des intérêts à payer dans une proportion égale aux taux d'imposition.

1-1-2 L'effet de levier :

L'effet de levier de la dette est sans nul doute, un des outils d'analyse et de gestion financière les plus diffusés auprès des responsables d'entreprises. Fondement des programmes de formation à la politique financière des entreprises pendant de nombreuses années, la notion de levier de la dette concerne une des préoccupations essentielles des dirigeants et actionnaires : la rentabilité des capitaux propres des entreprises.

« La rentabilité économique cherche à mesurer l'efficacité des actifs mis en œuvre pour mener l'activité. La rentabilité des investissements et de l'outil de production est mesurée indépendamment du mode de financement et de la structure financière (capital ou dettes). Tandis que, la rentabilité financière mesure la rentabilité servie aux actionnaires en rapportant le résultat net ou la capacité d'autofinancement aux capitaux propres »²⁸. L'effet de levier est donc une conséquence positive ou négative de l'endettement sur la rentabilité financière de l'entreprise lorsque cette dernière se trouve détériorée, on parle d'effet massue. Dans ce sens, l'effet de levier est un outil de politique financière.

1-2 Les objectifs poursuivis par les prêteurs :

L'objectif prioritaire de n'importe quel prêteur est la recherche d'une rentabilité satisfaisante de ses engagements, tout en ne supportant pas un risque d'immobilisation de ses fonds et un risque de non recouvrement de sa créance à l'échéance trop élevé.

Les prêteurs qui avancent des fonds à l'entreprise sous les différentes formes d'endettement existantes se préoccupent surtout de la bonne marche du contrat d'endettement initial, c'est-à-dire la récupération de leur capital avancé suivant les échéances préalablement prévues. Donc la principale crainte réside dans le risque de défaillance de l'entreprise, puisqu'ils perdent tout ou partie de leur capital. Ce risque est le risque financier.

Les principales étapes de cette analyse sont de durée variable suivant la complexité des problèmes posés par la demande de crédits au prêteur, mais il est généralement possible de distinguer trois phases. L'objectif ultime de chacune d'elles étant de mieux évaluer le risque encouru en cas de décision d'engagement²⁹. Ces étapes et leurs objectifs présentés comme suite dans le tableau suivant :

²⁸ Cabane. P « L'essentiel de la finance à l'usage des managers », Edition d'Organisation, 2ème édition, Paris, 2004, p199.

²⁹ Grimillet. A, Lefebvre.C : « L'endettement de l'entreprise, politique et gestion », Edition d'Organisation, Paris, 1978, page67.

Tableau N° 07 : Les étapes d'analyse d'évaluation des risques encourus par les prêteurs et leurs objectifs.

	La première étape	La seconde étape	La dernière étape
Les objectifs des étapes.	<p>Collecter les informations financières, comptables mais aussi commerciales, techniques et sociales relatives à la firme.</p> <p>Un examen critique de ces éléments, notamment des documents comptables permet déjà à l'organisme prêteur d'apprécier la valeur de l'entreprise.</p>	<p>Dégager les grandes caractéristiques du financement de la société et d'analyser ses résultats, la méthode des ratios et le positionnement de la firme dans le cadre de son secteur sont les méthodes de base le plus souvent utilisées pour réaliser ce travail.</p>	<p>D'apprécier l'aptitude de la firme à assumer, à l'avenir, la charge du crédit, alors que l'étape précédente s'appuie avant tout sur</p> <p>Le passé de l'affaire, il s'agit maintenant pour le prêteur de prendre en compte les conséquences futures de son éventuel concours, notamment sur la structure financière, les résultats d'exploitation et le plan de financement prévisionnel.</p>

Source : Réalisé par nous-mêmes.

2-La gestion de l'endettement :

Une gestion efficace de la dette sert essentiellement à traiter les analyses quantitatives qui permettent d'estimer et d'évaluer le cout réel des différentes possibilités de financement externe et de déterminer le poids approprié des dettes à intégrer le choix définitif d'une structure financière.

2-1 Conciliation des objectifs de minimisation du Coût Moyen Pondéré des Capitaux Propres et de maximisation de la rentabilité des capitaux propres :

2-1-1 Minimisation du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) :

Le Coût Moyen Pondéré de Capital (CMPC) dit aussi le cout de capital représente la rentabilité minimum que doit réaliser l'entreprise en investissant les fonds mis à sa disposition dans des projets rentables. Il s'agit du taux de rentabilité rémunérant les participations des apporteurs de fonds principalement les actionnaires et les créanciers.

Le coût de capital est donc le coût des principales sources de financement. Pour déterminer ce coût, il suffit d'évaluer successivement les coûts de capitaux propres et des dettes financières, puis de les pondérer en fonction de la structure de financement, laquelle mesure la part respective des fonds propres et des dettes financières dans les ressources financières globales de l'entreprise.

Le coût moyen pondéré est donné par la relation suivante :

$$\text{CMPC} = K_{cp} \times \frac{CP}{CP + DF} + K_d \frac{DF}{CP + DF}$$

Avec :

CMPC : Coût Moyen Pondéré de Capital.

K_{cp} : coût des capitaux propres.

CP : capitaux propres.

K_d : coût des dettes financières.

DF : Dettes financières.

Ci-dessous, nous allons analyser, en premier, lieu les coûts qu'engendre le financement par fonds propres, et en second lieu les coûts qu'engendre le recours à l'endettement, afin de comprendre le calcul du coût du capital et son rôle dans la prise de décision notamment financière.

A- Le coût des fonds propres :

S'agissant du coût des fonds propres, il indique un coût d'opportunité et non un coût explicite comme celui de la dette. Ce coût pour une firme i devrait être égal au taux de rendement que l'investisseur peut obtenir d'un actif sans risque RF, augmenté d'une prime de risque $E(R_m) - RF$ multipliée par une mesure de risque systématique β .³⁰

En effet, les actionnaires ne se limitent pas à la rentabilité qu'ils attendent sur leurs investissements en actions, ils tiennent aussi compte des autres opportunités qui auraient peut-être meilleures et augmenter leur rendement, c'est ce qui rend le coût des fonds propres inobservable directement sur le marché comme le coût des dettes.

Il est dit aussi « coût d'opportunité » dans la mesure où il représente le manque à gagner subi par les actionnaires du fait de leur renonciation aux autres possibilités de placements. En effet, les actionnaires auraient pu placer leurs fonds dans des affaires plus avantageuses et meilleures

³⁰ Piger. P « Décisions d'investissement, incertitude et informations », Economica, 2011, page 103.

La théorie financière a développé plusieurs modèles permettant la quantification du taux de rentabilité exigé par les actionnaires. Parmi ces modèles le MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) :

Le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) est un modèle qui permet d'établir une relation entre le rendement espéré d'un titre et son risque systématique (le bêta). Il s'agit d'un modèle à un facteur, c'est-à-dire que les variations du rendement espéré sont uniquement expliquées par un seul facteur. Le modèle est principalement basé sur les hypothèses selon lesquelles les investisseurs sont averses au risque et ont des préférences moyenne-variance, il n'y a pas d'imperfections de marché (taxes, coûts de transactions), l'achat et la vente à découvert sont permis, et tous les actifs peuvent être échangés sur le marché.

Autrement dit, le MEDAF explique le calcul et la détermination du taux de rentabilité exigé par les actionnaires, en fonction du risque, de la rentabilité des actifs sans risque et de l'espérance de rentabilité du marché³¹. Ce taux est donné par la relation suivante :

$$E(R_i) = RF + [E(R_m) - RF] \beta_i$$

Avec les notations suivantes :

$E(R_i)$: Taux de rentabilité Attendue Par Le Marche Sur L'actionnaire.

$E(R_m)$: Taux de rentabilité De L'actif Sans Risque.

RF : Taux de rentabilité Attendue Sur Le Portefeuille De « Marché ».

β_i : Coefficient De Risque Systématique De L'action.

Le seul modèle proposé par la théorie financière pour contourner la difficulté liée à la variable risque est le MEDAF. La relation du MEDAF permet de trouver le taux de rentabilité exigé, compte tenu du risque présenté par l'investissement³², Ce modèle explique que le risque total d'une action peut être décomposé en risque systématique et risque spécifique.

▪ **Le risque spécifique :**

Le risque spécifique correspond aux variations du cours d'un titre qui lui sont spécifique, il se réduit généralement par la diversification du portefeuille, c'est-à-dire les pertes sur un titre peuvent être compensées par les gains réalisés sur les autres titres. Il suffit donc, de diversifier son portefeuille pour échapper au risque spécifique.

³¹ Hirigoyen. G, « Stratégie et finance », Approche par la création de valeur. Encyclopédie de gestion, sous la direction de Yves Simon-Patrick Joffre, Economica, 1997, Page 3071.

³² Delahaye J. et Delahaye F. 3Finance d'entreprise », Dunod, Paris, 2007, page 103.

▪ **Le risque systématique :**

Le risque systématique n'est pas diversifiable et de ce fait, ne peut pas être éliminé. Selon le MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers), il est le seul risque rémunéré, et il se mesure par le coefficient β ³³. Ce risque représente la réaction du titre aux fluctuations du marché. Autrement dit, le coefficient β traduit et mesure la volatilité de la rentabilité d'une action par rapport à la rentabilité du marché. C'est ainsi qu'il est égal à la covariance de l'action et du marché rapporté à la variance du marché.

Le risque mesuré par le coefficient β est un risque non diversifiable, parce qu'il exprime le risque du marché et non d'une action (risque spécifique). Plusieurs cas peuvent se produire en fonction de la valeur de β , car elle peut être égale, supérieure ou inférieure à un³⁴.

- **Une valeur de β supérieur à un** : signifie que la rentabilité d'une action connaîtra une variation ou une volatilité plus forte que la rentabilité du marché, l'action est volatile et amplifie les mouvements du marché.
- **Un β inférieur à un** : indique que la rentabilité d'une action à une amplitude de volatilité moins forte que celle du marché, c'est-à-dire, l'action fluctue moins que le marché.
- Enfin, **un β égal à un** : indique que l'action suit le marché et reproduit les mouvements de celui-ci.

B- Coût des dettes financières :

Il s'agit tout simplement du taux d'intérêt exigé par les institutions financières. Il correspond au coût explicite qui est calculé généralement après impôt, compte tenu de la déductibilité fiscale financière induites.

Cependant les grandes entreprises ont recours à plusieurs types de dettes comme les dettes à long terme, les dettes à court terme et le leasing... etc. Dans tous les cas, les coûts pour chacun de ces types doivent être additionnés pour déterminer le coût de la dette totale de l'entreprise.

Le coût moyen de la dette est la somme des coûts pondérés des dettes que l'entreprise détient. Pour plus de précision, on utilise les données après impôt, car il s'agit des chiffres utilisés par la plupart des entreprises.

Ainsi, pour calculer la moyenne pondérée des coûts de dettes, il convient de déterminer le coût de chaque type de dette que détient l'entreprise.

$$\text{CMPD} = \sum K_d \times P$$

³³ Charreaux G, « Finance d'entreprise », EMS, 2000, page 144.

³⁴ Assous.N, « L'impact des décisions financières sur la création de la valeur au sein des entreprises publiques cotées à la bourse d'Alger », thèse de doctorat Soutenu à l'UMMTO Le 04/06/2015. Page 105

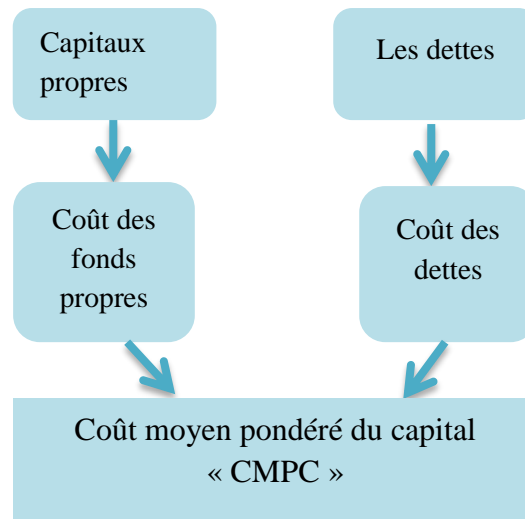
Avec :

CMPD : le coût moyen pondéré de la dette.

Kd : le coût de chaque dette.

P : proportion de chaque dette de la dette totale.

Schéma N °04 : Représentation du coût moyen pondéré du capital.



Source : Nos regroupements.

Le coût moyen pondéré du capital donc suppose de calculer les coûts des diverses sources de financement. Il est la somme des coûts des différents financements, chacun étant pondéré par l'importance relative de la source de financement dans le capital total de la firme. Cependant la minimisation du coût moyen pondéré du capital passe par l'augmentation de la part des dettes dans la structure financière de la firme jusqu'au point où le taux d'intérêt exigé par les bailleurs de fonds devienne une fonction croissante du taux d'endettement. En effet, plus une entreprise s'endette plus son risque financier s'accroît et plus le coût de sa dette et de ses fonds propres augmentent. Si une entreprise emprunte des fonds alors qu'elle est faiblement endettée, son coût moyen pondéré du capital commence à décroître du fait que le taux d'intérêt reste constant et le coût des fonds propres n'augmente que faiblement. L'entreprise aura, alors, intérêt à s'endetter davantage pour minimiser le coût moyen pondéré de son capital. Cependant, puisque les actionnaires n'ont pas droit à une rémunération, dont le niveau est fixé contractuellement, il est clair que ce niveau sera supérieur à celui des capitaux empruntés.

Par conséquent, toute augmentation de l'endettement se traduira par une diminution du coût moyen pondéré du capital et l'entreprise continuera à s'endetter jusqu'à ce que l'augmentation du coût des capitaux propres, due au risque financier accru, l'emporte sur l'avantage d'un recours croissant à l'endettement, car la source de financement est moins onéreuse, ce qui entraînera l'augmentation du coût moyen pondéré du capital.

2-1-2 Maximisation de la rentabilité des capitaux propres :

Le recours à l'endettement est considéré comme un moyen de créer de la valeur pour les actionnaires, via la maximisation de la rentabilité financière. Selon CABANE. P « *La rentabilité financière mesure la rentabilité servie aux actionnaires en rapportant le résultat net ou la capacité d'autofinancement aux capitaux propres* »³⁵, Celle-ci sera maximisée par une gestion favorisant un taux d'endettement important. Plus ce taux se rapproche de un, plus la rentabilité des capitaux propres sera grande, à condition que le taux de rentabilité économique reste supérieur au taux moyen pondéré des ressources constituant l'endettement, le surplus venant alors effectivement rémunérer les capitaux propres.

L'objectif poursuivi par les dirigeants est de maximiser la rentabilité des titres détenus par les actionnaires intéressés au bénéfice par action qu'ils percevront. L'endettement permet donc d'atteindre cet objectif. Cependant, la présence de la dette augmente le risque total supporté par les actionnaires en introduisant ou en augmentant le risque financier.

« *Chaque risque va potentiellement avoir une incidence plus ou moins significative, plus ou moins durable, de manière plus ou moins marquée sur la performance financière de l'entreprise* ». ³⁶ Le risque financier est engendré par le niveau d'endettement de l'entreprise. Pratiquement, ce risque est fonction du taux d'endettement et du niveau des charges financières dues sur emprunts contractés.

2-2- Maintien de la solvabilité de l'entreprise :

La solvabilité ou l'équilibre financier de l'entreprise traduisent l'aptitude éventuelle de cette dernière à « faire face à ses engagements » c'est-à-dire à régler ses dettes, au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance.³⁷

Le maintien de la solvabilité de l'entreprise est un impératif, qui va jouer en amortisseur de ces divergences d'intérêt qui peuvent se traduire par des tensions antagonistes et notamment en période difficile, c'est-à-dire dans les moments les plus sensibles de la vie de l'entreprise il apparaît nettement que s'accorder à remettre l'entreprise sur pieds est plus avantageux que de la mettre en faillite, et notamment, même pour les banquiers qui sont souvent pressés à mettre l'entreprise défaillante en dissolution judiciaire, puisqu'ils perdent inévitablement une partie de leur capital engagé. Donc le maintien de l'entreprise amènera les différents acteurs à faire des concessions et contribuer et aider même en conseillant pour trouver des solutions qui pourraient satisfaire tout le monde.

En toute logique, le seuil en question devrait être le même pour tous : actionnaires, dirigeants et créanciers de l'entreprise. Aucune de ces trois parties n'a intérêt à ce que l'entreprise ne s'endette si lourdement que sa solvabilité en soit menacée : actionnaires et dirigeants sont évidemment attachés à sa pérennité. Les créanciers de l'entreprise le sont nécessairement,

³⁵ Cabane. P, « L'essentiel de la finance à l'usage des managers », édition : EYROLLES, Paris, 2005, page 19.

³⁶ Darsa. J « Risques stratégiques et financiers de l'entreprise », édition : GERESO, 2011, p142

³⁷ Cohen. E, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », Edition : EDICEF, France, 1991, page 22.

pour s'assurer de leur remboursement. Dans la vie pratique, ce qui arrive couramment, c'est que les trois partenaires n'aboutissent pas en même seuil d'endettement limite, dans la mesure où, les banques et organismes financiers utilisent des méthodes d'analyse s'appuyant sur la situation récente et présente de l'entreprise, alors que les dirigeants d'entreprise étayent leur raisonnement sur des prévisions. A cet effet, tous les partenaires financiers de l'entreprise doivent veiller au maintien de la solvabilité à court et long terme.

Conclusion du chapitre II :

Pour conclure, nous pouvons dire que les théories financières ont mis en avant le rôle important des choix de financement particulièrement l'endettement dans la stratégie financière de l'entreprise.

A travers ce chapitre nous pouvons affirmer aussi que l'entreprise est généralement face à une alternative, la recherche de sa sécurité et de son indépendance financière, cela exige la réduction de l'endettement. Cependant, son développement et sa rentabilité exige aussi le recours à l'endettement, mais il faut savoir qu'il existe toujours des écarts entre la théorie et la pratique, car toutes les entreprises n'ont pas la possibilité d'exercer des choix entre toutes les différentes ressources de financement dont le recours aux différents types d'endettement financiers à court, moyen et long terme pour diverses raisons. De plus l'endettement est accessible à toutes entreprises et il est aussi un financement souple, ajusté aux besoins de financement.

Ce chapitre a permis aussi de présenter la politique et la gestion de l'endettement qui permet à l'entreprise de chercher une structure financière idéale et avantageuse en matière de coûts et qui permet à l'entreprise de garder son équilibre financier.

Chapitre III :

**L'endettement des entreprises créées
dans le cadre de l'ANADE**

Introduction du chapitre III :

Malgré les multiples efforts fournis par les pouvoirs publics dans notre pays pour l'accompagnement des PME, ce secteur n'a pas encore atteint le stade de maturité lui permettant de jouer son rôle capital en tant que vecteur de l'économie nationale. Plusieurs dispositifs ont été créés dans ce cadre avec des missions précises (soutenir la création et le développement des PME) et des objectifs économiques (garantir le passage vers l'économie de marché) mais les enjeux politiques priment parfois sur la réalité économique.

D'après le stage que nous avons effectué au sein de l'agence ANADE, nous pouvons dire que ce dispositif a réalisé un succès très limité : des créances compromises colossales au niveau des banques, aucune continuité de l'activité, des sociétés volatiles et parfois fictives. A noter qu'un bon nombre de jeunes promoteurs ont été poursuivis judiciairement pour délit de détournement du projet. Mais il faut savoir que ces difficultés sont déjà prises en charge dans le cadre de la nouvelle politique engagée par l'ANADE, en partenariat avec les banques et les établissements de formation, ainsi que le fonds de garantie, pour minimiser les risques de dérapage et d'abandon des projets, mais surtout améliorer sa mission d'accompagnement des jeunes pour participer plus activement à la promotion d'un esprit d'initiative pour les jeunes.

Ce chapitre est réparti en trois sections, la première porte sur la gestion d'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE. Dans la deuxième section nous nous intéressons à l'origine des difficultés financière rencontrées par les PME. Enfin dans la troisième section nous mettons en relief l'entreprise d'études et de réalisation d'ouvrages électriques (EERO), une entreprise créée dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat, wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 01 : la gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.

En raison des innombrables difficultés endogènes et exogènes que les entreprises créées dans le cadre de l'ANADE ont du mal à surmonter, plusieurs entités ont été mises en œuvre pour mieux gérer et contrôler ces micro-entreprises telles que la banque, les pouvoirs publics et l'ANADE par ses nouvelles mesures.

Le stage au niveau de l'ANADE de Tizi-Ouzou nous a permis de faire le point sur les politiques ou les mesures proposés dans le cadre du financement des microentreprises, la banque étant un acteur principal dans le financement triangulaire des projets de ce dispositif, puisqu'elle contribue à hauteur de 70% du capital investi. De même qu'elle constitue un intermédiaire et donc un coordinateur entre les différentes parties. Le représentant de l'ANADE nous a également dirigés vers les autres parties concernées (entreprises et ANADE) pour compléter nos informations sur le sujet.

Dans cette section, nous allons présenter les nouveautés et les mesures proposées par l'ANADE, l'intervention des pouvoirs publics et le rôle de la banque pour mieux gérer et contrôler les micro-entreprises.

1- Les solutions de recouvrement des crédits afin de limiter les défaillances de remboursement :

1-1- Les solutions de recouvrement des crédits engagés par la banque :

Tout crédit quel qu'il soit investissement ou exploitation nécessite un remboursement à échéance, les dispositifs d'aide (ANADE, CNAC, ANGEM) proposent des prêts non rémunérés et les cinq banques étatiques des crédits bonifiés à 100%. La convention exige que les jeunes investisseurs remboursent en première place les banques à hauteur de 70% du capital investi avec un différé de 18 mois au lieu de 3 ans à l'époque (ANSEJ), ensuite rembourser l'ANADE à hauteur de 25% et 15% pour les chômeurs/étudiants et les employés respectivement.

Afin de limiter les défaillances liées au remboursement des demandes ANADE, la banque a en général, recours à :

- **La mise en demeures et les visites à la clientèle :**

La mise en demeure est une lettre expédiée par courrier recommandé qui ordonne officiellement le destinataire à exécuter formellement une obligation qui lui est échue, elle est rédigée et envoyée directement par le créancier sans recourir à un huissier de justice.

« Dès survenance de l'incident de paiement, l'agence est tenue de saisir, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, le débiteur et l'invite à régulariser la situation de son compte dans un délai de huit (08 jours) à compter de la date de réception de la lettre, corrélativement à cette action de mise en demeure, l'agence continue à effectuer des démarches auprès du débiteur (visite domiciliaire, visite sur les lieux d'activité, pressions par relations interposées, intervention auprès des administrations contractées dans le cas de nantissement de marché) »¹.

- **Lancement de saisie-arrêt :**

Lorsque les mises en demeures sont restées sans effet, les agences lancent les saisies arrêts en indiquant leur indice et adresse, en recommandé avec accusé de réception postal. *« La saisie arrêt est la procédure qui permet au créancier de récupérer les sommes dues par son débiteur en s'adressant directement à la banque de ce dernier »².*

La signification des saisies arrêts ne doit pas se limiter aux confrères de la localité où exerce le débiteur. Elles doivent être lancées aux structures concernées des banques et CCP avec copie à leurs directions générales respectives.

- **Sommation de payer par exploit d'huissier :**

Parallèlement à l'émission de saisie arrêt et en cas d'absence de résultats à leur première démarche à l'amiable, les agences chargent l'huissier de justice compétent d'adresser une sommation à payer au débiteur.

¹ Document interne fournis par l'ANADE.

² TIGZIRT.R, SERBOUH.M « Les procédures de recouvrement et de gestion des créances bancaires. Cas de la Banque de Développement Local » Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques, Université Mouloud MAMMERI, 2017, page 38.

Rappelons que, la sommation est un acte signifié par un huissier de justice et qui a spécialement pour objet de mettre le débiteur en demeure.

- **La procédure d'injonction de payer :**

La procédure d'injonction de payer constitue le mode de recouvrement le plus rapide et le plus simple, c'est une procédure simplifiée qui peut être initiée en l'absence de titre exécutoire. Elle fait suite à l'échec des démarches amiables.

- **La mise en jeu des garanties :**

La mise en jeu des garanties est autorisée par le président du tribunal compétent saisi par ordonnance sur pied de requête introduite par l'agence.

- **La saisie conservatoire mobilière :**

Cette saisie a pour effet soit d'interdire au débiteur de vendre ses biens, soit d'éviter qu'ils disparaissent ou perdent de leur valeur. Cette mesure est préconisée chaque fois que l'agence ou la DRE estime que les intérêts de notre institution sont en péril et ce, sous le contrôle et le suivi de la DSERC.

La banque fait des efforts en matière de financement tout en se basant sur des réglementations lui permettant une bonne gestion et déroulement des différentes opérations bancaires. A signalé également que la banque fait des efforts en la matière, cependant, il existe des textes qui fait que la décision dépend des décisions centralisées.

En tout état de cause, le financement des projets créés dans le cadre des dispositifs, sans une évaluation des paramètres de rentabilité et de viabilité par la banque, est l'une des sources directes de la hausse des créances douteuses de la banque et la mortalité des projets financés.

1-2- La création du Fonds de Caution Mutuelle de garantie des risques :

Le Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs a été créée par le Décret exécutif n° 98-200 du 9 juin 1998. Il est placé sous la tutelle de Monsieur le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la micro-entreprise, et est domicilié auprès de l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE ex ANSEJ). Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le fonds est administré par un conseil d'administration et géré par le Directeur Général de l'ANADE.

1-2-1- Le Rôle du Fonds de Garantie

Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE.

La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1^{er} rang et au profit de l'ANADE au 2^{ème} rang.
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

1-2-2-Les adhérents au fonds de garantie :

Les adhérents au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs sont les deux principales parties prenantes au projet d'investissement dans le cadre de l'ANADE. Il s'agit notamment, d'une part, des banques ayant accordé des crédits pour la création de micros entreprises, et d'autre part, les jeunes promoteurs ayant opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets.

1-2-3-Les modalités d'adhésion au fonds :

Le promoteur adhère au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs après la notification de l'accord bancaire. Son adhésion est un préalable au financement de son projet.

Le montant de la cotisation au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée. Le promoteur procède au versement de la cotisation en une seule fois au compte local du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs. La cotisation est de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque.

Ainsi, nous pouvons dire qu'à sa création, le dispositif ANADE (ex ANSEJ) contient toute une panoplie de mesures pour réduire les risques de non remboursement des jeunes promoteurs. Cependant, malgré toutes cet arsenal de garanties et de contraintes, plusieurs entreprises créées dans le cadre de ce dispositif ont connu des difficultés de remboursement.

En effet, des dizaines de milliers de micro-entreprises, créées dans le cadre du mécanisme d'aide à l'emploi (ANADE) (ex-ANSEJ), n'ont pas pu rembourser leurs crédits, ils sont au nombre de 45.986 dossiers reçus par le fonds de garantie des crédits du 26 août 2020 au 30 juin 2022, selon le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la Micro Entreprise. Ces micro-entreprises cumulent une dette de 96 milliards de dinars.³

Aussi, les problèmes de remboursement des crédits accordés antérieurement ont un impact négatif sur le financement de nouvelles demandes, 90% des promoteurs se retrouvent dans des services contentieux à cause de l'incapacité de remboursement des crédits. En effet, la banque devient de plus en plus intransigente quant au suivi des dossiers financés dans le cadre des dispositifs d'aides en général et dans le cadre de l'ANADE en particulier. De ce fait, plusieurs autres mesures ont été prises pour aider les entreprises en difficultés à surmonter leurs crises d'endettement et faciliter aux banques de récupérer leurs argents et réduire plus les risques liés à l'endettement.

2-Les mesures prises pour accompagner les promoteurs en difficultés de remboursement :

Ayant constaté des difficultés de remboursement des promoteurs dans le cadre de l'ANADE, plusieurs mesures ont été prises à partir des années 2010 et ces dernières années pour

³www.algerie-eco.com consulté le 29/07/2022.

remédier à cette crise. Dans ce sens, nous distinguons deux types de mesures : des mesures prises par l'ANADE, d'autres par les pouvoirs publics.

2-1- La définitions de nouvelles priorités à l'ANADE :

Le Directeur général de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), ex-ANSEJ, a annoncé une nouvelle approche économique d'entrepreneuriat en Algérie, en particulier le mode de financement des projets. Il indique que les porteurs de projet peuvent s'inscrire dès aujourd'hui pour un projet, précisant que l'Etat financera des projets communs d'une valeur d'un milliard de centime par partenaire. Autre nouveauté révélée par le directeur général de l'ANADE : un prêt destiné aux groupes de jeunes porteurs d'un projet commun, la valeur du crédit bancaire sera fixée en fonction du projet. A signaler aussi que les porteurs de projet peuvent désormais se regrouper pour porter un seul et même projet et bénéficier d'un financement. Si par exemple le groupe se forme de quatre personnes, la valeur du crédit se limite, à quatre (4) milliards de centimes ».⁴

2-1-1-Suivit et orientation des promoteurs en difficultés après leurs inscriptions en ligne :

Ainsi, l'ANADE avait annoncé la prolongation des délais d'inscription sur la plateforme numérique dédiée aux entreprises en difficulté jusqu'au 31 décembre 2022. Une mesure visant à accompagner et prendre en charge les préoccupations des entreprises en difficulté, conformément aux instructions du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la micro entreprise.

2-1-2-L'actualisation et la mise à jour de la cartographie nationale des activités à créer dans le cadre de l'ANADE :

L'ANADE est chargé d'élaborer la cartographie nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs et sa mise à jour périodiquement conjointement avec les secteurs concernés, d'encourager la mise en place et le développement des écosystèmes en fonction des opportunités d'investissement offertes par les différents secteurs et qui répondent aux besoins du marché local et/ou national, et de veiller à la modernisation et à la normalisation du processus de création, d'accompagnement et de suivi des micro-entreprises.

2-1-3- Le développement l'utilisation des outils de Business Intelligence :

D'après l'analyse et la recherche que nous avons établi au sein de l'ANADE, nous constatons aussi que l'agence travaille pour développer des outils de Business Intelligence, dans une démarche prospective, dans le but d'un développement économique équilibré et efficace, de moderniser et de numériser les outils de gestion de l'agence et du dispositif de création des micro-entreprises, d'encourager l'échange d'expérience à travers les programmes des organismes internationaux et des partenariats avec les agences étrangères d'appui et de

⁴ www.algerie-eco.com consulté le 01/08/2022

promotion de l'entrepreneuriat et de la micro-entreprise, et d'assurer la gestion des micro zones d'activités spécialisées, aménagées au profit des micro-entreprises.

2-2- Le rôle des pouvoirs publics :

Une nouvelle stratégie a été mise en place par le gouvernement pour régler le problème de remboursement des promoteurs ANADE. Il s'agit notamment de la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités, que l'Etat arrive à sauver plusieurs postes d'emplois, à en créer et à renforcer la machine de production.

2-2-1-Le remboursement des dettes des entreprises en difficultés :

Depuis début 2021, l'ANADE a réussi à valider les dossiers de remboursement des dettes de plus de 10 000 entreprises en difficulté. Selon le directeur général de l'ANADE « 10 142 dossiers de remboursement des dettes des entreprises en difficulté, créées dans le cadre du dispositif de l'ANADE (ex-ANSEJ), ont été transférés au Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes prometteurs pour le remboursement de plus de 17,5 milliards de dinars ». Le responsable a expliqué qu'il s'agissait des micro-entreprises sinistrées durant les catastrophes naturelles (inondations, séismes), celles dont le matériel a été saisi ou vendu par des banques, celles dont les promoteurs sont décédés ou présentant une incapacité physique ou mentale avérée et des promoteurs ayant un équipement obsolète. Par ailleurs, qu'en cas de transfert des dettes bancaires au Fonds de caution mutuelle de garantie dont la valeur dépasse 50 milliards de dinars, les entreprises en difficulté concernés bénéficieront d'un rééchelonnement de leurs dettes pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans, leur permettant de poursuivre leur activité.

2-2-2-Le rééchelonnement des dettes :

Rappelons que, le rééchelonnement est que le débiteur informe par écrit la banque de ses difficultés, en détaillant sa situation et démontrer sa bonne foi, ainsi d'indiquer clairement la diminution de ressources engendrée par ses problèmes. Le banquier peut ensuite modifier les modalités initiales du remboursement du crédit en réduisant le montant des échéances en contrepartie d'un allongement de la durée de remboursement.

En effet, ces micro-entreprises vont bénéficier, du rééchelonnement de leurs créances avec un effacement des agios, des intérêts, des pénalités de retard, des frais commissions et taxes.

2-2-3-Le refinancement des entreprises en difficultés :

Le directeur de l'ANADE de Tizi Ouzou a également évoqué la possibilité de refinancer les entreprises en difficulté, dans certains cas, après une étude de faisabilité des projets sous leur nouvelle forme. Depuis fin 2020, toutes les poursuites judiciaires ont été gelées pour les entreprises en difficulté qui n'ont pas payé leurs dettes à travers l'ensemble du territoire national. En 2022, plus de 400 chefs de micro-entreprise ont demandé le paiement des dettes bancaires de leurs entreprises, sans bénéficier du remboursement du Fonds de caution.

Section 02 : Les facteurs à l'origine des difficultés financières des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.

Depuis l'engagement de l'Algérie dans la voie de l'économie du marché, nous constatons que le pays vit une transformation radicale de son environnement économique. Ce changement était caractérisé par l'importance accordée à la création des entreprises par des entrepreneurs privés. Cette transformation avait libéré les énergies entrepreneuriales et donne une importance cruciale au secteur des micro-entreprises. Cependant, les difficultés financières dans lesquelles se retrouvent ces entreprises, est manifestement important, pour cela, nous allons essayer de décortiquer les causes et les origines de ces difficultés.

Le stage au niveau de l'ANADE de Tizi-Ouzou, nous a permis de faire le point sur les difficultés rencontrées dans le cadre du financement des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics et notamment dans le cadre du dispositif ANADE. Nous allons essayer à travers cette section d'analyser les principaux facteurs ayant favorisé ces entreprises à devenir insolvable et les difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs.

Selon l'ANADE, les insuffisances soulevées ont porté certes sur la réticence des banques vis-à-vis du dispositif, mais aussi les lenteurs et les lourdeurs des procédures administratives, qui les découragent dans l'accomplissement de leur initiative d'entreprise. Cependant, il faut souligner que ces raisons d'échec, sont parfois, aussi relatives à la personne de l'investisseur lui-même.

Les origines des difficultés de ces entreprises sont comme le cas pour les autres entreprises algériennes, dues à plusieurs facteurs que l'ont pu résumer comme suit :

1- Les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives :

Les lenteurs et lourdeurs des procédures administratives constituent la principale difficulté qui entrave les jeunes promoteurs, elles se traduisent généralement par l'excès des démarches et des procédures exigées, la complexité et la non coordination de ces dernières pour obtenir auprès des administrations locales et même centrales les accords nécessaires à l'installation, à l'établissement et au démarrage effectif de l'entreprise.

Le risque d'insolvabilité étant estimé important, les banquiers formulent des exigences jugées parfois complexes et parfois impossibles à satisfaire. Les jeunes promoteurs reprochent le nombre important des pièces et documents à fournir qui engendre une perte de temps et la volonté de réussir par le jeune promoteur et des coûts supplémentaires, au risque de voir le dossier en fin de compte refusé, les garanties supplémentaires demandées aux jeunes les obligeant à l'hypothèque, ainsi que la lourdeur dans le traitement des dossiers, avec l'étalement des délais d'étude des dossiers sur plusieurs mois qui est en contradiction avec la convention signées avec l'Etat dans le cadre de l'appui et de développement de l'entrepreneuriat.

2- Les insuffisances de l'étude technico-économique du projet :

L'étude technico-économique est une étude approfondie de faisabilité du projet. Elle est indispensable à la réalisation ou le démarrage de l'activité, mais malheureusement la plupart des entreprises connaissent des difficultés lors de cette étude.

La plupart des jeunes connaissent des difficultés dues à la non prise en compte d'un certain nombre de facteurs (délai, type des travaux, capacité de stockage, le marché, la clientèle...etc.) ou de dépenses indispensables à la réalisation ou au démarrage de l'activité (coût de publicité, de distribution...etc.).

Les insuffisances de l'étude technico-économique qui apparaissent au fur et à mesure de l'avancement des travaux, posent de sérieux problèmes techniques et financiers, et, enfin de compte, des écarts plus au moins importants sont constatés entre les prévisions et les réalisations. Ces insuffisances peuvent être liées à l'étude des procédés techniques et des besoins en matières premières et leurs sources d'approvisionnement, du fait que certains promoteurs, rassurés par l'excès de la demande sur l'offre sur le marché des différents produits, considèrent comme une certitude l'écoulement des produits proposés à des prix légèrement supérieurs à ceux de leurs concurrents.

Aussi, la sous-estimation de certains travaux importants, tels que les travaux de creusement dans un sol difficile ou de raccordement aux réseaux, entraîne un allongement des délais de réalisation, d'où une élévation du coût global du projet, un alourdissement des frais d'établissement, et celle des coûts résultant du jeu de l'inflation. Elles peuvent aussi être une sous-évaluation des dépenses liées au couple « produit/marché », négligeant la phase d'adaptation dans les prévisions. Or, la difficulté de se lancer dans un secteur donné est très dépendante des délais de mise au point technique du produit, du type de produit à commercialiser (biens d'équipement, matières premières, produits semi-finis, produit finis courant, produits finis de conception nouvelle...), de l'importance du marché concerné (grand public, professionnels, clientèle particulière, du temps de mise sur marché (promotion, publicité...), et des circuits de distribution.

3- Les difficultés de remboursement des crédits :

Que ce soit des problèmes liés aux annuités ou aux échéances de remboursement, qui, selon les jeunes sont calculées d'une façon illogique par les banques, en se basant sur des données théoriques et rigides et qui ne peuvent varier en fonction des fluctuations des coûts du secteur d'activité et de l'environnement national ou international (cas de crise financière ou économique), tandis qu'en réalité, il est carrément impossible que les coûts de n'importe quel bien ou service restent sur le même niveau.

L'environnement naturel peut influencer aussi sur la capacité de remboursement du jeune promoteur puisque, en cas de catastrophe ou phénomène naturel, la production peut être interrompue donc, l'arrêt du processus de production qui conduit inévitablement à des difficultés de remboursement.

Ainsi, selon l'ANADE, souvent les promoteurs ignorent les opportunités accordées par l'agence pour le lancement de leurs projets dans les meilleures conditions telles que les avantages fiscaux et parafiscaux dont ils peuvent bénéficier. Tous ces facteurs conduisent les entreprises à devenir insolvable.

4- Les raisons personnelles :

En plus des causes précédentes, nous pouvons aussi ajouter les raisons personnelles. Ces raisons peuvent être une surestimation par le jeune de ses capacités de gestion et d'entreprise notamment en l'absence d'un minimum de savoir-faire, que des craintes des énormes responsabilités qu'il devra supporter, de management, l'obligation de remboursement des dettes dans des délais, peuvent rattraper à la dernière minute, et le font reculer.

D'autres jeunes entament les procédures en période de chômage par exemple, sans conviction, et au moment où une chance de travail ou même d'émigration se présente à eux, ils laissent tomber.

La personnalité, le profil psychologique et la motivation du promoteur sont également des aspects décisifs dans les chances de réussite d'un projet, mais plus difficiles à cerner. C'est à la suite de nombreuses discussions avec l'entrepreneur que le banquier obtient des repères et recueille des données suffisamment fiables en la matière. Cet abandon peut aussi résulter d'un problème de mésentente ou de retrait d'un des associés retirant sa part de capital, ce qui empêche la poursuite du projet. Ainsi, en 2008, 90% des raisons d'abandon. Elles sont essentiellement liées à des problèmes de santé durables ou une tragédie familiale qui surviennent, peuvent pousser à l'abandon temporaire ou définitif du projet.

5- Les difficultés liées à l'environnement économique :

La dernière catégorie de facteurs de difficulté des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE qu'on a pu recenser consiste en les facteurs liés à l'environnement économique de ces entreprises. Parmi ces facteurs, nous tenons à citer les principaux :

➤ La concurrence :

Lors de l'introduction au marché, les jeunes promoteurs se retrouvent confrontés à une concurrence excessive avec une entreprise leader dans le domaine, qui résulte essentiellement d'un manque de maîtrise de management et de marketing. A ce niveau, l'entreprise doit assurer sa survie et réaliser ses parts de marché en sollicitant les meilleures techniques de gestion et de marketing et en procédant à une collecte des informations sur ses concurrents.

➤ L'identification des fournisseurs :

L'erreur que commettent un nombre de jeunes promoteurs est de sous-estimer l'importance d'un bon choix de ses fournisseurs, après une bonne étude et démarche de sélection sur la base du rapport prix et qualité de service rendu, et ne pas s'identifier à un seul fournisseur pouvant provoquer une suspension de la production de la micro entreprise, si ce dernier ne peut pas honorer ses engagements en termes de temps, de qualité, et de quantité.

➤ **Les Problèmes commerciaux :**

Les entreprises créées dans le cadre de l'ANADE sont confrontées à des problèmes d'écoulement de leurs stocks, ces difficultés résultent de certaines causes commerciales telles que :

- L'organisation industrielle et commerciale inadéquate : processus de la production mal réparti et force de vente inefficace.
- Des exigences de plus en plus contraignantes du marché.

➤ **La crise sanitaire :**

Le covid 19 a eu un impact significatif sur les entreprises créées dans le cadre de l'ANADE, ces dernières ont connu plusieurs difficultés telles que :

- Les matières premières ne sont pas disponibles ou sont devenues coûteuses, ce qui a perturbé l'activité.
- Absences des salariés pour cause de maladie ou d'instructions gouvernementales.

➤ **Le mauvais choix du lieu d'investissement :**

Un mauvais choix du lieu d'investissement, avec une implantation dans une région où le produit ou service proposé ne convienne pas, ou alors l'existence d'autres firmes qui proposent le même type de produit, et donc le facteur d'ancienneté joue en leurs faveurs, ce qui pousse le jeune promoteur à abandonner son projet.

Enfin, malgré la volonté et les réformes engagées visant à promouvoir la création des micro-entreprises et d'en améliorer l'écosystème, le secteur reste fragile et trouve des difficultés à s'améliorer car selon le président de la fédération nationale des jeunes entrepreneurs (FNJE), 40% des micro-entreprises algériennes encourent la faillite (2008).

Après avoir déterminé les causes principales des difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs, nous pouvons dire qu'il est souvent très difficile de les séparer et de mesurer l'impact de chacune. Pour cela, les dirigeants doivent les anticiper à travers des moyens de prévision tels que l'analyse financière et l'analyse discriminante, pour pouvoir les détecter et les résoudre afin de ne pas sombrer dans un processus de défaillance et d'éviter la faillite.

Dans la section ci-après, nous allons tenter d'illustrer la capacité de remboursement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE à partir d'une étude de cas.

Section 03 : Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANADE de Tizi Ouzou

Afin de mieux illustrer notre travail, nous avons choisi d'étudier le cas d'une entreprise créée dans le cadre du dispositif de l'ANADE ex ANSEJ de Tizi-Ouzou. Il s'agit d'une entreprise d'études et de réalisations d'ouvrages électriques (EEROE).

L'EEROE est une entreprise d'études de fonctionnement et de développement du système production et transport d'électricité. Elle intervient dans les champs d'applications suivants :

Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations. Ces derniers véhiculent la voix, les données, les images nécessaires au

fonctionnement, à la gestion technique, à la supervision et à la sécurité des personnes et des biens :

- Dans les locaux tertiaires non résidentiels.
- Dans les logements individuels et collectifs.
- Dans les bâtiments industriels.

Les équipements industriels : réalisation de coffrets et armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation.

Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieu rural et urbain, sur les domaines public et privé. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine.

L'EERO a été créée en 2010. Nous avons choisi d'étudier la situation financière de cette entreprise durant la période de 2015 à 2017. C'est-à-dire après 5 ans de sa création car l'entreprise a réussi de rembourser son crédit bancaire à hauteur de 70% du son capital investi avec un différé de 3ans, ensuite elle a remboursé l'ANADE à hauteur de 25%.

Dans cette section, nous allons effectuer dans un premier lieu un entretien avec le responsable de l'EEROE sur son projet, sur la phase de post-crédation de son entreprise, ainsi que sur le dispositif ANADE. Par la suite, nous allons essayer d'analyser la situation financière de cette entreprise en examinant ses états financiers à travers ses bilans et ses comptes de résultat. L'EERO a été créée en 2010, en effet, nous avons choisi la période de 2015 à 2017. C'est-à-dire après 5 ans de sa création car l'entreprise a réussi de rembourser son crédit bancaire à hauteur de 70% du son capital investi avec un différé de 3ans, ensuite elle a remboursé l'ANADE à hauteur de 25%.

1- Entretien avec le responsable de l'EERO :

Dans ce titre, nous réaliserons un entretien avec le responsable de l'EERO, en nous référant au guide d'entretien suivant :

1-1 Généralités sur le projet :

Interviewer : Qu'elle est la nature de votre activité ?

Interviewée : Notre principale activité est l'étude de fonctionnement et de développement du système production et transport d'électricité, cette entreprise exerce dans le secteur des professions libérales.

Interviewer : Quand avez officiellement lancé votre activité ?

Interviewée : Nous avons lancé notre activité officiellement en 2010.

Interviewer : Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à vous rapprocher de l'ANADE pour financer votre projet ?

Interviewée : Le chômage et l'insuffisance de fonds pour nous autofinancer sont les principales raisons qui nous ont poussés à nous rapprocher de l'ANADE pour financer notre projet.

Interviewer : Pour quel type de financement avez-vous opté (triangulaire, mixte ou par autofinancement) ?

Interviewée : Nous avons opté pour un financement triangulaire (apport personnel, PNR de l'ANADE, et un crédit bancaire de la banque).

Interviewer : Avez-vous trouvé des difficultés tout au long du processus de création de votre entreprise ? Si oui, lesquelles ?

Interviewée : oui, l'une des principales difficultés lors du processus de création de notre entreprise est l'excès des démarches et des procédures exigées, nous pouvons aussi citer les difficultés d'accès au financement. Ainsi, la difficulté d'établir des contrats avec la clientèle, qui pose un problème d'accéder au marché public, etc.

Interviewer : Quels sont les agents économiques avec qui vous travaillez ? (Fournisseurs, clients etc.)

Interviewée : Nous travaillons avec des organismes étatiques tels que SONELGAZ, SONATRACH, Algérie Télécom, etc.

1-2 Généralités sur le dispositif ANADE :

Interviewer : pouvez-vous nous parler des principaux avantages du dispositif ANADE ?

Interviewée : d'abord, l'ANADE informe les jeunes promoteurs sur tous les avantages et les aides offertes par l'agence. Ensuite, elle contrôle leurs projets en veillant au respect des cahiers de charges. En cas de besoin, elle les assiste auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation de leurs projets. Enfin, de par ses relations permanentes avec les banques et établissements financiers, elle leur assure le financement, la mise en œuvre du schéma, le suivi de la réalisation et l'exploitation de leurs projets.

Interviewer : comment avez-vous entendu parler de l'ANADE, et quel regard portez-vous sur ce dispositif ?

Interviewée : Nous avons entendu parler de l'ANADE auprès des personnes ayant déjà bénéficiés de ce dispositif. Par rapport à la deuxième question nous pouvons dire que le dispositif répond réellement aux besoins des jeunes au plan théorique et par toutes les mesures d'accompagnement.

Interviewer : Une fois votre projet lancé, quel est le rôle de l'accompagnateur ?

Interviewée : L'accompagnateur doit assurer la continuité du projet en s'assurant des garanties.

2- Analyse de la situation financière de l'EEROE :

L'analyse de la situation financière de l'entreprise se fait à partir de l'analyse statique de la structure financière, d'après l'approche patrimoniale qui repose sur l'étude des équilibres (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette), qui permet de

déterminer si l'entreprise peut couvrir ses dettes exigibles à l'aide de ses actifs liquides. Le second volet de l'analyse concerne l'analyse quantitative de l'activité et de la performance économique à partir des comptes de résultats (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation). Cette étude permet d'apprécier la création de richesse générée par l'activité de l'entreprise, de décrire la répartition de cette richesse et de suivre dans le temps l'évolution de la rentabilité de l'activité de l'entreprise à l'aide des ratios de rentabilité.

2-1 Présentation de la situation financière à partir des bilans :

Nous allons présenter les bilans financiers (détaillés et condensés) des exercices 2015, 2016 et 2017, les différentes masses qui les composent et leur évolution.

2-1-1 Les bilans financiers :

Le bilan financier est un document permettant de connaître ce qui est possédé par une entreprise (son actif) et ce qu'elle doit (son passif), sa représentation est faite après retraitement et reclassement des éléments du bilan comptable de l'entreprise.

Les bilans ci-dessous permettent d'illustrer les éléments fondamentaux des bilans financiers des années 2015, 2016 et 2017 d'EEROE que nous répartirons en deux tableaux principaux. Le premier tableau sera consacré aux emplois (Actif) et le second sera consacré aux ressources (passif).

➤ Actif du bilan :

Tableau N° 08 : Actif du bilan financier (unité en DA).

Désignation	2015	2016	2017
<u>Valeurs immobilisées (VI)</u>			
- Immobilisations incorporelles.	-	-	-
- Immobilisations corporelles.	3.608.849	3.121.526	2.634.202
- Immobilisations financières.	-	-	-
Total VI	3.608.849	3.121.526	2.634.202
<u>Valeurs d'exploitation (VE)</u>			
-stocks et encours	3.199.000	6.955.072	8.339.899
Total VE	3.199.000	6.955.072	8.339.899
<u>Valeurs réalisables (VR)</u>			
-Clients	436.687	0	0
-Autres débiteurs	52.225	-	-
-Impôts et assimilés	125.512	201.806	158.504
Total VR	614.424	201.806	158.504
<u>Valeurs disponibles (VD)</u>			
-Trésorerie	970.248	643.136	6.080.164
Total VD	970.248	643.136	6.080.164
Total actif	8.392.521	10.921.541	17.212.771

Source : réalisé par nous même à partir des bilans comptables des exercices 2015 à 2017.

➤ Passif du bilan :

Tableau N° 09 : Passif du bilan financier (unité en DA).

<u>Désignation</u>	2015	2016	2017
<u>Fonds propres (FP)</u>			
-Capital émis	1.148.751	1.794.470	3.622.040
-Résultat net	645.719	1.827.569	1.170.041
Total FP	1.794.470	3.622.039	4.792.082
<u>Dettes à long et moyen terme (DLMT)</u>			
-Emprunts et dettes financières.	3.224.319	3.224.319	3.224.319
Total DLMT	3.224.319	3.224.319	3.224.319
<u>Dettes à court terme (DCT)</u>			
-Fournisseurs et comptes rattachés	3.280.695	3.837.458	8.349.533
-Impôts	35.619	61.327	539.752
- Autres dettes	57.417	176.395	307.084
Total DCT	3.373.732	4.075.181	9.196.369
Total passif	8.392.522	10.921.541	17.212.771

Source : réalisé par nous même à partir des bilans comptables des exercices 2015 à 2017.

2-1-2 Les bilans financiers en grandes masses (condensés) :

Dans les 2 tableaux suivants, nous allons procéder à élaborer les bilans financiers en grandes masses toute en respectant le critère de liquidité et de l'exigibilité des éléments ainsi que leurs évolutions d'une année à une autre.

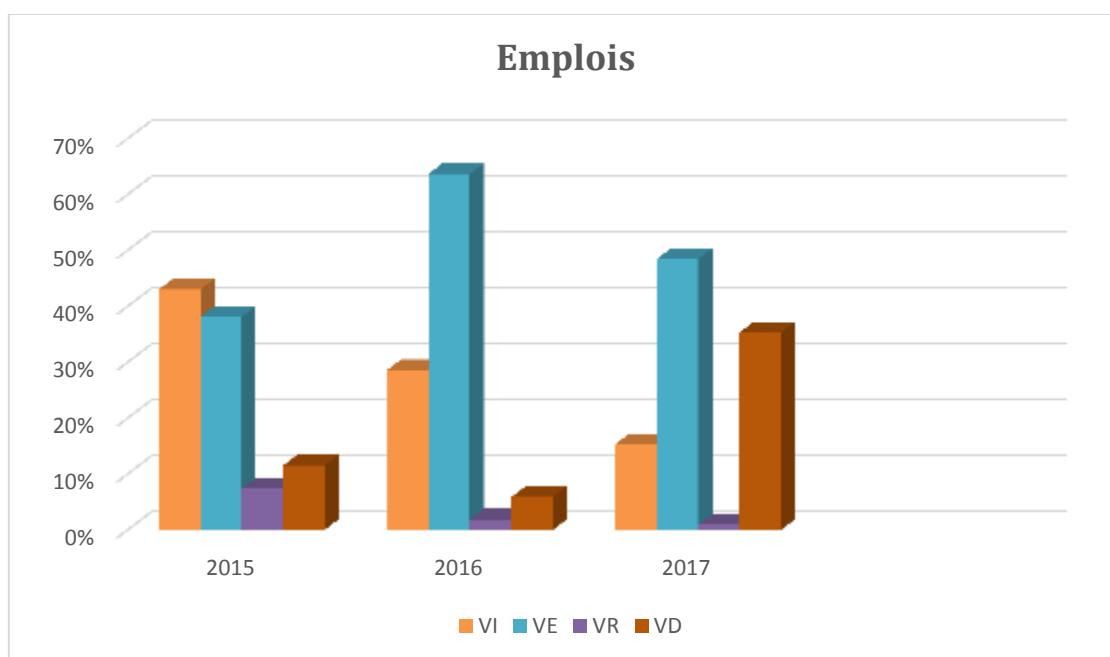
Tableau N° 10 : Emplois des bilans en grande masse.

Emplois						
Désignation	2015	Taux en %	2016	Taux en %	2017	Taux en %
VI	3.608.849	43%	3.121.526	28,58%	2.634.202	15,30%
VE	3.199.000	38,12%	6.955.072	63,68%	8.339.899	48,45%
VR	614.424	7,32%	201.806	1,85%	158.504	0,92%
VD	970.248	11,56%	643.136	5,89%	6.080.164	35,32%
Total	8.392.522	100%	10.921.541	100%	17.212.771	100%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

Le graphe ci-après montre l'évolution des éléments du l'actif des bilans financiers du l'entreprise EEROE durant la période 2015-2017.

Figure N °7 : Evolution des emplois en %



Source : réalisé par nous-même à partir du tableau précédent.

D'après le tableau et le graphique ci-dessus, nous constatons les remarques suivantes :

Les valeurs immobilisées (VI) :

Les VI sont constituées principalement des immobilisations corporelles (ce compte est utilisé lorsque l'entreprise n'est pas propriétaire de ces éléments, c'est-à-dire lorsqu'ils sont incorporés dans des immobilisations dont elle n'est pas propriétaire). Nous remarquons que chaque année la part des VI diminue progressivement de 43% en 2015, à 28,58% en 2016, à 15,30% en 2017. En faisant référence aux normes admises, les VI d'une entreprise industrielle doivent dépasser les 50%, ce qui n'est pas le cas de cette entreprise, ce qui constitue alors un point négatif.

Les valeurs d'exploitation (VE) :

Les VE sont constituées principalement des stocks et encours. Elles ont connu une augmentation importante durant les années 2016 et 2017 par rapport à l'année de 2015, cette progression est due à l'augmentation des stocks en cours en raison essentielle de diminution des ventes. L'entreprise devrait alors améliorer la rotation de ses stocks et engager une politique de vente plus active.

Les valeurs réalisables (VR) :

Les VR représentent en moyenne 35,4% du total actif, nous constatons une diminution des VR durant les années 2016 et 2017 par rapport à 2015 avec des taux de 7,32% en 2015 jusqu'à 1,847% en 2016 et 0,92% en 2017. Cette régression est due à la baisse des ventes à crédit, qui est engendrée par la baisse des comptes clients.

Ainsi, Les valeurs réalisables sont inférieures aux valeurs d'exploitation durant toute la période étudiée, alors que celle-ci doivent être supérieures aux VE car l'entreprise cherche toujours à réduire les coûts de stockage, dans ce cas l'entreprise s'est trouvée en difficulté à écouler ses stocks.

Les valeurs disponibles (VD) :

Les valeurs disponibles dépassent les 5% du total actif durant toute la période étudiée, à cet effet, nous pouvons dire que l'entreprise n'a pas respecté la norme indiquée par les analystes financiers qui suggèrent que le volume des VD ne doit pas dépasser 5% du total actif. Nous remarquons aussi que la valeur des VD a baissé en 2016 de 5,89%, cette diminution est due à la baisse de la trésorerie. Enfin une forte hausse en 2017 grâce à sa trésorerie qui a augmenté de 6.080.164.

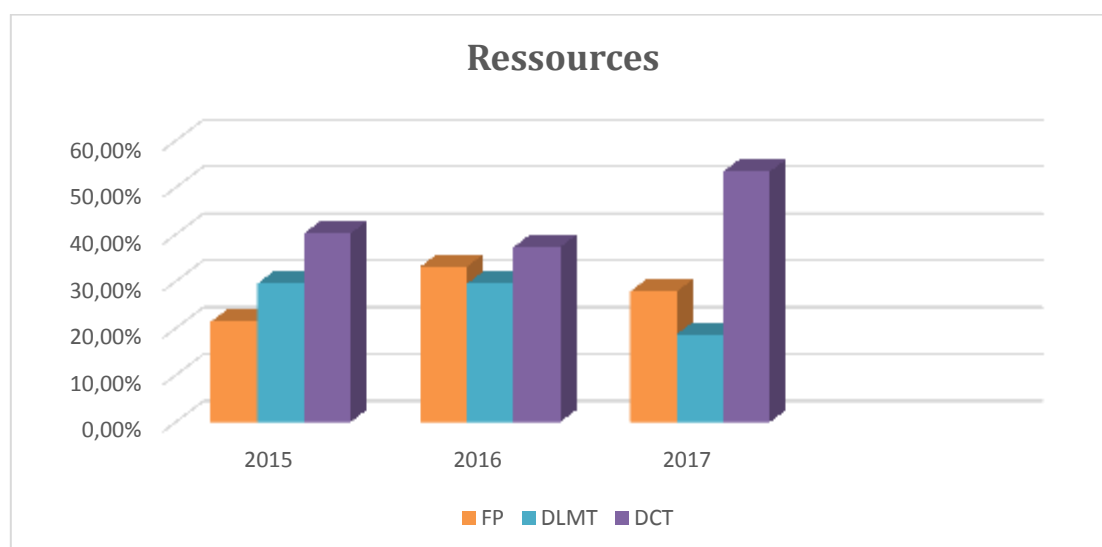
Après avoir présenté et interprété les emplois du bilan financier en grandes masses, nous allons suivre la même procédure pour ses ressources.

Tableau N ° 11 : Ressources des bilans en grande masse (condensés).

Ressources						
Désignation	2015	Taux en %	2016	Taux en %	2017	Taux en %
FP	1.794.470	21,38%	3.622.039	33,16%	4.792.082	27,84%
DLMT	3.224.319	38,41%	3.224.319	29,52%	3.224.319	18,73%
DCT	3.373.732	40,2%	4.075.180	37,31%	9.196.369	53,43%
Total	8.392.521	100%	10.921.540	100%	17.212.771	100%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

Figure N °8 : Evolution des ressources en %.



Source : réalisé par nous-même à partir du tableau précédent.

D'après le tableau et le graphique ci-dessus, nous constatons les remarques suivantes :

Les fonds propres :

Les fonds propres de l'entreprise durant les trois exercices (2015, 2016, 2017) représentent respectivement 21,38% en 2015, 33,16% en 2016 et 27,84% en 2017. L'entreprise ne possède pas une bonne capacité d'autofinancement car les capitaux propres représentent moins de 50% du total passif.

Les DLMT :

Les DLMT représentent une part importante du total passif, soit un pourcentage de 38,41% en 2015, 29,52% en 2016 et 18,73 % en 2017. Cela signifie que l'entreprise fait souvent recours à l'emprunt bancaire pour financer ses investissements. Nous remarquons également que la valeur des DLMT est stable durant toute la période étudiée.

Les DCT :

Les dettes à court terme constituent la part la plus considérable du total passif avec un pourcentage de 40,2% en 2015, 37,31% en 2016 et 53,42% en 2017. Cela signifie que l'entreprise fait un recours excessif aux dettes à court terme pour couvrir ses besoins d'exploitation.

Ainsi, nous remarquons une hausse durant toute la période allant de 2015 à 2017 en raison de l'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés, des impôts et des autres dettes.

2-2 Analyse par les indicateurs de l'équilibre financier de l'EEROE :

L'analyse des équilibres financiers de l'entreprise est l'une des étapes cruciales à laquelle le banquier accorde beaucoup d'intérêt. En effet, une situation équilibrée vaut mieux aux yeux du banquier que les garanties physiques, car la réalisation de ces dernières lui pose un grand problème. Ainsi, le banquier trouve beaucoup de difficultés à récupérer ses capitaux à partir de la liquidation de l'entreprise. A cet effet, nous procédant au calcul du FR, du BFR et de la TR, à l'étude de leur évolution sur les trois années d'étude (2015, 2016 et 2017) et à leur interprétation.

2-2-1 Analyse du fonds de roulement (FR) :

Le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables qui finance une partie des besoins de financement du cycle d'exploitation. Il constitue une marge de sécurité financière de l'entreprise, cette marge sert à financer une partie de l'exploitation qui n'est pas financée par les dettes d'exploitation (dettes à court terme).

Le fonds de roulement se calcul comme suit :

$$\text{Fonds de roulementnet} = (\text{Fondspropres} + \text{DLMT}) - \text{V. immobilisée}$$

Afin de faciliter l'interprétation des résultats, nous allons dessiner un tableau dont nous allons calculer le FR des années de notre étude à savoir 2015,2016 et 2017 :

Tableau N °12 : Calcul du Fonds de Roulement (2015-2017).

Désignation	2015	2016	2017
Fonds propres	1.794.470	3.622.039	4.792.082
DLMT	3.224.319	3.224.319	3.224.319
VI	3.608.849	3.121.526	2.634.202
FR	1.409.940	3.724,832	5.382.199

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

A partir de ce tableau, nous constatons que le fonds de roulement de l'entreprise est positif pendant les trois (3) années soit 1.409.940 en 2015, 3.724,832 en 2016 et 5.382.199 en 2017, ceci indique que l'entreprise a réalisé un équilibre financier a long et moyen terme. Les ressources stables financent la totalité des emplois durables et dégagent aussi d'une marge de sécurité qui est affectée au financement des emplois circulants non financé par les DCT.

2-2-2 Analyse du besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est l'indicateur de l'équilibre financier à court terme. Ce besoin est la partie des besoins de financement non financée par les ressources d'exploitation (ressources à court terme), Il trouve donc son financement dans le fonds de roulement lorsqu'il est positif. Son calcul se présente comme suit :

$$\text{Besoin en fond de roulement} = V. d'exploitation + V. réalisables - DCT$$

Tout comme dans le calcul du FR nous allons tracer un tableau pour faciliter le calcul du BFR et importer des interprétations pour différents exercices.

Tableau N ° 13 : Calcul du besoin en fonds de roulement (2015-2017).

Désignation	2015	2016	2017
VE	3.199.000	6.955.072	2.634.202
VR	614.424	201.806	158.504
DCT	3.373.732	4.075.180	9.196.369
BFR	439.692	3.081.698	-6.403.663

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

À travers ce tableau, nous remarquons que durant les années 2015 et 2016 que le BFR est positif et cela revient essentiellement au délai de règlement accordé à ses clients qui est supérieur à celui contracté auprès de ses fournisseurs ce qui a généré un besoin que

l'entreprise a dû financé par ses dettes financières à court terme, ce qui l'a conduit vers la réalisation d'un BFR négatif en 2017 d'une valeur de 6.403.663.

2-2-3 Analyse de la trésorerie nette (TN) :

« On appelle trésorerie la différence entre le montant de l'encaisse (valeurs mobilières de placement, banques, caisse) et celui du concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque »⁵, Elle permet de juger l'équilibre financier de l'entreprise à très court terme, et elle provient de la différence entre le fonds de roulement (FR) et le besoin en fonds de roulement (BFR), ou encore la différence entre la trésorerie active (TA) et la trésorerie passive (TP).

Trésorerie nette : FR - BFR

Le tableau ci-dessous nous permettra de calculer et de comparer la TN des années 2015 à 2017.

Tableau N °14 : Calcul de la trésorerie nette (2015-2017).

Désignation	2015	2016	2017
FR	1.409.940	3.724,832	5.382.199
BFR	439.692	3.081.698	-6.403.663
TN	970.248	643.134	11.785.862

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

D'après nos calculs, nous constatons que la trésorerie nette est positive durant les 3 exercices 2015 2014 et 2016. Cela veut dire que le FR arrive à couvrir la totalité du BFR. Donc l'entreprise est en équilibre financier immédiat.

2-3 Présentation de la situation financière de l'EEROE à partir du TCR :

L'analyse financière ne se limite pas à l'étude du bilan, il faut aussi étudier le compte de résultat pour déterminer les soldes intermédiaires de gestion (SIG), ce dernier constitue un outil de l'analyse de l'activité de l'entreprise.

Cette analyse nous permet de comprendre la formation des résultats, d'apprécier la création de richesse générée par l'activité de l'entreprise et sa répartition entre les salariés, les organismes sociaux, les apporteurs de capitaux et l'entreprise elle-même.

2-3-1 Analyse des différents soldes intermédiaires de gestion :

Le solde intermédiaire de gestion est une transcription directe du compte de résultat. Ce sont des indicateurs synthétiques de l'activité de l'entreprise, qui sert généralement de base à l'analyse financière.

⁵ G. Edith, « Gestion financière de l'entreprise », Dalloz, Paris, 1991, page15

Dans ce qui suit nous allons présenter le tableau des SIG de l'entreprise ainsi que leur évolution durant les années d'études (2015, 2016 et 2017).

Tableau N °15 : présentation des SIG de l'EEROE pour les exercices 2015 à 2017.

<i>Désignation</i>	<i>2015</i>		<i>2016</i>		<i>2017</i>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
<i>Marge commerciale</i>						
<i>Production vendue</i>		13.948.911		4.397.120		15.670.135
<i>Produits annexes</i>		-		-		-
<i>Chiffre d'affaires (CA)</i>		13.948.911		4.397.120		15.670.135
<i>Production stockée ou déstockée</i>	650.000			2.300.000	2.300.000	
<i>Production de l'exercice</i>		13.298.911		6.697.120		13.370.135
<i>Achat de marchandises vendues</i>	-		-		-	
<i>Matières premières</i>	10.816.391		3.382.400		10.129.348	
<i>Services extérieurs</i>	84.118		5000		5000	
<i>Autres services</i>	8.578		1.393		13.213	
<i>Consommation de l'exercice</i>	10.909.087		3.388.793		10.147.561	
<i>Valeur ajoutée</i>		2.389.824		3.308.327		3.222.573
<i>Charges personnel</i>	965.821		1.004.923		1.298.302	
<i>Impôts et taxes</i>	336.518		66.145		235.052	
<i>EBE</i>		1.08.7.485		2.237.259		1.689.220
<i>Autres produits opérationnels</i>		-		88.727		36.000
<i>Autres charges opérationnelles</i>	54.077		11.091		67.853	
<i>Dotations aux amortissements, provisions</i>	387.685		487.323		487.323	
<i>Résultat opérationnel</i>		645.720		1.827.570		1.170.041
<i>Résultat ordinaire</i>		645.720		1.827.570		1.170.041
<i>Produits extraordinaires</i>	-			-		-
<i>Charges extraordinaires</i>		-		-		-
<i>Résultat extraordinaires</i>		-		-		-
<i>Résultat Net</i>		645.720		1.827.570		1.170.041

Source : réalisé par nous-même à partir des TCR de l'entreprise.

2-3-2 Évolution des soldes intermédiaires de gestion de l'EEROE :

Tableau N °16 : variation des différents SIG.

Désignation	2015 (1)	2016 (2)	(2-1) /1	2017 (3)	Variation (3-2) /2
Chiffre d'affaires	13.948.911	4.397.120	- 68,47%	15.670.135	256,37%
Production de l'exercice (X°)	13.298.911	6.697.120	- 49,64	13.370.135	99,64%
Valeur ajoutée	2.389.824	3.308.327	38,43%	3.222.573	-2,59%
EBE	1.087.482	2.237.259	105,72%	1.689.220	- 24,49%
Résultat opérationnel	645.720	1.827.570	183,02%	1.170.041	-35,98%
Résultat Net	645.720	1.827.570	183,02%	1.170.041	-35,98%

Source : réalisé par nous même à partir du tableau ci-dessus (tableau°07)

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que les SIG de l'entreprise ont connus des variations importantes durant les années de notre étude (2015,2016 et 2017).

➤ **Le chiffre d'affaires :**

D'après le tableau des SIG, nous constatons que le CA de l'entreprise est généré uniquement par la production vendue ce qui confirme la vocation industrielle de l'entreprise.

En partant de l'exercice 2015, où nous constatons une baisse de 68,47% du chiffre d'affaires par rapport à 2016, ce qui s'explique par la baisse du volume de production de l'entreprise, par contre, en 2017 l'entreprise a réalisé un CA de 15.670.135 DA, ce dernier a connu une forte augmentation d'une proportion de 256,73%.

➤ **La production de l'exercice :**

La production de l'entreprise a connu une diminution en 2016 de 49,64% par rapport à l'exercice de 2015, ceci est expliqué par la baisse de la production vendue et du volume des ventes, donc une hausse du volume des stocks. Par contre l'entreprise a réalisé 13.370.135 de production au cours de l'exercice 2017 et elle a connu une évolution favorable de 99,64% par rapport à l'exercice 2016.

➤ **La valeur ajoutée :**

La valeur ajoutée est le solde majeur du SIG. Il indique le volume de la richesse créée par l'entreprise. Dans notre cas, l'entreprise a dégagé une VA positive en 2015 de 2.389.824 et de 3.308.793 en 2016, soit une augmentation de 38,43%, cela revient à l'augmentation de la production vendue et la baisse des charges extérieures de l'entreprise.

La situation s'est inversée en 2017 où nous remarquons une baisse de la VA avec un taux de 2,59%. Cette diminution s'explique par l'accroissement de charges extérieures et par l'affaiblissement de la production de l'exercice de 2017.

➤ **Excédent brut d'exploitation (EBE) :**

L'entreprise a dégagé un EBE durant les trois (03) années (2015 à 2017) ; cela signifie que la valeur ajoutée est suffisante pour couvrir les charges du personnel, et le paiement des impôts

et taxes, mais ce dernier a diminué en 2017 environ de 24,49%, cela s'explique principalement par la baisse de la valeur ajoutée et l'augmentation des charges du personnel.

➤ **Le Résultat opérationnel (d'exploitation) :**

Le résultat opérationnel représente la contribution de l'exploitation à l'enrichissement ou l'appauvrissement du patrimoine de l'entreprise. L'activité courante de l'entreprise connu une hausse de 183,02% durant la période de 2015 à 2016, cela est dû à la baisse des charges associées aux activités d'exploitation. Pour 2016 à 2017, une baisse de 35,98% à cause de l'augmentation des charges opérationnelles en 2017 et de l'évolution défavorable des produits opérationnels.

➤ **Le Résultat Net :**

Durant toutes les années d'études (2015,2016 et 2017) nous remarquons que le Résultat net de l'exercice est égal au Résultat opérationnel de l'exercice.

2-4 L'analyse de la situation financière de l'EEROE à travers les ratios :

L'analyse financière par ratios permet au responsable de suivre le progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et les personnels.

A cet effet, nous nous sommes référés à une batterie de ratios utilisée par le banquier lors de l'analyse d'une demande de crédit d'investissement. Nous pouvons synthétiser ces ratios en deux types :

2-4-1 Les ratios d'endettement :

Les ratios d'endettement permettent de faciliter la compréhension de la situation de l'entreprise et d'identifier rapidement d'éventuels problèmes de performance.

a- L'indépendance financière :

Le ratio de l'indépendance financière est un indicateur utilisé par l'analyse financière pour mesurer le degré d'indépendance financière de l'entreprise. Il permet de donner un aperçu général sur la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des financements extérieurs. Ce ratio est normé à 50%.

La formule générale de ce ratio est la suivante :

$$\text{Indépendance financière : fonds propres / total passif}$$

Tableau N°17 : L'indépendance financière en %

Désignation	2015	2016	2017
Fonds propres	1.794.470	3.622.039	4.792.082
Total passif	8.392.521	10.921.540	17.212.771
Indépendance financière	21,38%	33,16%	27,84%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

D'après le tableau, nous remarquons que le ratio obtenu est inférieur à 50% pour les trois années d'étude, donc l'entreprise n'a pas réussi à rétablir son indépendance financière.

b- L'autonomie financière :

Le ratio de l'autonomie financière mesure la capacité de l'entreprise à s'endetter, Il est calculé également pour apprécier la solvabilité de l'entreprise, autrement dit, il nous permet d'apprécier la probabilité de remboursement des créanciers en cas de liquidation de l'entreprise. Ce ratio doit être supérieur ou égale à 100%.

Autonomie financière : fonds propres / total dettes

Tableau N°18 : L'autonomie financière en %

Désignation	2015	2016	2017
Fonds propres	1.794.470	3.622.039	4.792.082
Total dettes	6.598.051	7.299.499	12.420.688
Autonomie financière	27,2%	46,62%	38,58%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

En faisant référence aux données du tableau ci-dessus, nous remarquons que le ratio de l'autonomie financière est inférieur à 100% pour les trois exercices 2015,2016 et 2017 c'est-à-dire l'entreprise n'arrive pas à couvrir ses dettes avec ses propres ressources, autrement dit l'entreprise n'a aucune autonomie financière.

c- La capacité d'endettement :

Le ratio de la capacité d'endettement est un indicateur que mesure la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à moyen et long terme par ses fonds propres. Ce ratio nous renseigne sur la crédibilité de l'entreprise envers les institutions financières et sa capacité d'avoir de nouveaux crédits. Il doit être inférieur à 1.

Capacité d'endettement = DLMT / fonds propres

Tableau N°19 : La capacité d'endettement %

Désignation	2015	2016	2017
DLMT	3.224.319	3.224.319	3.224.319
Fonds propres	1.794.470	3.622.039	4.792.082
Capacité d'endettement	1,79%	0,88%	0,67%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

En 2015, nous remarquons que le ratio de la capacité d'endettement est supérieur à 1, dans ce cas nous pouvons dire que l'entreprise n'a pas une capacité d'endettement, ceci est dû à l'importance des montants de crédits consentis auprès de sa banque.

A partir de 2016, le ratio de la capacité d'endettement est rependu à la norme admise (inférieur à 1). Ceci s'explique par la masse importante des fonds propres.

d- Ratio de solvabilité :

La solvabilité de l'entreprise est mesurée par son niveau d'endettement et par sa capacité à faire face aux changements résultants des dettes contractées. La formule générale de ce ratio est la suivante :

Ratio de solvabilité : Total actif / Total des dettes.

Tableau N° 20 : Ratio de solvabilité.

Désignation	2015	2016	2017
Total actif	8.392.521	10.921.541	17.212.771
DLMT+DCT	6.598.051	7.299.499	12.420.688
Ratio de solvabilité	1,27%	1,49%	1,38%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

Nous constatons d'après le tableau ci-dessus que les ratios de solvabilité sont supérieurs à 1 pendant toutes les années d'étude. Cela signifie que l'entreprise à une certaine capacité à rembourser la totalité de ses dettes et avoir des fonds propres positif.

2-4-2 Les ratios de liquidité :

L'analyse par les ratios de liquidité se traduit par l'aptitude d'une entreprise à faire face à ses engagements, en calculant le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité restreinte et celui de la liquidité immédiate.

a- Le ratio de liquidité générale (R.L.G) :

Le ratio de liquidité générale se construit à partir du rapport entre les actifs à moins d'un an (les stocks, les créances clients et les autres clients créances et liquidités) et le passif à moins d'un an. Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes les plus exigibles à partir de la liquidation de ses actifs les plus disponibles.

Ratio de Liquidité générale : actif circulant / DCT

Tableau N° 21 : Ratio de liquidité générale.

Désignation	2015	2016	2017
Actif circulant (VE+VR+VD)	4.783.672	7.800.014	14.578.567
DCT	3.373.732	4.075.180	9.196.369
Liquidité générale	1,42%	1,91%	1,58%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que les trois ratios obtenus sur toute la période d'étude (2015 à 2017) dépassent la norme 1, cela confirme que l'entreprise est capable de payer l'ensemble de ses dettes à court terme par ses actifs à court terme durant les trois années, ce qui traduit un équilibre financier à court terme.

b- Le ratio de Liquidité restreinte :

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme à l'aide de l'encaissement des créances et de la trésorerie disponible. Il doit être proche de 1, et il se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de Liquidité restreinte : (Valeur Disponible + Valeur Réalisable) / DCT}$$

Tableau N° 22 : Ratio de liquidité restreinte.

Désignation	2015	2016	2017
Valeur réalisable (VR)	614.424	201.806	158.504
Valeur disponible (VD)	970.248	643.136	6.080.164
DCT	3.373.732	4.075.180	9.196.369
Liquidité restreinte	0,46%	0,21 %	0,68 %

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

Les valeurs réalisables et les disponibilités dont dispose l'entreprise n'arrivent pas à couvrir la totalité des dettes à court terme. Une entreprise ayant un ratio de liquidité restreinte inférieur à 1 se trouvera en difficulté, si ses créanciers demandent à être remboursés sans attendre.

c- Le ratio de liquidité immédiate :

Le ratio de Liquidité immédiate mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses disponibilités. Ce ratio doit être supérieur à 50% et il est établi à partir de la formule suivante :

$$\text{Ratio de Liquidité immédiate : Valeur disponible / DCT}$$

Tableau n° 23 : Ratio de liquidité immédiate.

Désignation	2015	2016	2017
Valeur disponible (VD)	970.248	643.136	6.080.164
DCT	3.373.732	4.075.180	9.196.369
Liquidité immédiate	0,28%	0,15 %	0,06%

Source : réalisé par nous même à partir des bilans précédents.

D'après les résultats, le ratio de liquidité immédiate est inférieur à 50% durant les trois années, ceci indique que l'EEROE ne peut pas honorer ses engagements immédiatement c'est-

à-dire par sa trésorerie. Autrement dit, l'entreprise possède une trésorerie insuffisante pour financer ses dettes à court terme, cela est mauvais pour l'entreprise parce qu'elle aura un risque de faillite, perte de confiance et des demandes de recul auprès des fournisseurs

3-Analyse de l'endettement de l'EEROE :

3-1 Analyse de la capacité d'autofinancement de l'EEROE :

Une entreprise, au cours d'un exercice voit sa trésorerie affectée par des mouvements entrants et sortants correspondant aux différents flux occasionnés par son activité : d'une part, elle doit financer des charges qui se traduisent par des décaissements (achats de matières premières, Paiement des salariés...) alors que dans le même temps, elle encaisse entre autres le produit de ses ventes. La différence entre ces décaissements et ces encaissements fait apparaître un solde l'on appelle Capacité d'Autofinancement.

La CAF de l'entreprise est donc l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'entreprise et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'entreprise et peut s'analyser comme une ressource durable. Elle peut être calculée par la méthode suivante :

$$\text{CAF} = \text{Résultat Net} + (\text{Dotation aux amortissements et aux provisions} - \text{Reprise sur perte de valeur})$$

Tableau N° 24 : La capacité d'autofinancement de l'entreprise (CAF).

Désignation	2015	2016	2017
Résultat Net	645.720	1.827.570	1.170.041
+Dotation aux amortissements	387.685	487.323	487.323
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
CAF	1.033.405	2.314.893	1.657.364

Source : réalisé par nous même à partir des TCR de l'entreprise.

Notons que la baisse de la CAF en 2015 est dû principalement à la dégradation du résultat net. L'entreprise a réalisé un CAF positive durant les trois dernières années, ce qui signifie que l'entreprise réalise des bénéfices d'exploitations suffisantes pour rembourser ses dettes, distribuer des dividendes ou encore réaliser des investissements.

3-2 Analyse de l'autofinancement de l'EERO :

L'autofinancement constitue la capacité de l'entreprise à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers.

Son mode de calcul est suivant la formule ci-après :

$$\text{L'autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

Tableau N° 25 : l'autofinancement de l'entreprise.

Désignation	2015	2016	2017
CAF	1.033.405	2.314.893	1.657.364
Dividendes	0	0	0
Autofinancement	1.033.405	2.314.893	1.657.364

Source : réalisé par nous même à partir des TCR de l'entreprise.

L'autofinancement de l'entreprise égal à la CAF, cela est dû à la non distribution des dividendes.

Ainsi, à la lecture de ce tableau, nous remarquons que l'autofinancement est positif durant les trois années, ce qui permet à l'entreprise de financer ses investissements, de diminuer sa dépendance vis-à-vis des tiers et de se protéger contre d'éventuel risques à l'endettement.

3-3 Analyse par les Ratios de Rentabilité :

3-3-1 Ratio de rentabilité économique :

La rentabilité économique mesure la rentabilité des capitaux engagés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux investis. Elle est donc utile pour savoir si l'entreprise arrive ou non à dégager des revenus de ses capitaux. Elle est également utile pour comparer les entreprises d'un même secteur économique.

Nous allons opter à calculer le ratio de rentabilité économique par la méthode qui suit :

Ratio de rentabilité économique : Résultat d'exploitation / total actifs

Tableau N° 26 : la rentabilité économique.

Désignation	2015	2016	2017
Résultat d'exploitation	<i>645.720</i>	<i>1.827.570</i>	<i>1.170.041</i>
Total actifs	8.392.521	10.921.540	17.212.771
Rentabilité économique.	0,076%	0,16%	0,06%

Source : réalisé par nous même à partir des documents internes de l'entreprise.

À partir du tableau, nous constatons que la capacité de l'entreprise à dégager un résultat en utilisant l'ensemble de ses moyens est faible durant les années étudiées. La rentabilité la plus importante s'observe en 2016 (16%), et la moins importante en 2017 (6%). Ce recul s'explique par la baisse des ventes.

3-3-2 Ratio de rentabilité financière :

Cette rentabilité exprime à quel point les dettes financières peuvent améliorer la profitabilité des actionnaires ainsi que la rentabilité de l'entreprise dans un sens global.

Selon la loi, nous pouvons calculer le ratio de la rentabilité financière comme suit :

Ratio de rentabilité financière : Résultat Net / Capitaux Propres

Tableau N° 27 : calcul de la rentabilité financière.

Désignation	2015	2016	2017
Résultat d'exploitation	645.720	1.827.570	1.170.041
Capitaux propres	1.794.470	3.622.039	4.792.082
Rentabilité financière	0,35%	0,05%	0,24%

Source : réalisé par nous même à partir des documents internes de l'entreprise.

À partir du tableau de calcul de la rentabilité financière, nous constatons que la rentabilité de l'entreprise est positive sur l'ensemble des années, en enregistrant la rentabilité la plus élevée en 2015 soit 0,35%.

Nous constatons que la rentabilité financière baisse de l'année 2015 à 2016 passant de 0,35% à 0,05%, cette diminution est relative à la baisse du résultat et à l'augmentation des capitaux propres. Puis elle a augmenté entre 2016 et 2017, passant de 0,05% en 2016 à 0,24% en 2017.

3-4 Effet de levier :

Par définition, on appelle effet de levier la différence entre la rentabilité des capitaux propres et la rentabilité économique, Il montre comment l'endettement améliore, sous certaines conditions, le taux de rentabilité des capitaux propres. Son calcul, sera présenté à travers le tableau ci-après :

Effet de levier : Rentabilité financière – Rentabilité économique

Tableau N° 28 : effet de levier.

Désignation	2015	2016	2017
Rentabilité financière	0,35%	0,5%	0,24%
Rentabilité économique	0,076%	0,167	0,162
Effet de levier	0,274%	0,333%	0,078%

Source : réalisé par nous même à partir des tableaux précédents

A la lecture de ce tableau, nous remarquons que la rentabilité financière est supérieure à la rentabilité économique durant les trois années d'étude, ce qui résulte un effet de levier positif, cela veut dire que l'endettement apparait ici comme un mode de financement qui permet un effet de levier sur le résultat de l'entreprise.

3-5 L'endettement financier au sein de l'entreprise EROE :

L'EERO comme toute entreprise fait appel à l'endettement pour financer ses besoins de financement exprimés à court, moyen et long terme, et ce dans le but de bénéficier des avantages multiples de la dette. L'endettement d'EEROE comprend :

- Emprunt bancaire.
- Dettes vis-à-vis des fournisseurs.
- Dettes fiscales.
- Autres dettes.

3-5-1 L'endettement financier à long terme :

Emprunt bancaire :

L'EERO a sollicité un crédit auprès de la BNA dans le but de moderniser et de développer le matériel de l'entreprise.

- Un montant de 644.863 Destiné au financement des investissements immatériels.
- Un montant de 483647 Destiné à la mise à niveau de l'outil de production.
- Un montant de 2095809 Destiné au financement des investissements de développement.

3-5-2 L'endettement financier à court terme :

Les dettes à court terme constituent la part la plus considérable du total passif avec un pourcentage de 43%.

Les DCT de l'entreprise sont les dettes :

- Vis-à-vis des fournisseurs : correspondant à l'argent que l'entreprise doit à ses fournisseurs (services, matières premières, etc.). Elles représentent une forte part dans le bilan comptable de l'entreprise.
- Vis-à-vis des organismes fiscaux comme l'IRG, TAP et la TVA.
- Autres dettes : il s'agit de dettes sociales et diverses dettes qui sont à court terme et qui ne dépassent pas une année.

4- Analyse et discussion des résultats :

L'analyse de la structure et l'endettement financière de l'EERO que nous avons effectué sur la base des bilans et des comptes de résultats pendant trois années successives 2015, 2016 et 2017 nous a permis d'avoir un aperçu sur la situation de cette entreprise.

L'EERO recours de plus en plus à l'endettement financier durant la période 2015-2017 dans l'objectif est d'avoir une structure financière saine et équilibrée, cela lui permet de dégager une rentabilité. L'EERO a atteint au vu de résultats auxquels nous avons abouti, son équilibre financier stables durant les années 2015, 2016 et 2017.

Au terme de l'examen des différents ratios d'endettement nous constatons que certains de ces derniers devraient être améliorés afin de réaliser une meilleure structure financière. Ainsi, l'analyse des ratios de rentabilité économique et de rentabilité financière nous révèle l'existence d'un effet de levier d'endettement positif, ce qui veut dire que sa rentabilité économique est supérieure au coût moyen de son endettement, cela va influencer sa rentabilité financière négativement.

Grâce à notre interview dans l'EERO, le responsable de l'entreprise a confirmé que les principales difficultés que rencontrent les promoteurs sur le terrain est le projet lui-même ! La réalité est bien plus dure sur le terrain, et certains n'arrivent pas à rembourser leurs crédits. Il faut être réaliste. Il ne faut pas tricher sur ses qualifications, c'est un risque et c'est courant. Il faut un bagage minimum pour réussir. Un diplôme souvent ne suffit pas, la plupart des promoteurs n'ont jamais travaillé, n'ont aucune expérience. Au lancement du projet, notre but est clair : le promoteur travaille sur le projet, il le prépare, il teste le marché, cela contribue à diminuer les risques.

Le responsable de l'EEROE ajoute que la plupart des promoteurs cherchent le gain facile, ils se penchent vers des activités de rente. Il faut développer l'idée que créer son entreprise c'est créer sa propre vie, c'est contribuer au développement, et surtout que ce soit accessible à tous.

L'EEROE a déjà réalisés l'extension de son projet en 2019, de ce fait nous voulons savoir qu'est-ce qui a changé dans le dispositif ANADE. Le responsable a souligné que les procédures ont changé, elles sont plus simples. Auparavant c'était le promoteur qui devait déposer son dossier à l'agence bancaire et faire du porte-à-porte. Actuellement c'est le rôle de l'accompagnateur.

Conclusion du chapitre III :

Durant 25 années d'existence, l'ANSEJ est maintenue sous perfusion. Il avait été, dès son avènement, versé au compte de la création d'emploi au profit des jeunes, au sens exagéré social du terme. A cet effet, les créances cumulées par les micro-entreprises version ANSEJ traînent depuis des années, leur stock prend de plus en plus de volume et les prolongations et souplesses accordées par les banques en guise de rééchelonnement des dettes des entreprises ne suffisent plus à cacher le marasme dans lequel sont plongées la majorité des entités mises sur le circuit économique par la voie d'un dispositif mal parti.

En effet, malgré les recommandations qui sont prises en charge et l'intervention des pouvoirs publics, des insuffisances restent à surmonter notamment du côté des banques qui manquent d'une politique de prise en charge propre à la PME, et qui se montrent réticentes vis-à-vis de ces entreprises.

Pour faire une brève présentation des résultats de ce travail compte tenu des objectifs et des hypothèses posées tout au départ, nous pouvons dire que le rôle primordial de la PME en général et la micro-entreprise en particulier, est de plus en plus reconnu. A cet égard, des politiques et efforts consacrés à leurs développements ont été constatées dans toutes les économies, faisant que le rôle producteur de l'Etat est de plus en plus en retrait alors que celui de secteur privé devient le moteur du processus de développement économique et social.

En Algérie, les jeunes porteurs de projets, ont toujours recours aux organismes d'aide et de soutien à la création de leurs propres micro-entreprises dans le but de bénéficier des aides financières et des différents avantages fiscaux. Parmi ces organismes, nous trouvons l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat sous abréviation ANADE.

Dans notre travail, nous avons recherché à analyser la situation de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE. Dans ce cadre nous avons présenté dans un premier lieu, les différents dispositifs de financement des PME en Algérie. En effet, suite à une crise d'endettement et sous l'impulsion du FMI, l'Algérie a opéré une transition vers l'économie de marché, avec objectif de renforcer l'investissement privé. Les pouvoirs publics ont créé à cet effet, des agences et des caisses pour soutenir l'emploi productif créateur de richesse, à travers la création et le développement de la micro-entreprise. Parmi ces dispositifs, l'ANSEJ actuellement ANADE occupe une place prépondérante.

Dans un second lieu, nous avons présenté l'endettement des entreprises, où nous pouvons affirmer que l'entreprise dispose de diverses sources de financement lui permettant de faire face à ses besoins permanents de capitaux. Loin d'être arbitraire, le choix d'un tel ou tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tel que le coût de la source de financement. En effet, il y a trois théories essentielles qui peuvent mettre en évidence l'endettement des entreprises à savoir : la théorie de Modigliani et Miller (1958) qui sont les premiers à mener l'analyse théorique de l'incidence de la structure financière et notamment du ratio dettes / fonds propres, sur la valeur de la firme, la théorie du signal et la théorie de l'agence.

Enfin, pour répondre à notre problématique nous avons traité les difficultés rencontrées par les entreprises créées dans le cadre de l'ANADE à Tizi-Ouzou et la situation d'endettement dans laquelle se retrouvent plusieurs d'entre elles qui devrait préoccuper. Afin d'argumenter notre travail par un cas réel, nous avons mené une étude qui concerne l'entreprise d'études et de réalisation d'ouvrages électriques créée via le dispositif ANADE comme exemple pratique, où nous avons procédé à l'analyse de sa situation et l'endettement de cette dernière.

La recherche, que nous avons menée, a abouti à un ensemble de résultats à savoir :

- Les difficultés dans lesquelles se trouvent les entreprises créées au niveau des dispositifs publics sont liées à la phase de leur création.
- Les micro-entreprises financées dans le cadre du dispositif géré par l'ANADE n'ont pas trouvé les conditions et le cadre qui favorisent leur émergence et leur

développement, ce qui a contribué à leur échec, malgré la mobilisation d'importantes ressources.

- L'endettement dans lequel se débattent ces entreprises semble insuffisamment pris en charge malgré les efforts fournis à la fois par le dispositif ANADE, les banques et les pouvoirs publics en procédant au rééchelonnement de leurs dettes.

D'après ces résultats, nous pouvons affirmer la première hypothèse « Les difficultés dans lesquelles se trouvent les micro-entreprises sont directement liées à la phase de leur création », et valider la deuxième hypothèse « les politiques mises en œuvre par les différentes parties (pouvoirs publics, ANADE et banque) contribuent à faire face aux difficultés financières rencontrées par les jeunes promoteurs », et ce, de façon partielle. En effet, plusieurs entités ont mis en œuvre des politiques avant et après créations des entreprises pour assurer leur survie et faire face aux difficultés (surendettement, mortalité) mais pas fortement. Son implication reste insuffisante.

Ces résultats poussent néanmoins plus loin notre réflexion et nous permettent de proposer des alternatives tout à fait réalisables dans l'environnement algérien :

- La simplification des aides et l'amélioration des services aux entrepreneurs. Les promoteurs devraient faire l'objet d'un accompagnement renforcé même après le remboursement de leurs crédits.
- La recherche d'une autre forme de financement pour aider à la réussite du dispositif ANADE et de la PME en général. Il s'agira de généraliser la création d'établissements financiers ouverts à la participation des banques et autres investisseurs institutionnels ou alors des sociétés spécialisées qui auront pour mission d'offrir de nouvelles techniques financières des plus appropriées pour les micro-entreprises et les PME, dont les techniques de leasing afin d'atténuer les contraintes de la disponibilité des locaux et des équipements auxquels font face les promoteurs.
- L'élargissement et la diversification des sources de financement en mettant en place de nouvelles formules adaptées au contexte économique actuel, avec la mise en place par exemple d'un guichet chargé des dossiers des jeunes chômeurs porteurs de projets et éligibles aux différents dispositifs, mais aussi instaurer une véritable relation de confiance entre la banque et le jeune. Une confiance méritée lorsqu'on sait que des jeunes ont commencé à rembourser avant même que les échéances établies n'arrivent à terme.

Ouvrages

- Aristote « La politique » Livre I, cité par Bernstein.P « des idées capitales » Puf, Quadrige Paris, 1995, chapitre 11, page 205.
- Bernet-Rolland, L « Principes de technique bancaire. » Edition Dunod, Paris, 2002.
- Bouchikhi.H « L'art d'entreprendre » Edition : Les Echos, Person- Village Mondiale, 2008.
- Bouyacoub, F. « L'entreprise et le financement bancaire ». Edition Casbah, Alger, 2000.
- Cabane P : « L'essentiel de la finance à l'usage des managers », Edition d'Organisation, 2ème édition, Paris, 2004, p199.
- Cabane. P, « L'essentiel de la finance à l'usage des managers », édition : Eyrolles, Paris, 2005.
- Charles .A; REDOR.E «. Le financement des entreprises » Paris : Economica, 2009.
- Charles. A, Redor. E « Le financement des entreprises », Paris : Economica, 2009.
- Cohen. E, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », Edition : EDICEF, France, 1991.
- Coriat.B et Weinstein.O, « Les nouvelles théories de l'entreprise », Edition Librairie Française, 1995.
- Darsa. J « Risques stratégiques et financiers de l'entreprise », édition : GERESO, 2011.
- Delahaye J.et Delahaye F. « Finance d'entreprise », Dunod, Paris, 2007.
- Depallessene G. Jobarp J, « Gestion financière de l'entreprise », 11ème édition, DUNOD, Paris ; 1997.
- Edith,G. « Gestion financière de l'entreprise », Dalloz, Paris, 1991.
- Grimillet. A, Lefebvre.C : « L'endettement de l'entreprise, politique et gestion », Edition d'Organisation, Paris, 1978.
- Hirigoyen. G, « Stratégie et finance », Approche par la création de valeur. Encyclopédie de gestion, sous la direction de Yves Simon-Patrick Joffre, Economica 1997.
- Hubert de La Bruslerie. « La fonction financière et le comportement des organisations ». Dunod, 2019.
- Mourgues.N. « Financement et coût du capital de l'entreprise », édition : ECONOMICA, Paris, 1993.
- Piger. P « Décisions d'investissement, incertitude et informations », Economica, 2011.
- Rousselo, P. Verdié, J-F « La gestion de la trésorerie ». Edition Dunod, 2ème édition, Paris, 1999.
- Severin. E « L'endettement des entreprises : incidence sur la valorisation des firmes » Edition e-theque, Lille, 2002.
- Yves-Alain. Catherine. D Finance d'entreprise : Du diagnostic à la création de valeur, Edition Hachette, Paris, 2009.

Thèses et mémoires

- Assous.N, « L'impact des décisions financières sur la création de valeur au sein des entreprises publiques algériennes cotées à la bourse d'Alger » Thèse de Doctorat université UMMTO, juin 2015.

- Berkal. S « Les Relations Banques /Entreprises Publiques : Portées et limites », mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, Tizi-Ouzou, 2012.
- Hamour.CH « Entrepreneuriat des diplômés universitaires dans le cadre du dispositif ANSEJ cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » Magister en Sciences économiques, UMMTO 2019.
- Nguebong.N, Landrine.J « L'influence De La Stratégie D'affaires Sur Le Niveau Et Les Déterminants De L'endettement Des Pme Manufacturières », Mémoire Présenté A L'université Du Québec A Trois-Rivières, 2011.
- Stephane. F « le financement bancaire des créateurs de très petites entreprises » thèse pour l'obtention du doctorat en sciences de gestion, Lyon 2008.
- Tizirt.R, Serbouh.M « Les procédures de recouvrement et de gestion des créances bancaires. Cas de la Banque de Développement Local » Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques, Tizi-Ouzou, 2017.

Articles et revus

- Bédué. A, Lévy. N « Relation banque-entreprise et coût du crédit » Revue d'économie financière n°39, 1997, Réflexion sur le système bancaire français. pp. 179-200.
- Bocar Sall. M « flexibilité financière des sociétés conjointes au Sénégal » revue des sciences de gestion n° 259-260, Finances internationales et/ou régionales, 2013.
- Charreaux.G « théorie financière et stratégie financière » Revue française de gestion N160. Lavoisier, 2006.
- Colot. O, Croquet « les déterminants de la structure financière des entreprises belges », Étude exploratoire basée sur la confrontation entre la théorie des préférences de financement hiérarchisées et la détermination d'un ratio optimal d'endettement Revue française de gestion N 2007/2 Edition : Boeck Supérieur, 2007.
- Dahmani.L , Ait Lemqeddem.H, « Fiscalité et financement des entreprises : quelle approche théorique ? » International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics – IJAFAME, Maroc 2021.

Autres documents

- ANSEJ, « Recueil des textes législatifs et réglementaires »
- Document ANSEJ, Guide de création de la micro-entreprise, 2011.

Webographie

<http://www.angem.dz>
<http://www.cnac.dz>
<http://www.andi.dz>
www.polepro.univ-guelma.dz
<http://www.anade.dz>
www.algerie-eco.com
www.books.openediting.org

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. En Algérie, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises, notamment, avec l'intervention des dispositifs d'aide (ANADE, CNAC, ANJEM). Ces dispositifs ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à la création des entreprises (fiscalité et réglementation) et de stimuler l'entrepreneuriat par un ensemble de mesures spécifiques incitatives : aides financières, exonérations fiscales, etc.

Un nombre important des entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs institutionnels se trouvent dans des difficultés. Ce travail se propose d'étudier ces difficultés en insistant sur les causes de celles-ci, et de décrire les différentes politiques mises en œuvre pour aider ces entreprises.

Table des matières

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des schémas	
Sommaire	
Introduction générale.....	01
Chapitre I : Généralités sur l'Agence National d'Appui et de Développement d'Entrepreneuriat (ANADE).....	05
Introduction.....	05
Section 01 : les dispositifs de financement des PME en Algérie	05
1. Présentation des trois dispositifs de financement des PME en Algérie.....	05
<i>1.1- L'agence nationale de Gestion du Micro-crédit (l'ANGEM).....</i>	<i>05</i>
1-1-1 Définition de l'ANGEM.....	05
1-1-2 Les missions de l'ANGEM.....	06
1-1-3 Les conditions d'éligibilité.....	06
1-1-4 Formules de financement du dispositif ANGEM.....	07
<i>1.2-La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....</i>	<i>08</i>
1-2-1 Définition de la CNAC	08
1-2-2 Missions du dispositif CNAC	08
1-2-3 Conditions d'éligibilité	09
1-2-4 Formules de financement	09
<i>1.3-Agence Nationale de Développement des Investissements « ANDI »</i>	<i>10</i>
1-3-1 Définition de l'ANDI.....	10
1-3-2 Les missions du dispositif	11
1-3-3 Les conditions d'éligibilité	11
1-3-4 Avantages et garanties de l'ANDI	11
Section 02 : L'agence nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE).....	13
1- Présentation générale de l'ANADE	13
2- Objectifs de l'ANADE	14
3- Missions de l'ANADE	15
4-Conditions d'éligibilité.....	15
5- Organisation de l'ANADE	15
Section 03 : Le financement des entreprises au niveau de l'ANADE.....	18
1. le financement des entreprises dans le cadre de l'ANADE.....	18
1-1 Le financement pour la création de l'entreprise	18
1-2 Le financement pour l'extension de l'entreprise	25
2- Les aides financières et les avantages fiscaux	26
2- 1- Les aides financières	26
2-2-Les avantages fiscaux	27

3- Les fonds de l'agence	27
3-1 Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ)	27
3-2 Fond de caution mutuelle de garantie risque / crédit promoteurs	28
3-2-1 Les Ressources	29
3-2-2 Les cotisation.....	29
4- Analyse des données statistiques relatives au financement des entreprises au niveau de l'ANADE dans la wilaya de Tizi-Ouzou	30
Conclusion	34
Chapitre II : l'endettement des entreprises	36
Introduction du chapitre II	36
Section 01 : Fondements théorique de l'endettement	36
1- Les théories de l'endettement	37
1-1- La finance académique avant 1958	37
1-1-1 La théorie classique	37
1- 2- La théorie néoclassique	37
1-3- Les théories modernes	39
1-3-1 La théorie des options de Black et Scholes (1973)	39
1-3-2 La théorie d'agence de Jensen et Meckling (1976)	39
1-3-3 La théorie de signal de Stephen Ross (1977)	40
1-3-4 La théorie de financement hiérarchique (Pecking Order theory POT) Myers et Majluf (1984)	41
2- L'endettement et la valeur de l'entreprise	42
2-1- Les bienfaits de l'endettement sur la valeur	42
2-2- Les méfaits de l'endettement	43
Section 02 : Les déterminants et les modes de l'endettement	45
1- Les déterminants de l'endettement	46
1-1- Les facteurs de l'environnement interne et externe	46
1-1-1- L'environnement interne	46
1-1-2- L'environnement externe	48
2- Les modes d'endettement de l'entreprise	49
2-1- L'endettement à court terme	49
2-2- Les crédits à moyen terme	52
2-3- Les crédits à long terme	53
Section 03 : La politique et la gestion de l'endettement	54
1- La politique de l'endettement	55
1-1 Les objectifs poursuivis par les actionnaires	55
1-1-1 la déductibilité des charges financières de l'assiette de l'impôt.....	56
1-1-2 l'effet de levier	56
1-2 Les objectifs poursuivis par les prêteurs	56
2 -La gestion de l'endettement	57

2-1 Conciliation des objectifs de minimisation du Coût Moyen Pondéré des Capitaux Propres et de maximisation de la rentabilité des capitaux propres	57
2-1-1 Minimisation du cout moyen pondéré du capital CMPC.....	57
2-1-2 Maximisation de la rentabilité des capitaux propres	62
2-2 Maintien de la solvabilité de l'entreprise	62
Conclusion du chapitre II	63

Chapitre 03 : L'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.....65

Introduction	65
--------------------	----

Section 01 : la gestion de l'endettement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.....65

1-Les solutions de recouvrement des crédits engagés par la banque afin de limiter les défaillances de remboursement	66
1-1 Les solutions de recouvrement des crédits engagés par la banque.....	66
1-2 La création du fonds de caution mutuelle de garantie des risques	67
1-2-1 le rôle du fonds de garantie.....	67
1-2-2 les adhérents au fonds de garantie	68
1-2-3 les modalités d'adhésion au fonds	68
2-les mesures prise pour accompagner les promoteurs en difficultés de remboursement.....	68
2-1 la définition de nouvelles priorités a l'ANADE.....	69
2-1-1 suivi et orientation des promoteurs en difficultés après leurs inscriptions en ligne.....	69
2-1-2 L'actualisation et la mise à jour de la cartographie nationale des activités à créer dans le cadre de l'ANADE.....	69
2-1-3 le développement de l'utilisation des outils de Business intelligence	69
2-2 le rôle des pouvoir publics	70
2-2-1 le remboursement des dettes des entreprises en difficulté.....	70
2-2-2 le rééchelonnement des dettes	70
2-2-3Le refinancement des entreprises en difficultés	70

Section 02 : Les facteurs d'origine des difficultés financières des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE

1- Les lourdeurs bureaucratiques	71
2- Les insuffisances de l'étude technico-économique	72
3- Les difficultés de remboursement des crédits	72
4- Les raisons personnelles	73
5-Les difficultés liées à l'environnement économique	73

Section 03 : Analyse et étude d'un cas pratique au niveau de l'ANADE, T.O

3.1Entretien avec le responsable de l'EERO	75
3.1.1. Généralités sur le projet	75
3.1.2. Généralités sur le dispositif ANADE	76
3.2 Analyse de la situation financière de l'EEROE	76

3.2.1	Présentation de la situation financière à partir des bilans	77
3.2.1.1	Les bilans financiers	77
3.2.1.2	Les bilans financiers en grandes masses (condensés).....	78
3.2.2	Analyse par les indicateurs de l'équilibre financier de l'EEROE	81
3.2.2.1	Analyse du fonds de roulement (FR)	82
3-2-2-2	Analyse du besoin en fonds de roulement (BFR)	82
3-2-2-3	Analyse de la trésorerie nette (TN)	83
3.2.3	Présentation de la situation financière de l'EEROE à partir du TCR	83
3.2.3.1	Analyse des différents soldes intermédiaires de gestion	83
3.2.3.2	Évolution des soldes intermédiaires de gestion de l'EEROE	85
3.2.4	L'analyse de la situation financière de l'EEROE à travers les ratios	86
3.2.4.1	Les ratios d'endettement	86
3.2.4.2	Les ratios de liquidité	88
3.3	Analyse de l'endettement de l'EEROE	90
3.3.1	Analyse de la capacité d'autofinancement de l'EEROE	90
3.3.2	Analyse de l'autofinancement de l'EERO	90
3.3.3	Analyse par les Ratios de Rentabilité	91
3-3-3-1	Ratio de rentabilité économique	91
3-3-3-2	Ratio de rentabilité financière	91
3.3.4	Effet de levier	92
3.3.5	L'endettement financier au sein de l'entreprise EROE	93
3-3-5-1	L'étude de l'endettement financier à long terme	93
3-3-5-2	L'étude de l'endettement financier à court terme	93
	Conclusion chapitre 03	94
	Conclusion générale	95
	Bibliographie	
	Résumé	
	Annexes	